

## **"Montfort-sur-Meu, son histoire et ses souvenirs"**

**Rennes, Hyacinthe Caillière**

**Vigoland Edouard**

**1895**

A mes concitoyens.

C'est à vous que je dédie ce petit ouvrage, et ce sera toute ma préface. Les circonstances qui m'ont rapproché de mon pays natal m'ont permis de revoir plus souvent les sites charmants au milieu desquels se sont écoulées les plus calmes années de ma vie, par suite, de m'y attacher davantage et de recueillir avec plus de profit les traditions dont le récit a bercé mon enfance. Tous ces chers souvenirs d'un passé déjà loin m'ont déterminé à étudier de nouveau et à refaire l'histoire de Montfort. Je n'ai pas voulu qu'elle fût une sèche et aride nomenclature, encore moins une oeuvre ennuyeuse d'érudition, mais bien un simple récit capable d'intéresser tous les âges et d'être mis entre toutes les mains. Ce travail, qui m'a procuré de douces heures, n'avait d'abord été pour l'auteur qu'un délassement intellectuel, une de ces consolations supérieures qui font oublier bien des amertumes. Mais en relisant ces pages, j'ai pensé qu'elles pourraient plaire à quelques autres, et surtout qu'elles contribueraient à faire mieux connaître et mieux aimer mon pays. J'ignore si j'y ai réussi, mais, du moins, je n'ai pas eu d'autres but en publiant ce volume que j'offre aujourd'hui à mes concitoyens.

Edouard Vigoland.

### **Première partie.**

#### **L'histoire.**

"Les souvenirs du passé laissent après eux trop de traces pour n'avoir pas un charme entraînant qui nous porte à les raviver et à les recueillir." Sainte-Beuve.

#### **Chapitre premier.**

##### **Les Origines.**

"Voyez-vous, au fond de la vallée, ce petit donjon, disait Louis XIV à un courtisan. Il ne vous semble que charmant. Je vous dis qu'il vaut mieux que cela, car il s'y est passé de grandes choses, et son nom vivra longtemps après que le vôtre sera tombé dans l'oubli." C'est la pensée qui revient en mémoire quand, des hauteurs de Coulon, les regards se portent, en face de la vallée du Meu, vers la petite cité de Montfort.

A la voir, du sommet de l'ancien cimetière, elle semble, en vérité, charmante ; elle, aussi, a bonne et fière mine sous les rayons du soleil qui font reluire ses vieux remparts. Là-bas, tout au fond, la vieille tour crénelée qui sert de prison et se détache, sombre et terrible, au milieu des arbres verts ; à côté, le beffroi, menacé de mort violente et dont la nature semble pourtant

avoir rajeuni les ruines ; à gauche, l'église paroissiale qui jette, hélas ! une teinte banale sur le panorama, la charmante flèche de la chapelle Saint-Joseph qui donne un aspect plus souriant au paysage et, de loin, semble perdue au milieu d'un immense berceau de verdure ; au premier plan, les maisons jeunes et vieilles, pittoresquement étagées le long des anciens remparts ; au bas, le Meu, avec ses capricieux méandres, ses eaux parfois un peu troubles, d'où monte le tic-tac des moulins échelonnés sur la rive ; puis, au fond de ce décor, un vaste plateau qui domine la cité, et au sommet duquel rayonne la flèche blanche et ajourée du clocher de Bédée : c'est là la petite ville de Montfort, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département d'Ille-et-Vilaine.

Elle aussi ne serait que charmante, si elle n'avait son histoire, et non la moins glorieuse, dans les annales de Bretagne. Elle vivra longtemps encore par les souvenirs qu'elle rappelle : ses barons qui occupèrent une place brillante parmi les chevaliers bretons, son château-fort réputé imprenable avant l'invention de l'artillerie, son antique abbaye, sa cane légendaire, son plus illustre enfant que l'église a placé sur ses autels ; et c'est en toute vérité que l'on peut dire d'elle aussi, comme Louis XIV : Son nom vivra encore alors que beaucoup d'autres cités plus puissantes auront depuis longtemps disparu.

Il y a deux mille ans, ce paysage si pittoresque était une vallée marécageuse que le confluent des deux rivières, près d'un vaste étang, rendait plus malsaine encore. C'était la lisière de cette forêt de Brocéliande, chantée par les bardes, et dans laquelle les druides célébraient leurs mystères sanglants. A cette époque reculée, notre territoire était occupé par les celtes, peuple vaillant et guerrier dont les œuvres attestent la puissance et la vitalité. Quelques menhirs, que l'on retrouve près de Montfort, sont les derniers vestiges de cette race éteinte et de ce passé presque inconnu. Montfort faisait alors partie, non pas du pays des Rhedones, comme on le croit communément, mais de celui des Curiosolites, dont le centre était la région de Dinan, pays riche et peuplé qui ne tarda pas à tomber sous la domination romaine. Ce fut la ruine de la race celtique. La fiscalité des conquérants épuisa la campagne et dépeupla le territoire, qui devint bientôt une vaste solitude, une contrée à demi-sauvage que plusieurs siècles ne suffirent pas à relever. quelques historiens locaux ont longuement discuté la présence des romains à Montfort. Mais on ne trouve ici presque nulle part ces restes de travaux gigantesques, de voies immenses, de camps retranchés qui attestent ailleurs leur présence. Toutefois, un érudit, ancien magistrat du pays<sup>1</sup>, affirme que la position stratégique de Montfort a dû tenter les romains. Mais une pareille affirmation nous semble gratuite. La prétendue existence d'un therme romain, au confluent du Meu et du Garun, la découverte même de briques et de ciments anciens, près d'Iffendic, celles de médailles de l'époque gallo-romaines trouvées dans le Prélong, ne suffisent pas pour justifier cette assertion et lui donner un caractère de certitude absolue.

Quoi qu'il en soit, le pays de Montfort, épuisé par la domination romaine, semblait voué à une ruine complète lorsque commencèrent les émigrations bretonnes. Chassés de leur pays, ces

---

<sup>1</sup> M. Poignand, juge à Montfort. Cependant il paraît certain que les romains ont habité les environs ; on retrouve encore de nos jours des traces de leur passage. Les médailles trouvées dans le Prélong sont de l'époque gallo-romaine.

chrétiens du Nord abordèrent sur nos côtes et fondèrent des colonies, entre autres celles du Poutrecouët, dont notre territoire faisait partie<sup>2</sup>.

Ce fut grâce à eux que le christianisme se répandit et que la lutte commença énergique et implacable contre les restes du paganisme gaulois. A leur tête, dans cette région, était le breton Méén. Or, à cette époque, on ne comptait guère dans la forêt de Montfort que quelques groupes épars de celtes ou même de gallo-romains que n'avaient pu entamer le polythéisme des vainqueurs. Fidèles à leur vieux culte, ils avaient résisté à l'introduction des dieux de leurs ennemis ; le druidisme conservait encore de profondes racines et semblait indestructible.

Il fallait donc lutter avec un acharnement sans égal et, au point de vue humain, il paraissait difficile de réussir où les romains avaient échoué. Cependant saint Méén l'essaya et parcourut la forêt de Montfort, attaquant le culte druidique partout où il en rencontrait des vestiges.

Aussi la vallée du Meu conserve-t-elle encore le souvenir de ses prédications ; Talensac le considère comme son fondateur, et l'on montre encore près de Montfort une pierre druidique que l'apôtre renversa, et du haut de laquelle, dit une naïve légende, il jeta sa hache en s'écriant : "Où ma hache tombera, Méén bâtira !"<sup>3</sup>

D'ailleurs, à cette époque, un futur disciple de saint Méén régnait dans le pays. Judicaël avait une "ville de plaisir" à la place qu'occupe aujourd'hui Boutavent<sup>4</sup>, et de là rayonnait dans tout le voisinage. Il se rendait souvent, dit un historien<sup>5</sup>, sur les rives du Meu, près duquel il avait bâti un château qui n'était, paraît-il, qu'un simple rendez-vous de chasse<sup>6</sup>. Ce château était situé auprès des moulins actuels et fut vraisemblablement détruit par les troupes françaises qui pénétrèrent en Bretagne à la fin du 8<sup>ème</sup> siècle. Quoi qu'il en soit, on comprend que Judicaël ait voulu, à cette époque de foi primitive, fonder une église près de ce petit château, où il réunissait fréquemment sa cour. Il appela les Bénédictins de saint Méén et les pria de choisir un emplacement favorable. C'est alors qu'ils bâtirent une chapelle au sommet d'un coteau dominant à la foi le Garun, le Meu, et l'étang qui baignait alors tout le nord-ouest de la vallée. Ce fut là l'origine de la paroisse et du prieuré de Saint-Jean, et par suite de la petite cité de Montfort<sup>7</sup>.

Toutefois l'histoire ne nous a conservé aucune trace de cette fondation, dont ne parlent pas, d'ailleurs, les chartes de cette époque. Mais du moins, il semble établi, d'après les insinuations

---

<sup>2</sup> Au 6<sup>ème</sup> siècle, le pays de Montfort est désigné sous ce nom, qui signifie pays au-delà de la forêt. (Voir Dom Morice, *Preuves*, tome 1er, les statuts de Saint-Malo et la Cartulaire de Redon.).

<sup>3</sup> Cette pierre est située près la Chapelle-ès-Orève, et la tradition qui s'y rattache rappelle tout simplement les prédications et les travaux de ce grand civilisateur.

<sup>4</sup> Ce château était situé entre Iffendic et Saint-Péran et devint plus tard la propriété des comtes de Montfort.

<sup>5</sup> Voir Le Baud, *Histoire*, p.34, 37.

<sup>6</sup> C'est ce qui résulte d'un passage de Le Baud et de la légende rapportée dans la vie manuscrite de saint Judicaël. Il est certain qu'un château s'élevait près du Gué des Moulins. Était-il situé sur la colline voisine, ou plutôt sur le terrain qu'occupe Montfort même ? Nous pencherions pour cette dernière opinion. Et les anciens historiens disent eux-mêmes que Raoul de Gaël bâtit sa ville sur l'emplacement d'un vieux manoir royal. Il est certain qu'il n'est pas question du manoir du Châtelier, qui est toujours qualifié de palais "*in aula Talensac*".

<sup>7</sup> C'est une tradition constante, d'ailleurs, dans le pays de Montfort. On comprend que les moines aient choisi le voisinage de l'étang, ce qu'ils faisaient d'ailleurs partout où ils le pouvaient.

des Cartulaires postérieurs, que Saint-Jean<sup>8</sup> existait réellement au 7<sup>ème</sup> siècle comme établissement des moines de Saint-Méen. Ce prieuré fut-il détruit par les invasions, comme la plupart des monuments de ce temps ? Echappa-t-il aux dévastations et aux pillages des normands ? Les chroniques sont muettes sur ce point, et les vieilles traditions ne nous offrent que de trop vagues souvenirs pour que nous puissions leur attribuer la valeur de documents vraiment historiques. Ce n'est qu'au 11<sup>ème</sup> siècle qu'apparaît, d'une façon incontestée, le nom de Montfort, et c'est à cette époque seulement qu'eut lieu la véritable fondation. Nous quittons, dès lors, le terrain vague des traditions et des hypothèses pour entrer dans le domaine de l'histoire<sup>9</sup>.

## Chapitre II.

### La vraie fondation (1091 - 1198).

En 1071, dit la Chronique de Bretagne, apparut, sur le territoire qu'occupe aujourd'hui Montfort, un seigneur de Gaël, chevalier de haute naissance, issu des anciens rois bretons<sup>10</sup>, et unissant, comme à cette époque, une foi sans défaillance à une ambition sans scrupules. Intrépide et audacieux, il avait, plus que ses voisins, de vrais talents militaires. Son passé, d'ailleurs, parlait pour lui et méritait de n'être pas enseveli dans l'oubli. Raoul de Gaël, disent les historiens anglais<sup>11</sup>, avait suivi Guillaume de Normandie dans son expédition d'Angleterre. Sa belle conduite<sup>12</sup> et sa valeur lui valurent, comme récompense, le royaume d'Est-Angle. Mais l'ambitieux Raoul ne se contenta pas du second rang<sup>13</sup>, et de concert avec son beau-frère, Roger de Breteuil, il trama un complot dans le but de détrôner son suzerain. Les deux princes, après un repas somptueux, déclamèrent contre la tyrannie du Normand et les charges excessives qu'il imposait aux vainqueurs comme aux vaincus. Hommes de naissance illustre, ils étaient humiliés de se soumettre à un homme de basse lignée, usurpateur de deux royaumes. Tous les convives, animés des mêmes sentiments, applaudirent aux paroles de Raoul et s'engagèrent par serment à secouer le joug du tyran. Mais le lendemain, quand les fumées du vin furent dissipées, l'un des conjurés réfléchit sur les conséquences de ce projet téméraire ; épouvanté pour lui-même, il alla découvrir le complot à Guillaume. Aussitôt Roger de Breteuil fut arrêté. Raoul, attaqué par les évêques de Coutances et de Bayeux, fut battu près de Cambridge. Il réussit, néanmoins, à échapper aux vainqueurs et se renferma dans la ville de Norwich, qu'il défendit pendant trois mois. Voyant qu'il lui était impossible de résister, malgré une défense aussi brillante qu'énergique, il réussit à quitter la place, passa au

---

<sup>8</sup> La paroisse Saint-Jean n'avait alors pas d'autre qualificatif, car le nom de Montfort ne fut donné à cette paroisse qu'au 11<sup>ème</sup> siècle, à l'époque de la fondation de Raoul de Gaël. La chapelle Saint-Joseph, la cure actuelle et le cimetière occupent l'emplacement de cet ancien prieuré.

<sup>9</sup> Pendant les deux siècles suivants, il n'est plus question dans l'histoire du pays qu'occupe Montfort. C'est l'époque des invasions françaises et normandes, la ruine de tout le Poutrecoët. Tout fut pillé et saccagé, selon le mot d'un chroniqueur : "*Destructa est Britannia.*" Ce fut la destruction de la Bretagne.

<sup>10</sup> Les sires de Gaël prétendaient en effet descendre des anciens rois de Bretagne. Il est d'ailleurs incontestable que le château de Gaël fut habité par le roi Judicaël. Dans le partage du Poutrecoët, qui fut fait au 10<sup>ème</sup> siècle, la baronnie de Gaël échut à l'un des descendants de ces anciens rois. L'autre partie, la vicomté du Porhoët, échut à la famille des Rohan, qui prétend, elle aussi, descendre des rois de Bretagne. C'est l'opinion de plusieurs historiens, et le procès qui eut lieu en 1479 entre les Gaël-Laval et les Rohan confirme ses assertions.

<sup>11</sup> John Lingard, *Histoire d'Angleterre*, tome II, Orderic Vital, p. 136.

<sup>12</sup> Sa valeur était si grande, dit D. Morice, que son nom seul valait une armée. (Dom Morice, tome II, p. 183).

<sup>13</sup> Dom Morice, tome II, p. 183.

Danemark, à la cour du roi Suénon, puis se réfugia dans son domaine de Gaël, où sa femme vint le rejoindre, après la capitulation de Norwich. Le roi Guillaume, dans une assemblée de barons, le déclara félon et confisqua tous ses biens d'Angleterre.

Vaincu et proscrit, Raoul ne fut pas abattu ; mais il leva bientôt de nouvelles troupes et s'unit au duc Alain Fergent pour continuer la guerre sur le territoire breton. C'est alors qu'il songea à bâtir une forteresse pour se mettre à l'abri de la vengeance du Conquérant.

Gaël, en effet, était un château peu fortifié qui n'offrait pas un asile bien sûr et ne pouvait soutenir un long siège. Aussi Raoul s'empessa-t-il de parcourir ses terres afin d'y chercher une situation qui put convenir à l'exécution de son dessein. Or, dans une excursion, il avisa, non loin de l'ancien castel dont nous avons parlé<sup>14</sup>, au confluent du Meu et du Garun, un terrain très avantageux, défendu naturellement par les deux rivières et par l'étang qu'on a, depuis, desséché ; c'est là qu'il résolut de construire sa forteresse. Ainsi protégée, au midi par le Meu, à l'est par le Garun, au nord par les eaux de l'étang, elle fut, en outre, environnée par de hautes murailles et d'un double fossé dont on retrouve encore les traces de nos jours.

Raoul hâta la construction de ce château, qui fut entièrement achevé en 1092 et reçut le nom de Montfort<sup>15</sup>. Il en fit sa résidence principale et le centre de sa baronnie, et depuis ce temps les seigneurs de Gaël prirent le titre de barons de Montfort.

A cette époque, le château occupait un espace beaucoup plus restreint que celui dont on voit aujourd'hui les ruines : la petite cité elle-même n'existait pas encore ; quelques maisons seulement environnaient l'église primitive<sup>16</sup>, située en dehors de la redoutable forteresse, et ce ne fut qu'au 14<sup>ème</sup> siècle qu'une cité se forma à l'intérieur des fortifications, autour du château restauré et agrandi.

Néanmoins, Montfort offrit, alors, un asile assuré à Raoul, qui put y braver impunément le courroux du Conquérant. De là, il continua de guerroyer, pendant trois ans, à la suite du duc Alain, et au mois de septembre 1096 il quitta Montfort pour n'y plus revenir. Il s'enrôla dans l'armée de la première croisade, assista à la prise de Jérusalem et mourut l'année suivante, sans avoir revu son pays. Ce fut dans la ville sainte elle-même que se termina la carrière aventureuse du véritable fondateur de Montfort.

Le fils aîné de Raoul partagea le sort de son père et la baronnie revint au cadet, Raoul II, intrépide batailleur, qui avait eu pendant l'expédition la garde du château. Le nouveau seigneur acheva les fortifications et marcha sur les traces de son prédécesseur, dont il avait les goûts belliqueux. A cette époque de guerres incessantes, les paysans voisins, terrorisés par les déprédations et les pillages qui désolaient la Bretagne, vinrent, en grand nombre, de mettre

---

<sup>14</sup> Voir chapitre premier. Nous ne savons pas exactement l'emplacement de cet ancien manoir. Mais la tradition dit que le château de Montfort bâti par Raoul avait remplacé un ancien château des rois bretons (Consulter sur ce point Le Baud, *Histoire de Bretagne*, et l'abbé Oresve).

<sup>15</sup> C'est le nom sous lequel il est connu dès cette époque. Montfort ne vient pas de *Mons Fortis*, car la position de Montfort, comme on l'a très bien dit, est dans un bas-fond par rapport à tous les environs. D'ailleurs la butte féodale est postérieure à cette première fondation.

<sup>16</sup> L'église Saint-Jean avait dû être détruite par les Normands, bien que cependant, comme nous l'avons dit, nous n'ayons aucun document historique sur ce point. Ce qui est certain, c'est qu'au 12<sup>ème</sup> siècle, nous la voyons desservie par les moines de Saint-Méen.

sous la protection de Raoul et chercher un abri à l'ombre du château naissant. Des maisons furent construites, non plus seulement sur la hauteur de Saint-Jean, mais plus bas, sur la rive du Garun, dans la partie qui dépendait alors de la paroisse de Bédée. Les moins qui possédaient cette dernière bâtirent alors, avec le consentement du seigneur, une petite chapelle dédiée à saint Nicolas, et qui fut l'origine de la seconde paroisse de Montfort<sup>17</sup>.

Cet acte de religion n'empêcha pas Raoul de piller l'année suivante l'église et le prieuré de Saint-Jean, qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Méen<sup>18</sup>, et d'être excommunié pour ce fait par l'archevêque de Tours. Batailleur et ombrageux à l'excès, il sortait fréquemment de son château pour lutter contre ses voisins, et, dit un historien, il portait la terreur dans tout le pays. Après une expédition contre la France, il fut transporté, malade, au château de Montfort, où il mourut en 1142, laissant sa baronnie à son fils Guillaume 1<sup>er</sup>.

Or, la veille de la Pentecôte de l'année 1157, un seigneur, jeune encore, se présentait à l'abbaye fondée, depuis quelques années, non loin du château, dans un passage ravissant ombragé par les coteaux boisés qui dominent la vallée du Meu. C'était Guillaume de Montfort qui venait là renoncer au monde et recevoir l'habit religieux des mains de son ancien chapelain, dom Bernard, premier abbé de Saint-Jacques. "Guillaume, en effet, dit un auteur, n'avait pas hérité de l'humeur guerrière de ses pères<sup>19</sup>. Doux et pacifique, il se sentait incliné naturellement aux choses de la religion, et loin de se laisser entraîner, comme ses prédécesseurs, il vivait en paix, avec sa femme Alice de Porhoët, dans son château de Montfort. Très lié avec les moines de Saint-Melaine, qui possédaient déjà le prieuré de Saint-Nicolas, il leur demanda la permission de bâtir un monastère sur un terrain qui dépendait de leur abbaye<sup>20</sup>. Ceux-ci l'accordèrent, et aussitôt Guillaume se mit à l'oeuvre. La première pierre du nouveau couvent fut posée le 1<sup>er</sup> mars 1156, l'église immédiatement commencée, et quelques années après, Guillaume, de plus en plus dégoûté du monde, venait y revêtir l'habit des chanoines réguliers. C'est là qu'il termina sa vie dans la prière et le retraite, et qu'il fut inhumé, dans la chapelle abbatiale, le 12 décembre 1157. Il pouvait d'ailleurs mourir en paix, car il laissait en bonnes mains sa baronnie, Montfort était définitivement fondé : un puissant château-fort gardait la vallée du Meu, deux paroisses entouraient le manoir féodal et une riche abbaye s'épanouissait à l'ombre de la cité naissante. Tout semblait donc assurer l'avenir de la ville qu'avait bâtie Raoul, le descendant des anciens rois de Bretagne<sup>21</sup>.

### **Chapitre III.**

#### **La ruine et le relèvement (1198 - 1389).**

---

<sup>17</sup> Cette érection eut lieu en 1120. Saint-Nicolas ne fut érigé que plus tard en paroisse, et en effet les actes de Saint-Melaine ne font mention à cette époque que de la "chapelle Saint-Nicolas en Bedesq." (Cart. Saint-Melaine, 185).

<sup>18</sup> Il s'agissait d'une question d'immunité. Le prieuré de Saint-Jean se croyait affranchi de toute domination séculière, en vertu d'une charte octroyée par saint Judicaël aux moines de Saint-Méen.

<sup>19</sup> Dom Morice.

<sup>20</sup> L'abbaye Saint-Jacques dépendait en effet de la paroisse de Bédée et fut confiée à des chanoines réguliers qui la possédèrent jusqu'à la Révolution. Voir deuxième partie (Dom Morice, I, 613).

<sup>21</sup> Les armoiries des Montfort étaient : "d'argent à la croix de gueules, ancrée, givrée et gringolée d'or".

Au commencement du 7<sup>ème</sup> siècle, sur la lisière de la mystérieuse<sup>22</sup> forêt de Paimpont, s'élevait, comme nous l'avons dit<sup>23</sup>, un château royal, dominant une vaste plaine toute parsemée d'étangs, qu'alimentaient les nombreux torrents du voisinage.

C'est là que demeurait parfois le roi Judicaël, et les vieilles chroniques qui ont consacré cette tradition nous ont conservé le souvenir de ce fameux "palais de Boutavent".

Depuis longtemps il n'en restait plus que des ruines, lorsqu'en 1199, une famille seigneuriale vint s'y réfugier, restaura l'ancien "palais" et y fixa sa résidence. C'était Guillaume de Montfort, petit-fils du fondateur de l'abbaye, qui venait, avec les siens, reprendre possession du manoir de ses pères après la destruction de sa forteresse. Car le château édifié par Raoul de Gaël, et dont l'avenir semblait si brillant et si assuré, venait d'être anéanti cent ans après sa fondation : Montfort n'existait plus.

En effet, en 1198, la paix relative dont jouissait le pays avait été violemment troublée par un événement qui jeta la terreur en Bretagne et faillit anéantir pour toujours l'oeuvre de Raoul.

Richard, roi d'Angleterre, avait juré de s'emparer du prince Arthur, qui venait d'être déclaré duc dans une assemblée générale tenue à Rennes, et aussitôt son armée envahit la Bretagne.

Richard, dit un historien<sup>24</sup> fit main basse sur tout ce qu'il rencontra ; il brûla et rasa les places qui lui résistaient et employa partout le fer et le feu. Arrivé devant le château de Montfort, il s'en empara sans coup férir ; mais voyant que cette forteresse pouvait lui être utile, il ne la détruisit pas et se contenta d'y mettre une garnison de deux cents hommes.

Guillaume de Montfort comprit qu'il ne pouvait reprendre seul son château. Il s'unit aux sires de Rohan et de Léon et marcha avec eux contre l'armée anglaise. Pendant ce temps, Alain de Dinan réunissait, de son côté, de nombreuses troupes qui s'avancèrent vers Rennes. Mai Montfort était pour lui un obstacle : il résolut d'en faire le siège.

La garnison anglaise résista vaillamment et, pendant deux jours, elle tint tête à l'ennemi beaucoup plus nombreux qu'elle. Le troisième jour, une brèche fut ouverte du côté de l'étang, et Alain de Dinan pénétra dans l'enceinte du château. Le vainqueur fit mettre le feu à la partie dans laquelle s'étaient réfugiés les défenseurs ; en quelques heures tout fut incendié, et du puissant manoir féodal il ne resta plus qu'un monceau de ruines (1198).

C'est alors que Guillaume II, n'ayant ni le temps ni le courage de relever sa forteresse, résolut d'habiter le château de Boutavent, qui devint, pendant deux siècles, la résidence des seigneurs de Montfort.

De ce château sont datés la plupart de leurs actes et de leurs contrats, dont plusieurs nous ont été conservés par le Cartulaire de Saint-Jacques<sup>25</sup> : c'est là aussi que Guillaume II mourut sans laisser d'enfants mâles, vers l'an 1230.

---

<sup>22</sup> Voir chap. V. seconde partie.

<sup>23</sup> Cf. chap. 1<sup>er</sup>. Lebaud, *Histoire de Bretagne*.

<sup>24</sup> Dom Morice, *Histoire*, tome II, p. 331.

<sup>25</sup> Donations faites à l'abbaye de Saint-Jacques : actes de 1213 ; acte de convention entre Raoul et Alain, 1285.

Le comté de Montfort, par suite de mariages successifs, passa dans les familles de Rohan et de Montauban. Cette dernière était d'ailleurs une branche cadette des Montfort-Gaël<sup>26</sup>. Elle joignit donc au fief de Montauban le comté de Montfort, qui ne revint qu'en 1285 à l'un des neveux de Guillaume II nommé Raoul. Celui-ci attaqua son cousin Alain devant la cour de Ploërmel, et, après un long procès, réussit à rentrer en possession des biens de sa famille. Alain ne conserva que son fief de Montauban, qui fut, depuis ce temps, définitivement distrait de la seigneurie de Montfort.

L'acte de convention ne fait aucune mention du château de Montfort, qui resta en ruines pendant toute cette période, et les différents seigneurs qui se succédèrent, durant près de cent ans, semblent avoir écarté tout projet de le rebâtir. Il fallut cette guerre effroyable pour rappeler à Raoul VI que Montfort était une place importante et qu'il avait tout intérêt à la reconstruire.

En effet, en 1341 éclata la fameuse querelle de la Succession, qui dura plus de vingt ans, à partir de la mort de Jean III, duc de Bretagne. Ce prince ne laissa pas d'enfants, mais il avait une nièce, Jeanne la Boiteuse, mariée à Charles de Blois, neveu du roi de France, et un frère, Jean, comte de Montfort-l'Amaury. Ce dernier fut déshérité par le duc et la femme de Charles de Blois, appelée, par testament, au trône de Bretagne. Or, le frère du duc défunt maintint et revendiqua énergiquement ses droits.. Ce fut l'origine de cette guerre qui couvrit notre pays de sang et de ruines. L'Angleterre et la France se jetèrent dans la mêlée : les Anglais soutinrent Jean de Montfort et la France prit le parti de Charles de Blois.

Les seigneurs de Montfort<sup>27</sup>, quoique portant le même nom que le protégé de l'Angleterre, soutinrent énergiquement les droits de Charles, Raoul VI et son successeur se distinguèrent d'une façon éclatante dans cette guerre. Aussi, pour se venger de leur résistance, Jean de Montfort envahit leurs possessions et mit des garnisons dans les châteaux de Gaël, Comper et Mauron. Alors Raoul, à la suite des troupes françaises, attaqua, dans sa propre seigneurie, les garnisons anglaises, et préféra détruire ses châteaux plutôt que de les voir entre les mains des ennemis.

C'est ainsi que furent anéanties toutes les places fortes du comté de Montfort, dans lequel il ne restait plus une seule forteresse en 1374.

Heureusement, une trêve fut signée l'année suivante, et Raoul en profita pour réparer les ruines qu'avaient faites cette guerre épouvantable.

Ce fut alors qu'il songea au vieux château de ses pères, et qu'il comprit tout le parti qu'on pouvait tirer de la position occupée par Montfort.

Depuis deux cents ans, il n'en restait plus que des décombres. L'incendie avait tout ravagé ; les fortifications étaient dans un état complet de délabrement. Seules, deux petites églises, entourées de quelques maisons épargnées par la guerre, s'élevaient à côté de ces ruines, et le

---

<sup>26</sup> C'est l'opinion de M. de la Borderie. (Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.)

<sup>27</sup> On confond très souvent les deux noms. Et cependant il suffit de lire l'histoire pour voir que Jean de Montfort, le prétendant, était comte de Montfort-l'Amaury et non pas de notre Montfort en Bretagne.

vieux château de Raoul n'apparaissait plus aux habitants que comme un vague et lointain souvenir d'un autre âge.

Raoul résolut de se mettre aussitôt à l'oeuvre ; mais la terrible guerre de la Succession avait épuisé son trésor, et l'argent lui manqua tout-à-coup pour exécuter son dessein.

Alors il demanda à l'abbé de Saint-Melaine, ainsi qu'aux prieurs de Saint-Nicolas, Bédée, Hédé, Pleumeleuc, et Saint-Gilles, la permission d'imposer leurs vassaux pendant deux ans, à partir du 20 février 1376, afin, dit-il lui-même, de "faire fortifier et réparer sa bonne ville et châteaux de Montfort et Comper." Il agissait ainsi, ajoute-t-il dans sa lettre, "pour le profit de tous, religieux et autres, qui pourront trouver un asile dans la cité en cas de périls ou de malheurs causés par le sort de la guerre"<sup>28</sup>.

La reconstruction du château demanda, paraît-il, à Raoul plus de temps et d'argent qu'il ne l'avait prévu, et les travaux se prolongèrent pendant treize ans, comme il en résulte d'une inscription relevée par dom Lobineau sur la porte même du château<sup>29</sup>.

En effet, Raoul ne se borna pas seulement à restaurer le manoir de ses pères ; il voulut faire de Montfort une véritable place de guerre. Il entoura la petite cité de hautes murailles, creusa de larges fossés qu'alimentèrent les eaux du Meu et du Garun, et flanqua de tours très élevées les remparts<sup>30</sup>. En 1389, les constructions furent entièrement achevées, et Raoul prit alors définitivement possession de la nouvelle ville féodale, dont il fut ainsi le second fondateur.

## Chapitre IV.

### Montfort féodal.

"En ce temps de guerres permanentes, dit un historien, ne pas être tué et se nourrir était pour beaucoup le suprême bonheur<sup>31</sup>." Ces paroles, que cite le savant auteur de *Origines de la France*, font comprendre pourquoi la plupart acceptaient de bon cœur les pires droits féodaux, car ce qu'on subissait loin d'un protecteur était pire encore. Et la meilleure preuve, c'est qu'on acceptait de travailler à la construction du château, comme le firent les vassaux de Montfort ; on accourait dans l'enceinte féodale sitôt qu'elle était achevée, et l'on s'y trouvait à l'abri<sup>32</sup>, sinon à l'aise. La forteresse était un asile où l'on vivait, sous la rude main gantée de fer qui rudoyait sans doute, mais qui du moins ne massacrait pas.

Ce fut là l'origine et, pendant plusieurs siècles, l'histoire de la petite population qui vécut à l'ombre du château de Montfort et qu'il sera intéressant peut-être de faire revivre pour nos contemporains.

---

<sup>28</sup> Lettre de Raoul de Montfort à l'abbé de Saint-Melaine, le 12 mars 1376 (titre de Saint-Nicolas). L'abbé de Saint-Melaine consentit à la demande du comte, à condition que cette permission l'engagerait pas pour l'avenir, et qu'au bout de deux ans l'impôt serait levé.

<sup>29</sup> Inscription extraite par M. de la Borderie du portefeuille des Blancs-Manteaux (Biblioth. Nat.) "L'AN : Mil : TROIS : CENT : QUATRE : VINGT : NEUF : F. F. RAOUL DE MONTFORT. CESTE (porte)".

<sup>30</sup> La belle tour cylindrique et la porte Saint-Nicolas datent de cette époque.

<sup>31</sup> Stendhal, voir *Origines de la France contemporaine*, tome II, Taine, L'Ancien Régime, p. 12.

<sup>32</sup> C'est la pensée qu'exprimait Raoul de Montfort lui-même dans sa lettre à l'abbé de Saint-Melaine. (Voir Chap. III).

Le château, résidence principale du seigneur, était situé entre la prison actuelle, la tour de l'Horloge, et la rue de la Saulnerie. Souverain et propriétaire, le comte de Montfort gardait, à ce double titre, l'autorité sur les hommes et sur les choses. Il avait droit de haute, moyenne et basse justice sur toute l'étendue de la cité, des faubourgs et du territoire. A sa place, presque toujours, il déléguaient un gouverneur assisté d'un capitaine d'armes et d'officiers qui exerçaient l'autorité en son nom<sup>33</sup>, car, à partir du 15<sup>ème</sup> siècle, les seigneurs cessèrent de résider habituellement dans le château de Montfort. Le sénéchal, assisté lui-même d'un procureur fiscal, rendait la justice et tenait audience, les mardi et vendredi, avec le droit de conduire et de renfermer les malfaiteurs dans la prison seigneuriale.

La petite ville - car elle tenait à ce titre<sup>34</sup> - ne comprenait alors qu'un seul quartier, correspondant à peu près aux rues actuelles de la Halle, de la Saulnerie et de l'Horloge. Autour de ces rues aux maisons basses, et du château lui-même qui les dominait, s'élevaient de hautes murailles dont on peut encore contempler les ruines. Quatre grosses tours, avec mâchicoulis et meurtrières<sup>35</sup>, se dressaient aux angles de la place : la tour du Pas-d'Ane près la Motte-aux-Mariées, la tour de Guitté au confluent du Meu et du Garun, la tour Beurrouse en face les jardins du prieuré Saint-Nicolas, et la belle tour cylindrique qui sert aujourd'hui de prison. Six autres donjons, dit un aveu de la communauté<sup>36</sup>, environnaient également la place. Un double fossé entourait les remparts ; le Meu au midi, le Garun à l'est et l'étang au nord, en formaient la défense naturelle.

Au Nord-Ouest, la fameuse butte, qui servit plus tard de redoute et de poudrière, complétait les fortifications et défendait de ce côté les approches du château.

Trois portes, avec herses et pont-levis, donnaient accès dans l'intérieur de la cité. La porte Saint-Jean<sup>37</sup>, à l'intersection de la rue de la Saulnerie et du fossé de la Motte ; la porte de Coulon<sup>38</sup>, près du Meu, et la porte Saint-Nicolas<sup>39</sup>, qui existe encore de nos jours.

La cité ne possédait aucune église dans ses murs, mais deux chapelle y furent successivement construites : la chapelle primitive du château, dédiée à la Vierge<sup>40</sup>, détruite en 1198, à l'époque de l'incendie de Montfort, réédifiée en 1490, avec la permission de l'évêque de Saint-Malo, et un second sanctuaire bâti par Raoul VII, pour le besoin de ses gens et des bourgeois de la cité. Aussi la Relation de 1682 dit-elle qu'il y avait alors dans l'enceintes de Montfort

---

<sup>33</sup> Archives communales de Montfort.

<sup>34</sup> "Montfort, dit une ancienne déclaration, doit être considérée u nombre de villes véritables et non des simples bourgades qui usurpent ce titre, et les habitants ont toujours été régis en *Urbani* et non en *Pagani*." Déclaration du 16 novembre 1639 ; archives municipales.

<sup>35</sup> Registre de la Communauté de ville, 18 novembre 1694.

<sup>36</sup> Voir Archives communales, *passim*.

<sup>37</sup> "La porte dite Saint-Jean, qui va au pont appelé Boulevard et située entre deux belles tours, avec chaînons et pont-levis, comme a coutume d'être." (Déclaration de 1634, archives). On en voit encore quelques pierres de nos jours sur le boulevard du Tribunal.

<sup>38</sup> Cette porte servait au Moyen-Age de corps de garde (Archives).

<sup>39</sup> La porte Saint-Nicolas, qui existe encore, renfermait la salle des délibérations de la Communauté de Ville.

<sup>40</sup> Cette chapelle est ainsi désignée dans l'acte de fondation du prieuré d'Iffendic. C'est là que Raoul de Montfort donna aux moines de Marmoutiers le cens du bourg d'Iffendic : "*in ecclesia Beatae Mariae quoe Radulp. capella erat.*" (Biblioth. Nat. n° 5541).

"deux grandes et belles chapelles tombées malheureusement en ruines et dont les actes de fondation ont été détruits par le malheur des guerres."<sup>41</sup>

A l'intérieur de la ville, il y avait deux vastes halles dans lesquelles on avait fait placer un grand nombre d'étaux et où les marchands devaient se rendre, sans pouvoir étaler ailleurs sous peine d'amende. C'est là que se tenait le marché, fixé dès cette époque le vendredi, comme il l'est encore aujourd'hui. Les foires, au contraire, avaient lieu dans les faubourgs, aux fêtes Saint-Nicolas, Saint-Jean et des Vendanges, et elles se maintiennent encore à la même date de nos jours<sup>42</sup>. Par une coutume singulière, les promeneurs, acheteurs et vendeurs étaient placés ce jour-là sous la sauvegarde du seigneur féodal<sup>43</sup>. Nul ne pouvait les arrêter, ni les contraindre pour dettes, et ceux qui attentaient à ce droit étaient conduits au tribunal et condamnés à l'amende.

La petite ville, avec ses deux rues, ne renfermait alors qu'une population de trois cents habitants. Les faubourgs, qui n'en contenaient guère davantage, avaient chacun leur église : Saint-Jean, Saint-Nicolas et Coulon.

En sortant par la porte du Boulevard, près la Motte, on entrait immédiatement dans le faubourg Saint-Jean, qui comprenait la Cohue, la rue de Gaël et quelques maisons voisines de l'église elle-même. Cette église, paroisse de la ville et du château, n'offrait rien de remarquable au point de vue architectural. D'abord simple chapelle desservie par les Bénédictins, érigée plus tard en paroisse, reconstruite, sans doute, après les invasions normandes, elle était, au moyen-âge, desservie par un prieur qui faisait en même temps les fonctions de recteur. Ce ne fut que plus tard qu'on y appela des prêtres séculiers qui cumulèrent dans la suite les deux fonctions et pour lesquels on bâtit un humble presbytère. Mais sous le régime féodal il n'y eut qu'un seul logis prioral à côté du cimetière et de l'église paroissiale.

Des hauteurs de ce prieuré, on dominait complètement l'étang et la partie basse de Montfort, qu'on nommait alors le faubourg Saint-Nicolas. On accédait dans ce faubourg par la porte située près du Garun et qui existe encore de nos jours. Quelques maisons tristes et humides, souvent envahies par les eaux de l'étang, composaient toute cette paroisse, qui ne comptait guère plus de cent cinquante habitants. A deux cent mètres environ du pont-levis se trouvait la place du cimetière, qui porte encore le nom de place Saint-Nicolas. Au fond, et plus près de la rivière, s'élevait l'église que la fameuse histoire de la cane a rendue si célèbre. Elle se composait d'une seule nef, ouverte de deux grandes fenêtres au Midi. Le chœur, plus étroit, était terminé par un chevet droit séparé lui-même de la nef par un arc triomphal. Sur le maître-autel on voyait sculptées plusieurs scènes représentant la légende de la Cane. L'une des verrières était, dit-on<sup>44</sup> vraiment remarquable ; elle était ornée des armes des seigneurs, du portrait des donateurs<sup>45</sup> et de la légende de saint Nicolas de Myre, revêtu de son costume

---

<sup>41</sup> Aveu de 1682 (Archives départ.)

<sup>42</sup> Ajoutez-y la foire de Saint-Marc, qui se tenait alors à Saint-Lazare et a été transférée à Montfort.

<sup>43</sup> P. Oresve, *Histoire de Montfort*, p. 273.

<sup>44</sup> Cette verrière remarquable doit dater de 1535 ou 1540 (Archives Départ.).

<sup>45</sup> Il s'agit probablement de Guy de Laval et de son épouse.

épiscopal et bénissant les petits enfants. Aux pieds du saint, des canetons, se baignant dans un étang, rappelaient cette histoire si connue et confirmaient ainsi à leur manière cette tradition.

A côté, tout près du chœur, s'élevait la maison priorale, c'est-à-dire celle du moine de Saint-Melaine qui avait la prééminence et percevait les revenus ; plus loin, touchant à la place, le presbytère, demeure du prêtre séculier qui était chargé de l'administration spirituelle.

Si la paroisse de Saint-Nicolas était basse et malsaine, étouffée, pour ainsi dire, entre l'étang et la paroisse de Bédée, elle avait, du moins, près d'elle, son église, avantage que ne possédait pas celle de Coulon, située de l'autre côté du château. En sortant de Montfort par la porte Blanche<sup>46</sup>, après avoir franchi le Meu, on pénétrait aussitôt dans le petit faubourg de Coulon, dont l'église était située en pleine campagne, sur la verte et fraîche colline qui lui a sans doute donné ce nom. Cette église, dédiée à la Trinité, n'avait qu'une seule nef terminée par un chœur droit<sup>47</sup>. Des remaniements successifs la transformèrent après le moyen-âge et l'agrandirent d'une chapelle très fréquentée des pèlerins. Cette paroisse n'était pas comme les autres desservie par des moines, mais par un prêtre séculier dont le presbytère était située entre le faubourg et l'église. C'est ce manoir, plusieurs fois restauré depuis le moyen-âge, dont on voit encore les ruines de nos jours.

D'ailleurs, ce ne sont pas les seuls vestiges de ce temps lointain. D'autres ruines semblables existent encore dans la ville elle-même. Car le vieux Montfort ne fait pour ainsi dire que disparaître, et ceux qui l'ont vu dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle ont pu se croire encore à l'époque où se dressait, fière et terrible, la vieille cité, avec son château-fort, sa motte féodale, ses larges murailles, ses fossés profonds, ses rues basses et ses trois faubourgs. Les transformations modernes lui ont enlevé son antique physionomie. Il n'en reste plus que quelques donjons, des débris de remparts, et surtout la vieille prison, témoin du miracle de la Cane et des vaillantes prouesses des chevaliers, la porte Saint-Nicolas, qui a vu tant de luttes et gardé tant de souvenirs. Toutes deux isolées au milieu de ce monde nouveau, et comme pleurant le passé, semblent jeté un regard mélancolique sur la cité nouvelle qui s'étend à leurs pieds.

On dirait qu'elles sont là pour défier le temps présent, moins solide qu'elles-mêmes, et qui peut-être aura disparu avant elles. Seules elles pourraient refaire complètement l'histoire de ce temps lointain et redire à nos contemporains ce qu'était Montfort sous le régime féodal.

## **Chapitre V.**

### **Montfort-la-Cane (1386 - 1739).**

Pendant que l'on travaillait à la reconstruction de Montfort, dit la tradition, eut lieu un événement extraordinaire auquel la petite ville doit son surnom, en même temps que sa plus légitime célébrité. Qui d'entre nous ne connaît la naïve et gracieuse légende de la Cane.

---

<sup>46</sup> C'est le nom de la porte de Coulon, que le peuple désignait souvent ainsi.

<sup>47</sup> Il n'est presque jamais question de Coulon au moyen-âge. Pourtant, à propos de l'abbaye Saint-Jacques, son nom est cité en 1152. Depuis ce temps, il n'en est plus question jusqu'au 15<sup>ème</sup> siècle. C'était la paroisse rurale de Montfort.

Chantée par les poètes, reproduite par la peinture et la sculpture<sup>48</sup>, embellie par l'imagination de nos pères, elle a joui d'une incontestable renommée. Bien des fois déjà elle a été publiée et a exercé la sagacité des érudits. Aussi nous ne voulons pas nous y arrêter longuement, ni redire ce que d'autres ont dit avant nous et bien mieux que nous. Dans ce chapitre, nous ne faisons entrer ce récit qu'à titre d'épisode intéressant pour notre histoire locale, et que nous bornons à résumer pour le lecteur.

D'ailleurs, qu'elle soit une ingénieuse fiction ou une réalité, cette histoire est touchante, et longtemps encore cette charmante légende méritera d'être racontée par les mères à leurs petits-enfants.

Vers l'an 1386, au moment où l'on achevait les fortifications, le seigneur fit enfermer dans son château une jeune fille d'une beauté remarquable. La pauvre enfant, tout en pleurs, comprit bien vite le sort qui lui était réservé. Se glissant à la petite lucarne de la prison, elle se cramponnait aux barreaux, et là, des heures entières, elle contemplait le vaste étang dans lequel se miraient les murs infranchissables du château, puis elle regardait la blanche flèche de Saint-Nicolas qu'elle apercevait devant elle, et dont les cloches, comme un glas funèbre, retentissaient douloureusement en son cœur. Elle pria longtemps avec des yeux pleins de larmes, et promit au bon saint qu'elle viendrait publiquement le remercier dans son église si elle pouvait échapper au péril.

Le soir même elle parvint à s'enfuir et se trouva bientôt hors du château.

Ainsi délivrée, elle se disposait à s'éloigner au plus vite, lorsqu'elle tomba entre les mains des soldats, qui voulurent la traiter comme ils supposaient que l'avaient traitée leur maître. La pauvre fille, éperdue, regarda de tous côtés pour appeler au secours. Mais l'église était loin d'elle encore, les fossés déserts à cette heure, et partout, autour d'elle, une vaste solitude que troublait seul le vent du soir qui grondait dans les grands arbres du Garun. Elle eut beau chercher, elle n'aperçut que deux canes sauvages qui se baignaient dans l'étang.

Alors elle renouvela sa prière à saint Nicolas, et le supplia de permettre que ces animaux fussent témoins de son innocence, et qu'ils accomplissent chaque année son vœu en son nom et à leur manière si elle venait à perdre la vie. Par une permission divine, ajoute la tradition, elle s'échappa des mains des soldats, mais la frayeur qu'elle avait ressentie abrégé ses jours ; elle mourut peu après et fut ensevelie dans le cimetière de Saint-Nicolas.

Or, voilà qu'à la fête de la Translation de cette même année, pendant que la foule se pressait autour des reliques du saint, une cane sauvage, accompagnée de ses canetons, pénétra dans l'église. Après une légère hésitation, elle voltigea devant l'image du bienheureux, prit son vol jusqu'au sommet de l'autel, salua le crucifix du battement de ses ailes, et redescendit vers la foule qui put la contempler et la saisir à son aise. Puis elle se plaça de nouveau devant l'image du saint et demeura là jusqu'à la fin de l'office. Alors elle ouvrit brusquement ses ailes,

---

<sup>48</sup> Le maître-autel de l'ancienne église de Saint-Nicolas reproduisait cette histoire. La cane était également brodée sur les vêtements sacerdotaux (archiv. municip. Recollement.) Le grand vitrail de l'église représentait aux pieds du saint quatre canes barbotant dans un marais. Ces peintures étaient du 16<sup>ème</sup> siècle. A notre époque, on a reproduit cette légende dans les sculptures de l'autel Saint-Nicolas et sur l'un des vitraux de la nouvelle église.

traversa l'église, et, laissant un de ses petits, reprit avec les autres son vol vers l'étang, où elle disparut.

Telle est dans sa gracieuse simplicité la légende que l'on racontait jadis à Montfort. Elle a été sans doute créée et embellie peu à peu par l'imagination populaire, pour expliquer certains faits étranges qui avaient frappé nos pères, à une époque où l'on croyait voir partout du surnaturel et du merveilleux.

Ce qui est incontestable c'est qu'au moyen-âge l'apparition souvent renouvelée d'une cane sauvage avait mis en émoi le bon peuple de Montfort et avait eu alors un grand retentissement en Bretagne.

Comme le disait un auteur du 17<sup>ème</sup> siècle, il y avait peut-être "en tout cela un grand nombre de fables et d'exagérations"<sup>49</sup>. Car, en ces temps lointains, on affirmait que cette cane, toujours la même, venait rendre hommage à saint Nicolas pour accomplir le vœu de la pauvre fille. Le mystérieux volatile arrivait ainsi presque chaque année, ajoutait-on, et le peuple de Montfort, connaissant le jour de l'apparition merveilleuse, "s'assemblait d'avance sur le chemin qui conduisait de l'étang à l'église"<sup>50</sup>. Alors, accompagnée de ses canetons, la cane venait "en toute paix"<sup>51</sup> à l'église, rendait hommage au saint, se laissait prendre comme un oiseau apprivoisé, puis disparaissait sans que l'on pût savoir ce qu'elle devenait le reste de l'année. Malheur à qui voulait lui nuire, car l'imprudent était châtié de sa témérité. Aussi, concluait un pieux chanoine de l'abbaye, tout démontrait que c'était bien là "une cane envoyée par un ordre particulier de la Providence de Dieu"<sup>52</sup>.

C'était, en effet, alors la croyance générale, comme le chante le vieux cantique du 17<sup>ème</sup> siècle<sup>53</sup> :

"Cette histoire est bien véritable,

Et d'en douter on aurait tort.

Vous pouvez, après cela, croire,

Et sans craindre de vous tromper,

La vérité de cette histoire

Dont je viens de vous occuper."

Ce qui est certain, en mettant à part les exagérations populaires, c'est que souvent pendant le moyen-âge, et plus rarement à partir du 16<sup>ème</sup> siècle, on vit une cane sauvage, accompagnée de ses canetons, voltiger à l'intérieur de l'église ou dans les jardins du prieuré, dans des conditions anormales qui intriguaient beaucoup le peuple de Montfort.

---

<sup>49</sup> Hay du Châtelet, *Hist. de Duguesclin*.

<sup>50</sup> Candide de Saint-Pierre, *Récit de la venue d'une cane en la ville de Montfort*.

<sup>51</sup> D'Argentré, *Hist. de Bretagne*.

<sup>52</sup> Candide de Saint-Pierre, *loco citato*.

<sup>53</sup> *Ibid.*

Aussi un grand nombre d'écrivains de cette époque, se faisant l'écho de ces bruits, en ont fait la relation. La plupart y voient une apparition merveilleuse, et tous constatent la réalité des faits sans chercher à les expliquer.

"Il y a près la ville qu'on nomme Montfort, écrivait Chasseneux en 1520, une chose admirable. Au mois de mai, une cane sort de l'étang voisin et vient avec ses canetons dans l'église, fait le tour de l'autel et disparaît pendant le reste de l'année.<sup>54</sup>"

"Je me suis rendu par curiosité dans la ville de Montfort, écrivait en 1633 Hay du Châtelet<sup>55</sup>, membre du Parlement de Rennes, et j'y ai vu cette cane fameuse, mais la foule m'empêcha de voir si elle laissait, comme on le dit, un de ses petits sur l'autel. Je sais qu'on rapporte de diverses manières l'origine d'un fait si remarquable, et je crois volontiers qu'on mêle beaucoup de fables et d'imagination à ce qu'on m'en a raconté."

"J'ai connu, dit l'historien d'Argentré, un seigneur de Montfort<sup>56</sup>, qui était de la nouvelle religion, et qui, avec mille témoins, n'eut pas voulu croire cette merveille, qu'il traitait de supercherie. Or, un jour qu'il était dans sa ville, la cane apparut, comme si elle avait voulu convaincre cet incrédule. On vint le lui dire pendant qu'il était à table, et aussitôt il accourut, avec sa suite, à l'église. La cane était là et séjourna quelque temps devant le comte, puis elle s'en retourna comme elle était venue. Depuis ce temps, j'ai plusieurs fois entretenu de ce fait ce seigneur hérétique, et chaque fois que j'en parlais, il se taisait, ne mettant plus en doute cette histoire, réservant son jugement, et avouant que c'était bien là une cane sauvage qui n'avait pu être apprivoisée par les prêtres, comme il l'avait prétendu.<sup>57</sup>"

"En 1649, écrivait un prieur de l'abbaye Saint-Jacques, le jeudi de la Pentecôte, je fus témoin de l'arrivée de la Cane, qui traversa le faubourg Saint-Nicolas. Elle entra dans l'église et y passa la nuit. Je la pris moi-même et la fis toucher aux assistants. Quand elle partit, elle laissa, comme de coutume, un de ses petits près des fonts baptismaux. Je saisi le caneton et le portai avec les autres, mais la cane le repoussa vivement. Alors il voulut rentrer dans l'église, mais ne le pouvant, il alla se jeter dans une haie voisine, et nul ne l'a pu retrouver."

"J'affirme, ajoute à son tour le carme Candide de Saint-Pierre, et je déclare que j'ai vu plusieurs fois cette cane dans mon enfance ; je l'aie vue encore l'année que j'entrai en religion, en 1663, et je n'hésite pas à signer tout ceci."

Non seulement les anciens écrivains affirmaient ainsi leur croyance à l'histoire de la Cane, mais de nombreux procès-verbaux témoignaient de la réalité de ces faits. Nous ne possédons malheureusement que les documents postérieurs au 15<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire d'une époque où les apparitions étaient devenues beaucoup plus rares. Le père Barleuf dit, en effet, qu'autrefois "ces faits étaient si communs qu'on s'est lassé d'en réitérer les procès-verbaux, dont les plus anciens ont été perdus pendant le trouble des guerres."

---

<sup>54</sup> Barthélémy Chasseneux, *Commentaire latin sur les coutumes de France*.

<sup>55</sup> Hay du Châtelet, d'abord avocat général à Rennes, puis Conseiller d'Etat, mort à Paris en 1363.

<sup>56</sup> Il s'agit du sire d'Andelot, comte de Montfort, qui vint, en effet, à cette époque dans la ville, pour y établir le calvinisme.

<sup>57</sup> D'Argentré, *Histoire de Bretagne*. Voir à ce sujet la relation du ministre protestant Louvain à M<sup>me</sup> d'Andelot.

D'après ceux qui nous restent, et ils sont peu nombreux, il est certain que les apparitions devinrent de moins en moins fréquentes, et qu'après le 8 mai 1739 elles cessent complètement<sup>58</sup>.

Ce fut alors la dernière visite de la cane de Montfort, et nous tenons à mettre sous les yeux du lecteur ce procès-verbal, extrait des archives de Saint-Nicolas et que nous reproduisons intégralement, en respectant l'orthographe et le style de l'époque :

"L'an 1739, nous soussigné Messire Joseph Allain recteur de cette paroisse, certifions à qui il appartiendra, pour en conserver l'éternelle mémoire que le huit may, veille de la translation de Saint-Nicolas, entre les sept et huit heures du soir, étant à souper chez M<sup>r</sup> Toussaint-Mouazan sieur de Trémelin, l'un des anciens syndics de cette ville, sénéchal de plusieurs juridictions, en compagnie de noble et discret messire Laurent Brulais<sup>59</sup>, recteur de la Baussaine ; noble et discret messire François René de Léon<sup>60</sup>, prieur de Miniac près Bécherel, messire Louis Davy, prêtre de la paroisse Saint-Jean de cette ville, messire Louis du Bouais de Saint-Gondran, receveur actuel des devoirs du département de Montfort, messire Jacques Baudré, commis au bureau des vins, eaux de vie et papier timbré de cette ville, damoiselle Marie Anne de Léon, veuve de feu messire Le Tournoux sieur Desplasse, sénéchal de plusieurs juridictions et ancien syndic de cette ville ; damoiselle Renée Le Tournoux, épouse dudit sieur Mouazan ; le sieur Joseph Vialart, marchand de draps et soyes de cette paroisse nous apporta un petit canneton<sup>61</sup> de la grandeur que serait un canneton domestique, nous disant : Voilà un canneton de votre cane. La cane de Saint-Nicolas est arrivée et voilà un de ses petits que j'ai pris vis-à-vis de l'église. Le publique est assemblé autour de votre église et assure avoir vu la cane voltiger plusieurs fois alentour de l'église et de la croix." Aussitôt on interrompit le souper et nous nous transportâmes dans la place qui est au-devant de l'église, appelée ordinairement le cimetièr<sup>62</sup>, pour nous assurer du fait, accompagné desdits sieurs de Léon, Davy, du Bouais, même desdits sieurs Brulais et Baudré, mais ces deux derniers s'en étant retourné aussitôt, ne virent point la cane. Etant arrivés dans la dite place, nous trouvâmes, en effet, un grand concours de peuple assemblé, dont la plupart nous attestèrent avoir vu la cane voltiger à plusieurs reprises autour de l'église et de la croix dudit cimetièr, et qu'elle pouvait être dans les jardins du prieuré, où nous entrâmes pour tâcher de la trouver, ce que n'ayant pu faire, nous revînmes dans la place, au-devant de ladite église, où y étant resté quelques minutes, nous aperçûmes une cane que tout le public nous dit être la même qu'ils avait vue. Elle nous parut d'une autre figure que les cannes ordinaires par la longueur de sa queue et la finesse de son col et de sa tête : elle parut venir, comme du haut de la rue Saint-Nicolas<sup>63</sup>, et fit en voltigeant le tour du presbytère, du prieuré et de l'église, en s'en retournant à peu près vers le lieu d'où elle avait paru venir. - Nota qu'on apporta à notre presbytère, le même soir, un canneton semblable à celui dont nous avons parlé, trouvé dans un jardin voisin de l'église,

---

<sup>58</sup> Voici la date des principales apparitions de la cane : le 24 avril 1543, le 17 mai 1547, le 17 mai 1548, 17 mai 1550, 17 mai 1560, 17 mai 1562, 29 avril 1564, 14 juin 1584, 9 mai 1600, 5 mai 1605. Elle revint encore à cinq ou six reprises pendant ce siècle, jusqu'à la dernière apparition du 8 mai 1739.

<sup>59</sup> Recteur de la Baussaine de 1729 à 1741.

<sup>60</sup> Prieur et recteur de 1732 à 1742.

<sup>61</sup> Nous conservons l'orthographe du manuscrit ; *canne* et *canneton*.

<sup>62</sup> Cette place porte encore le nom de cimetièr Saint-Nicolas.

<sup>63</sup> C'est-à-dire du côté de l'étang.

que nous avons enfermé sous clef, jusqu'à ce jour deux heures de l'après-midi ; pendant ce temps, on luy a offert à boire et à manger, sans qu'il ait rien pris, excepté une seule fois quelques gouttes d'eau, après luy avoir mis le bec dans l'eau. Après quoy, en présence d'un grand nombre de personnes, avons donné la liberté à ce canneton qui a marché avec autant de vitesse que si c'eut été un grand, et ayant passé par le trou d'une petite porte qui donne sur le jardin, a disparu. Ce que certifions vrai comme cy devant.

Ce neuf mai 1739. Rature de deux mots : et voltigeant approuvé. Ont signé : Brulais, recteur de la Baussaine, F. de Léon, prieur de Miniac, L. Davy, prêtre, Dubouay, Anne de Léon, René Le Tournoux, De Trémelin, Joseph Vialard. Je certifie que plusieurs personnes m'ont dit avoir vu la canne, ce matin, faire le tour de l'église et voltigeant comme hier soir. Ce 10 may. Allain recteur."

Ce fut la dernière apparition de la Cane. Depuis lors, nul ne la revit plus jamais, et nos pères cessèrent de contempler le miracle dont personne, à cette époque, n'aurait voulu douter.

Nous n'avons pas à défendre ici leur pieuse croyance ni à condamner leur foi naïve, encore moins à expliquer ces faits étranges dont sourit aujourd'hui notre scepticisme. On peut sans doute considérer comme une simple légende le récit en lui-même, mais il est bien difficile de nier la réalité des faits, confirmés par les aveux des témoins et les procès-verbaux des siècles derniers. Quelques-uns les expliqueront comme nous l'avons entendu dire à un vieillard, sorte de Homais montfortais, aussi sceptique d'ailleurs que spirituel, et d'après lequel le voisinage de l'étang et les marécages voisins du lieu suffiraient à expliquer tout ce mystère. Nous ajouterons même que le dessèchement de l'étang et l'assainissement du faubourg, coïncidant à peu près avec la disparition de la Cane, confirmeraient peut-être cette hypothèse. Pour nous, du moins, qui mettons bien volontiers de côté le surnaturel en cette question, nous nous contentons simplement de signaler, sans les expliquer, ces faits si connus qu'admettent les plus incrédules et qui constituent pour nous un précieux souvenir historique que personne ne saurait contester.

Toutefois, si la croyance populaire a faibli sous les coups répétés de l'érudition moderne, la légende subsiste toujours. Longtemps encore on redira cette gracieuse histoire, et souvent, en l'entendant raconter, les petits enfants de Montfort croiront voir, aux fenêtres de la vieille prison, la pauvre fille qui devait mourir parce qu'elle était trop belle, et qui fut sauvée parce qu'elle pria le bon saint Nicolas.

## **Chapitre VI.**

### **Montfort et la fin du régime féodal (1389 - 1610).**

Les vieilles joutes qui avaient réjoui le château de Boutavent n'étaient plus, au commencement du 15<sup>ème</sup> siècle, qu'un lointain souvenir, et la nouvelle cité de Montfort avait retrouvé, à son tour, la splendeur des jours passés. Restauré et embelli d'une façon grandiose par Raoul VII, le manoir féodal était, de nouveau, devenu la demeure définitive des seigneurs de Montfort.

Mais, à la mort de Raoul, ce château et le comté lui-même passèrent dans la famille de Laval, par suite du mariage de Jean, fils aîné de Raoul, avec Anne, héritière de la baronnie de Laval. D'après le contrat, signé en 1406, il fut stipulé que Jean abandonnerait son nom et que ses descendants prendraient désormais le titre et les armes de Laval. Les seigneurs de Montfort quittèrent alors le manoir de leurs pères et confièrent la garde de leur "bonne ville" à un gouverneur<sup>64</sup>. Mais en 1417 la veuve de Jean de Laval-Montfort, voyant que ses beaux-frères refusaient de lui remettre cette ville, qu'elle réclamait au nom de ses enfants, envoya Thibault, son propre frère, pour s'en emparer. Thibault y pénétra par surprise et s'y installa avec une forte garnison.

A cette nouvelle, Charles et Guillaume de Montfort protestèrent contre cette prise de possession et déclarèrent qu'eux seuls avaient le droit de garder les châteaux de leurs neveux. Mais leurs réclamations n'avaient pas été écoutées, ils firent une levée d'armes et se présentèrent aux portes de la cité. Quelques jours après, Thibault fut obligé de capituler. Il remit les clefs du château le dimanche soir, à l'heure des vêpres, donna ses deux fils en otage et laissa la garde de la ville à Charles de Montfort, qui la conserva pendant toute la minorité de ses neveux.

Depuis ce temps, la maison de Laval demeura en paisible possession de Montfort jusqu'en 1547, époque à laquelle Guy XVII mourut sans postérité. Avec lui finit la branche directe des Gaël-Montfort, qui se continua ainsi, sans interruption pendant près de cinq cents ans.

Deux mariages successifs firent alors passer la cité de Montfort dans les familles d'Andelot et de la Trémoille. Ces familles avaient embrassé le calvinisme, et le nouveau comte de Montfort, François d'Andelot, était le frère du fameux amiral de Coligny, qui joua un rôle si important dans l'histoire de ce temps. Plusieurs fois ce seigneur parcourut le comté de Montfort sous prétexte de visiter ses terres, mais, en réalité, pour y introduire la religion réformée<sup>65</sup>. Un ministre de ce culte l'accompagnait sans cesse et prêchait partout la "bonne nouvelle". A Montfort, le comte essaya, mais sans résultat, de faire des prosélytes, et ce fut pendant un de ses voyages en cette ville qu'il fut témoin de l'apparition de la Cane. Il en fut, dit-on, si frappé, que, par son ordre, le ministre Louvain en fit une relation détaillée qui fut dédiée à la comtesse d'Andelot<sup>66</sup>.

Pendant toute cette période, Montfort, en tant que forteresse<sup>67</sup>, tint naturellement pour le parti calviniste.

Le duc de Mercoeur, chef de la Ligue en Bretagne, n'ignorait pas l'importance de cette place et résolut de s'en emparer. Il réussit à y pénétrer par surprise au mois de septembre 1589 ;

---

<sup>64</sup> Lebaud, *Hist. de Bretagne*. Jean de Montfort prit le nom de Guy XVI de Laval et mourut en 1415. On nous pardonnera de ne pas insister sur cette généalogie fastidieuse des seigneurs de Montfort.

<sup>65</sup> Nous ne croyons pas que d'Andelot ait établi un prêche à Montfort. Nous ne connaissons que l'existence de celui de Comper, qui fut établi vers 1559.

<sup>66</sup> Voir chap. V, Montfort-la-Cane.

<sup>67</sup> Il s'agit de la forteresse, en effet, et non de la population, que ne put entamer le calvinisme. Comme nous le verrons au chapitre suivant, Montfort était considéré comme ville royale, par conséquent devait forcément entretenir une garnison au nom du roi.

mais il n'y demeura que quelques jours et y laissa une garnison qui fut presque immédiatement attaquée par les troupes royales.

La ville fut reprise, et le 11 octobre François de Cahideuc, qui en fut nommé gouverneur, s'y installa avec cinquante arquebusiers à cheval. Prévoyant la durée de la guerre et connaissant l'acharnement des partis, le nouveau gouverneur se hâta de fortifier le château. Il fit réparer les murailles, élargir les fossés et creuser une redoute sous la Motte. Il y dépensa, dit-il lui-même<sup>68</sup>, plus de deux mille écus de sa fortune personnelle. Ces travaux de défense furent d'ailleurs si habilement conduits et rendirent si forte la position que le duc de Mercoeur jugea inutile de l'assiéger. Mais l'année suivante Cahideuc fut disgracié et remplacé par le sieur de Sarouette, qui prit possession du château au nom du roi (1590).

A peine le nouveau gouverneur était-il installé que la garnison fut de nouveau assiégée par les ligueurs, qui établirent leur camp dans l'immense plaine du Prélong, au midi de Montfort<sup>69</sup>.

A cette nouvelle, une troupe royale commandée par le sire de Cussé se porta au secours de la ville et força les ennemis de se retirer. Dès lors, le gouverneur cessa d'être inquiet : il se contenta de faire une sortie dans laquelle il s'empara de deux châteaux et ramena dans Montfort les équipages de plusieurs compagnies de cheveu-légers<sup>70</sup>.

Or, on apprit à ce moment que le duc de Mercoeur se dirigeait vers Moncontour, qu'il voulait surprendre. Aussitôt le gouverneur de Montfort reçut l'ordre de se porter vers cette ville et d'y pénétrer avant l'arrivée des ennemis. Il réussit à y entrer et résista plusieurs jours aux efforts des ligueurs. Mais il aurait été obligé de capituler sans l'arrivée du maréchal d'Aumont, qui se préparait depuis quelque temps à marcher à son secours.

Le maréchal arriva à Montfort avec quatre mille hommes d'infanterie et deux régiments de cavalerie. Aussitôt il y tint un conseil de guerre dans lequel on décida de partir le lendemain au secours de la place assiégée, en prenant le chemin de Saint-Méen. Les émissaires du duc de Mercoeur eurent, sans doute, connaissance de cette résolution, car, au moment où le maréchal se mettait en marche, l'armée ennemie levait le siège de Moncontour et se retirait en Basse-Bretagne.

Néanmoins les hostilités continuèrent, et la comtesse de Montfort ne fut pas étrangère à la prolongation de la guerre.

Anne d'Allègre, veuve du comte d'Andelot, était venue depuis quelque temps habiter le château de Montfort, où elle avait amené quatre cents hommes d'armes commandés par le sire de Tremblaye. Jeune encore, douée d'une beauté remarquable et d'une véritable intelligence, intrigante et astucieuse, elle avait su habilement s'insinuer dans le cœur du maréchal d'Aumont et celui de Saint-Luc, les deux chefs de l'armée royale. Elle appela dans son château

---

<sup>68</sup> Lettre au Conseil royal, février 1594 (Arch. départementales).

<sup>69</sup> Cette plaine, aujourd'hui défrichée, avait dû servir de camp aux romains, ce que nous ne tenons pas à contester.

<sup>70</sup> *Hist. de Bretagne*, D. Morice, XIII.

ces deux généraux et leur conseilla de faire le siège de Comper, place forte qui lui appartenait et qui était tombée aux mains des ligueurs<sup>71</sup>.

Sans doute, Comper, par sa situation même, était d'une importance majeure pour le parti royaliste, et cette considération seule eût suffi à déterminer le maréchal. Mais la demande d'Anne d'Allègre était d'un bien autre poids dans sa décision. Ce vieux général, qui avait blanchi dans le métier des armes, avait été vaincu par les charmes de la belle comtesse, et ce fut surtout pour lui complaire qu'il résolut de marcher sur Comper. Le désir d'Anne d'Allègre était pour lui un ordre, et le siège fut décidé malgré les difficultés de l'entreprise.

Car ses officiers lui avaient démontré les dangers d'une telle opération. La place, lui disaient-ils, était située sur un rocher et parfaitement défendue ; il était impossible d'ouvrir une tranchée aux abords de la forteresse ; d'ailleurs, la petite armée était bien affaiblie, et on courait visiblement à un échec. D'Aumont n'écoula rien. L'amour fut plus fort que la raison, et la place fut investie.

Le lendemain, le maréchal quitta le château de Montfort et rejoignit ses troupes. A peine eut-il observé Comper de plus près qu'il se repentit de l'avoir assiégé. Mais il n'était plus temps de reculer, et la comtesse venait presque chaque jour rejoindre le maréchal et le pressait continuellement de donner l'assaut.

Or, un jour qu'il s'était approché de la place pour mieux reconnaître la position, il reçut au bras un coup d'arquebuse, "Je suis perdu," s'écria-t-il en tombant dans les bras d'un de ses officiers, qui le soutint et le fit asseoir au pied d'un arbre.

Alors on le transporta à Montfort, où se trouvait la comtesse, qui parut fort affligée : "Regardez, Madame, lui dit le maréchal en la voyant, voilà l'état où votre amour m'a réduit". D'Aumont fut soigné par les médecins du château, mais comme le mal s'aggravait, on crut nécessaire de transporter à Rennes le blessé, qui expira quelques jours après, le 19 août 1595.

La petite armée leva aussitôt le siège de Comper, qui fut néanmoins assiégé de nouveau et pris par le sire d'Andigné au mois de novembre de la même année. A partir de ce moment, Montfort lui-même cessa d'être inquiété. La garnison royale continua cependant de demeurer dans la place, et la petite cité jouit, dès lors, d'une paix relative jusqu'à l'avènement incontesté d'Henri IV, qui mit fin à la Ligue et pacifia le pays.

## **Chapitre VII.**

### **Montfort et l'ancien régime (1610 - 1789).**

La guerre civile qui désolait la Bretagne avait pris fin, et le canon des ligueurs ne battait plus les remparts de Montfort. Mais, à ce moment même, l'esprit d'indépendance, apporté par les seigneurs calvinistes, commençait à produire ses fruits et se tournait précisément contre ceux qui l'avaient répandu.

---

<sup>71</sup> Dom Morice, XIII, 160, 163.

Dans l'intérieur de la petite cité s'allumait une guerre civile d'un autre genre, qui devait se continuer pendant près de deux siècles, jusqu'à la grande bataille de la Révolution.

"La chose importante qu'il faut rappeler, écrivaient en 1639 les échevins de Montfort, c'est que notre ville est du nombre de celles qui jouissent de l'affranchissement et sont sous l'autorité immédiate du roi. C'est la cité, et non le seigneur, qui possède les tours et les murailles, à l'entretien desquelles il a toujours été pourvu, sans même consulter le seigneur féodal, et elle a eu ce droit dès le 12<sup>ème</sup> siècle.<sup>72</sup>". Cette déclaration<sup>73</sup> des notables pourrait servir d'épigraphe à ce chapitre. Elle révèle déjà l'état des esprits et résume bien ce que nous appellerons volontiers "l'histoire d'une Communauté de ville à la fin de l'ancien régime".

En effet, depuis longtemps déjà, Montfort féodal n'existait plus guère que de nom. Il y avait plusieurs siècles que "les bourgeois et notables habitants" avaient acquis le droit de communauté. Ils se réunissaient dans la grande salle de la porte Saint-Nicolas et géraient eux-mêmes leurs affaires, comme ils disaient, "en dehors de l'ingérence du seigneur". Chaque année ils nommaient un maire et des échevins, et les trois recteurs de la ville étaient membres influents de la Communauté. Pauvres eux-mêmes, réduits à la portion congrue par les gros bénéficiaires qui détenaient leurs prieurés<sup>74</sup>, défiants à l'égard des seigneurs qui avaient voulu implanter le calvinisme à Montfort, ces recteurs prirent, au 17<sup>ème</sup> siècle, une part active aux travaux de la Communauté ; ils mirent leur intelligence et leur influence au service des intérêts de la ville et presque toujours, à cette époque, rédigèrent les cahiers qui exprimaient les doléances ou les vœux de la cité.

En lisant ces pages, on sent déjà les idées vagues d'indépendance qui germent et fermentent dans les cerveaux, et bientôt vont se produire au grand jour. Il est d'ailleurs intéressant de constater comment ces bourgeois et notables sont défiants à l'égard du seigneur local, tout en protestant de leur inviolable fidélité au roi. Pour eux, la royauté est tout : leur ville n'est pas féodale, mais royale, et le comte de Montfort ne jouit que d'une autorité nominale et de droits purement honorifiques. Ils le répètent sans cesse et ne manquent aucune occasion de l'exprimer par la parole et par les actes<sup>75</sup>.

Aussi le duc de la Trémoille, héritier des anciens seigneurs, voyait-il avec un profond dépit croître sans cesse ces prétentions et ces exigences des bourgeois, qu'il traitait de "séditieux".

Ceux-ci, en revanche, lui répondaient qu'ils ne dépendaient que du roi, dont ils se flattaient d'être, comme lui, les fidèles serviteurs. Déshabitués, d'ailleurs, de la présence du comte, qui ne paraissait que rarement dans sa bonne "ville", soutenus par le roi qui les avait confirmés dans leurs privilèges par un édit du 24 septembre 1678, ils paraissaient ne plus connaître le seigneur féodal. Ils le considéraient comme un personnage de haute marque auquel ils ne devaient que le respect.

---

<sup>72</sup> Nous faisons nos réserves sur cette prétention, qui n'est pas conforme à la vérité historique.

<sup>73</sup> Déclaration du 16 décembre 1639 (Archives communales, 2<sup>ème</sup> série).

<sup>74</sup> Le recteur de Saint-Nicolas, entre autres, ne recevait que trois cents livres du prieur, qui en touchait plus de trois mille. (Aveu de 1729, Arch. départ.) Celui de Coulon, plus pauvre encore, ne recevait que deux cents livres du prieur de Saint-Lazare.

<sup>75</sup> Archives communales, 17<sup>ème</sup> siècle.

"La Communauté, disaient-ils, n'avait point de droits à lui reconnaître." Les bourgeois et notables se sentaient déjà presque ses égaux et commençaient à traiter avec lui de puissance à puissance<sup>76</sup>.

De là ces interminables discussions qui constituent presque toute l'histoire de Montfort durant cette période. Tout sert alors de prétexte : un léger impôt à établir, un droit fiscal à contester, un pan de mur à relever, la fête du papegai à organiser, tout est mis à profit pour déclarer au duc de la Trémoille qu'il n'a rien à voir dans ces affaires, et que la Communauté seule a le droit de gouverner la cité<sup>77</sup>.

Aussi, quand le duc voulut démolir les fortifications, tous les notables s'insurgèrent et en appelèrent au roi. Quelques mois après, le 3 juillet 1659, Louis XIV fit déclarer qu'en effet la place, les murailles, les tours et les fossés lui appartenaient, et le 18 juin 1689 le duc reçut, de nouveau, défense de toucher aux fortifications de Montfort.

Ces protestations se renouvelèrent encore lorsque le chevalier de Botherel, acquéreur des biens de la Trémoille, voulut, à ce titre, démolir les murs de la cité, sous prétexte qu'ils tombaient en ruine et servaient à défendre un repaire de séditeux : "La ville ne vous appartient pas, répondit le maire ; vous n'avez acheté que des droits honorifiques, et les murailles sont la propriété du roi."<sup>78</sup> Toutefois, pendant ces longues discussions, les acquéreurs eurent le temps de démolir le château, dont ils vendirent les matériaux, et ne laissèrent intacts que les fortifications de la cité. D'ailleurs, les ducs de la Trémoille, eux-mêmes, ne semblaient guère tenir, depuis longtemps, à conserver une ville qui leur rapportait plus d'ennuis que de revenus. Et quand ils cédèrent définitivement leurs droits, ils ne se réservèrent que le titre de comte, avec la propriété de la motte féodale, qu'ils avaient toujours regardée comme une marque de leur souveraineté, et sur laquelle ils veillaient avec un soin jaloux. Un évènement bien connu dans l'histoire locale, et auquel se rattache le souvenir de Louis Grignon, leur permit d'affirmer ce droit et cette souveraineté.

Au mois de novembre 1707, la vieille motte présentait une animation extraordinaire ; elle se couvrait d'hommes enrôlés de toutes parts et qui travaillaient à l'aplanir. A leur tête, un jeune missionnaire les encourageait par sa parole et son exemple. Ce prêtre était un enfant de la paroisse Saint-Jean, qui résidait depuis plusieurs mois dans la paisible retraite de Saint-Lazare, où il se reposait de ses travaux. C'est à la suite d'une station merveilleuse, prêchée dans sa ville natale, qu'il avait résolu d'élever sur la butte un splendide calvaire et de l'entourer de chapelles représentant les quatorze stations du chemin de la Croix.

Cette oeuvre grandiose allait recevoir un commencement d'exécution quand, tout à coup, apparut le sénéchal, apportant un ordre du duc de la Trémoille qui revendiquait la possession

---

<sup>76</sup> En effet, la plupart d'entre eux se donnent dès lors des airs de noblesse, et ajoutent à leur nom celui de leurs terres. Ils signent : Lemoyne du Grand-Déheuc, Doré de la Ricochais, Lemoyne des Grippeaux, Lesné de Bellon, Lemarchand de Lépinay, Juguet de la Cochardièrre, etc. (Voir Arch., années 1657, 1720, etc.).

<sup>77</sup> Archives de la Comm., *passim*.

<sup>78</sup> Archives de la Comm. Procès contre le chevalier de Botherel, qui avait acquis avec le sire de Cintré une portion des murs et de la ville de Montfort.

de la butte et défendait de continuer les travaux<sup>79</sup>. Louis Grignon, ému, mais résigné, se contenta de répondre : "Vous aurez beau faire, malgré vous cette motte féodale deviendra un lieu de prière". Prédiction qui s'est réalisée, puisqu'en cet endroit même s'élève l'église paroissiale de Saint-Jean de Montfort. Découragé, et délaissé par ceux-là mêmes qui auraient dû le soutenir, Louis quitta son pays pour n'y plus revenir. Mais aujourd'hui l'apôtre s'est vengé : sa statue domine la vieille butte aplanie et couronne l'église dont il avait prédit la fondation.

Le duc de la Trémoille, qui avait interdit la continuation de ces travaux, ne survécut guère à Louis Grignon et son fils, Charles, fut bientôt réduit à vendre une partie de ses biens. Criblé de dettes, il céda définitivement, en 1715, le reste de son comté de Montfort au chevalier de Farcy, qui ne le garda que vingt jours et le vendit, à son tour, à différents particuliers, pour la somme de trente mille livres. Joseph Huchet de Cintré<sup>80</sup> fut le principal acquéreur de la ville de Montfort et des droits attachés à sa possession. Il partagea avec Charles de Botherel, seigneur de Bédée, le droit de supériorité dans la paroisse Saint-Nicolas. Les deux familles eurent leur banc seigneurial au même rang, et le dimanche, aux prières nominales, on recommandait conjointement "messieurs de Bédée et de Cintré, seigneurs de la paroisse".

Ce fut le 8 juin 1716 que Joseph de Cintré prit possession solennelle de la seigneurie de Montfort. Il se présenta dans la grande salle de la Communauté, située au-dessus de la porte Saint-Nicolas, et fut reçu en assemblée ordinaire par le maire Oresve, accompagné des échevins. Il prit place dans le siège réservé au maire, et déclara que le duc de la Trémoille se réservait le titre de comte de Montfort, mais que lui, sire de Cintré, avait la propriété de tous les autres droits seigneuriaux. Puis, dit un ancien aveu, il "fit acte d'autorité sans aucune opposition"<sup>81</sup>. Néanmoins, les notables ne voulurent reconnaître que son droit de supériorité honorifique, et quand la famille de Cintré voulut, quelques années après, faire acte d'autorité réelle, un procès s'engagea aussitôt devant le Parlement.

Les seigneurs de Cintré produisirent leurs titres, et la Communauté, à son tour, déclara que la propriété de la ville et des murailles n'était pas comprise dans le contrat de vente<sup>82</sup>. "La cité, ajoutaient les échevins, appartient réellement au roi, comme le prouvent de nombreux édits, et les prétentions des sires de Cintré sont injurieuses pour les droits du souverain et ceux d'une communauté royale." Quoi qu'il en soit, la ville, qui d'abord avait eu gain de cause, fut déboutée par un arrêt du 20 septembre 1760. Le roi lui-même se désista, et le seigneur de Cintré fut confirmé dans ses revendications, comme ayant succédé réellement aux ducs de la Trémoille, dont il conserva les droits et privilèges jusqu'à la Révolution.

---

<sup>79</sup> Il ne faut pas chercher à expliquer autrement la défense du duc de la Trémoille. Ce ne fut pas par antipathie pour le père Montfort, mais uniquement pour affirmer ses droits. Les habitants de Montfort étaient entrés avec ardeur dans les vues de Louis Grignon et étaient heureux de voir disparaître ces vestiges de la féodalité. La Trémoille leur rappela que cette motte lui appartenait, et non pas à la ville. Voir d'ailleurs les preuves dans les archives municipales. Les différentes vies du père Montfort donnent un autre sens à cet épisode : nous tenons à rétablir ici la vérité.

<sup>80</sup> Cette famille est connue dans l'histoire, dès le 15<sup>ème</sup> siècle, sous le nom de Huchet de la Bédoyère. Plus tard, le mariage de Charles Huchet avec Louise Rabinard lui apporta la terre du Plessix-Cintré, dont les Huchet prirent dès lors le nom et les armes.

<sup>81</sup> Procès entre la Communauté et la marquise de Cintré. (Arch. municipales. Dossier du procureur général).

<sup>82</sup> Dans ce chapitre, nous faisons oeuvre d'historien impartial, nous constatons sans discuter.

Toutefois, si la ville fut obligée de cesser ses revendications, elle garda de son côté tous ses anciens privilèges. Elle perdit son titre de "ville royale", mais continua de se gouverner sous l'intervention du seigneur, et s'occupa, dès lors, activement d'intérêts autrement sérieux qu'elle avait à défendre.

En effet, à cette époque, de notables améliorations furent faites dans la cité et les faubourgs. L'étang, source de fréquentes calamités, fut desséché, et, par suite, le faubourg assaini. La charité publique et privée se développa sous l'heureuse influence de Mathurin Dousseau, recteur de Coulon, qui, depuis longtemps, se préoccupait des besoins matériels et intellectuels de sa ville natale. Grâce à son initiative, l'hôpital de Saint-Nicolas fut restauré et agrandi. Un second hospice fut fondé sur les hauteurs de Saint-Lazare. L'éducation de l'enfance prit un développement vraiment remarquable pour l'époque, et la Communauté de ville passa un contrat avec les Ursulines, qui bâtirent une école et un pensionnat de jeunes filles dans le faubourg Saint-Jean<sup>83</sup>. Jusqu'à cette période, l'instruction des garçons avait été, elle aussi, fort négligée ; il n'y avait, disent les cahiers communaux "qu'une misérable classe", entretenue par le prieur de Saint-Nicolas. On en organisa une nouvelle, et la direction en fut confiée à l'abbé Loqué<sup>84</sup>, qui donna ses soins aux enfants des trois paroisses jusqu'à la Révolution.

Déjà le grand et terrible mouvement qui allait bouleverser la France se faisait sentir à Montfort. On approchait de la convocation des Etats-Généraux, et les esprits s'échauffaient même dans cette petite ville perdue au fond d'une province. Dans la rue, et surtout à l'Assemblée des notables, on discutait et on suivait avec anxiété la marche des évènements<sup>85</sup>. Les habitants furent bientôt convoqués à l'Assemblée pour entendre la lecture des remontrances adressées au roi. Ces doléances furent signées par les notables et les trois recteurs, et le lendemain trois bourgeois furent députés aux Etats de la province pour protester "contre le déni de justice des ordres de l'Eglise et de la Noblesse, et affirmer qu'il fallait recourir directement au meilleur des rois<sup>86</sup>". C'était le vieil esprit batailleur de la Communauté qui faisait sa réapparition, et la Révolution qui s'annonçait à Montfort.

Au mois de novembre 1762, les habitants du faubourg Saint-Nicolas furent réveillés la nuit par les cloches de l'église voisine. Ils n'eurent que le temps de s'enfuir à la hâte. L'étang de Montauban venait de rompre ses digues, et le Garun envahissait la cité. La crise ne dura que quelques heures, mais elle fut terrible. Tout fut brisé ou entraîné par le torrent. Et quand, au point du jour, le flot fut passé, on ne vit plus, dans le faubourg, qu'un amas de boue, de débris et de ruines.

C'est, au point de vue politique, ce qui allait se passer à Montfort et dans toute la France. Le 16 juillet 1789, des sons lugubres descendaient du beffroi communal et convoquaient les habitants à l'Assemblée des notables. C'était la cloche de la Communauté de ville qui annonçait le commencement de l'effroyable catastrophe et sonnait le glas de l'ancien régime.

---

<sup>83</sup> Archives départementales et communales.

<sup>84</sup> La Communauté vota un traitement de 120 livres à l'abbé Loqué, prêtre de Montfort, à condition qu'il fit l'école aux enfants des trois paroisses depuis le 18 octobre au 18 septembre : cinq heures par jour (Archives communales).

<sup>85</sup> Voir Archives communales.

<sup>86</sup> Archives cahiers de 1789.

## Chapitre VIII.

### Montfort-la-Montagne.

Le 3 janvier 1790, une animation extraordinaire régnait dans le faubourg Saint-Nicolas, dit un vieux manuscrit de l'époque. Des cris de "Vive la Constitution" retentissaient partout, la joie se peignait sur les visages, et l'on eût dit un peuple qui venait de briser ses chaînes et de recouvrer la liberté. Bientôt la grande porte de l'Horloge s'ouvrit, les tambours battirent aux champs, et aussitôt apparut la nouvelle compagnie de la garde civique, commandée par le capitaine Nourry, portant dans ses rangs le drapeau national béni dans l'église Saint-Jean, en présence des trois recteurs de Montfort. Immédiatement après marchait l'ancienne Communauté de ville, et à sa tête les échevins Doré, Juguet et Lemarchand ; dans leurs rangs, l'abbé Guillouet, prieur de Saint-Jean ; Mathurin Dousseau, recteur de Coulon ; Lemoine aumônier des Ursulines, et Voillerault, prieur de l'abbaye Saint-Jacques. Tous défilèrent, au milieu des acclamations, et furent reçus à la porte de la chapelle de l'hospice par Pierre Busnel, recteur de Saint-Nicolas.

Après le serment de fidélité à la nouvelle Constitution, le recteur lut l'objet de la convocation, et l'on procéda aussitôt à l'élection de la Municipalité.

L'ancien maire, Doré, fut réélu ; les citoyens Lemarchand, Juguet, Lesné et Gilbert furent nommés officiers municipaux, et le sieur Robiquet fut choisi comme procureur de la Commune<sup>87</sup>.

A la lecture de ces noms, ce fut un véritable enthousiasme. Le nouveau président du Conseil municipal fit en termes pompeux l'éloge du "meilleur des rois", et le *Te Deum* fut chanté par toute la foule, qui put croire un instant qu'elle venait de délivrer la cité et de sauver la France.

La Révolution, en effet, commençait son oeuvre et, il faut bien le dire, elle n'était pas faite, à ce moment, pour déplaire aux habitants de Montfort, qui ne voyaient pas si haut ni si loin dans les régions confuses de la politique. Pour eux, le nouvel ordre de choses n'était que la réalisation de leurs aspirations légitimes et la confirmation de leurs privilèges ; leur cité prenait une tout autre importance, elle devenait le chef-lieu d'un district, le siège de la justice, et surtout elle échappait définitivement à la souveraineté honnie des anciens seigneurs. Cela suffisait à combler leurs désirs, et l'on comprend l'enthousiasme avec lequel ils accueillirent la Révolution, sans prévoir les conséquences terribles qui allaient bientôt en résulter pour eux comme pour toute la France.

Aussi, à Montfort, dans les dernières semaines de cette année, tout est-il à la joie. Il semble que les hommes, en devenant égaux, soient devenus frères et que l'âge d'or va revenir sur toute la terre. Et comme le disent les cahiers municipaux, il convient que cette heureuse Révolution "soit une ère de fêtes continuelles qui célèbrent la Constitution et la félicité publique".

---

<sup>87</sup> Tout ce chapitre est le résumé des cahiers municipaux, des écrits de cette époque et des traditions locales. Nous n'affirmons rien qui ne soit basé sur les documents officiels.

L'occasion s'en présenta bientôt le 14 juillet 1790, pour la fête de la Confédération. La chapelle de l'hôpital, destinée à servir de temple de la Concorde, fut trouvée trop étroite pour une telle cérémonie. On fit choix de la place du Champ<sup>88</sup>, sur laquelle fut élevé un autel grandiose, entouré de drapeaux et décoré des attributs nationaux, sur lesquels on lisait cette inscription : "Pour la Patrie et pour la Liberté". La Municipalité s'y rendit, suivie de la garde nationale, des officiers du nouveau district<sup>89</sup> et de "milliers de spectateurs", disent les procès-verbaux du temps, dont les calculs en ce sens valent, sans doute, la littérature. Le recteur de Saint-Jean, assisté de tous les prêtres de la cité, célébra la messe, et le maire, Doré, prononça un éloge dithyrambique de la Révolution, au pied du Saint-Sacrement, qui semblait lui-même, comme on l'a dit, jurer obéissance à la Constitution. C'était vraiment l'union de toutes les intelligences et de toutes les volontés, et les cahiers de la Municipalité se plaisent eux-mêmes à décrire avec enthousiasme "le transport de la population, l'ivresse du pays, qui semblait en réalité commencer son existence"<sup>90</sup>.

Ce bel enthousiasme ne pouvait durer toujours, et si, dans la cité, le nouvel ordre de choses trouvait de nombreux partisans, il rencontrait aussi des détracteurs, et dans les environs, surtout d'implacables ennemis. L'effervescence augmentait chaque jour, et les officiers du district recevaient fréquemment des lettres menaçantes : partout, dans la campagne on répandait le bruit que "la ville de Montfort était un repaire de brigands et que la Municipalité avait contribué aux lois nouvelles si détestées dans le pays"<sup>91</sup>.

Ces lois n'étaient pas, en effet, acceptées par tous de bon cœur. Le comte de Cintré protesta le premier quand, le 18 septembre, le procureur de la Commune annonça la sanction de la Constitution et l'abolition des droits féodaux. On lui répondit aussitôt en faisant enlever les bancs seigneuriaux des églises de la ville et en supprimant tous les insignes qui rappelaient l'ancien régime.

A ce moment, la Constitution civile du clergé venait elle-même d'être promulguée et les trois recteurs de Montfort ayant refusé de lire le texte de la loi, on chargea aussitôt trois délégués de faire cette lecture à la place des prêtres réfractaires. Ce furent les citoyens Lemarchand pour l'église Saint-Jean, Lesné pour Saint-Nicolas, et Gilbert pour la paroisse de Coulon.

Or, on apprit quelques jours après que le prieur de Saint-Jean avait tenu en chaire des propos séditieux contre la Constitution, les prêtres assermentés, et en particulier contre Le Coz, le nouvel évêque d'Ille-et-Vilaine.

Le citoyen Robiquet, procureur de la Commune, en saisit immédiatement le tribunal, qui cita le recteur à sa barre. Mais celui-ci dédaigna de répondre à cette invitation et préféra partir en exil. La Municipalité décréta alors que le sieur Guillouet serait suspendu de ses fonctions et qu'il y avait lieu de procéder à l'élection d'un curé constitutionnel. Toutefois, pour assurer le service du culte, on nomma curé intérimaire Jean Voillerault<sup>92</sup>, ancien prieur de l'abbaye, et le

---

<sup>88</sup> En face l'église, aujourd'hui devant la chapelle et le cimetière.

<sup>89</sup> Le 7 décembre 1792, le tribunal du district fut définitivement installé dans le couvent des Ursulines.

<sup>90</sup> Voir cahiers de 1790, *passim*.

<sup>91</sup> Archives municip., 1791.

<sup>92</sup> Voillerault était âgé de soixante ans et religieux depuis trente-trois ans (Archives de Bédée).

recteur de Saint-Nicolas fut chargé, avec lui, de l'administration des sacrements dans la paroisse de Saint-Jean. Mais ce dernier ne remplit que peu de jours sa nouvelle charge et s'exila à Jersey avec l'aumônier des Ursulines.

Ce fut seulement le 23 octobre suivant que le Conseil Municipal put installer un nouveau curé, le sieur Roullé, un des rares prêtres qui, dans le voisinage, avaient prêté serment à la Constitution<sup>93</sup>.

Aussi à Montfort, comme presque partout alors, il y avait deux cultes et deux religions. Les uns allaient à la messe en secret, dans la campagne, ou préféraient s'en passer. Les autres, fidèles défenseurs du nouveau curé, sceptiques ou indifférents, en tout cas, gens de l'administration, allaient à l'église Saint-Jean comme à l'Hôtel de ville, non par principes religieux, mais par zèle politique, et soutenaient l'intrus pour soutenir la Constitution.

La grande majorité, dans la campagne voisine, était pour les prêtres réfractaires, et les cahiers municipaux le constatent avec une vive inquiétude. Déjà dans les environs, à Breteil, à Talensac, à Coulon même, de nombreux attroupements se formaient. Ils étaient sans doute excités par les recteurs insermentés "qui fomentaient la sédition et représentaient Montfort comme un repaire de bandits et le boulevard de la tyrannie".

Or, le 14 mai 1792, un grand rassemblement était signalé dans le cimetière de Coulon. Des laboureurs de cette paroisse et des communes limitrophes attendaient, en armes, la procession des Rogations, qui devait sortir de Saint-Jean sous la conduite du curé Roullé, et se rendre à l'église de Coulon. "L'intrus ne viendra pas, disaient les paysans en agitant leurs bâtons, et, s'il se montre, nous empêcherons ses fidèles de pénétrer chez nous." Au besoin, ils devaient poursuivre la procession et marcher même sur Montfort. L'abbé Hotto, vicaire provisoire de Coulon depuis la mort du vénérable Mathurin Dousseau, s'était renfermé dans la sacristie, et cependant, dit un ancien procès-verbal, semblait les encourager par son attitude et ses regards. On en prévint aussitôt la Municipalité. La procession ne quitta pas la ville, et les meneurs, las d'attendre, finirent par se dissiper.

Mais les attroupements se reformèrent bientôt chez un fermier de la Lande, François Bougeard, dont le frère, ancien vicaire d'Iffendic, exerçait en secret le ministère dans les environs. Là, un complot fut formé, et on résolut d'engager les paroisses voisines à prendre les armes et à se diriger sur Montfort. Il fut décidé que la première attaque aurait lieu contre la maison d'un membre de la Commune, qui s'était signalé par son attitude révolutionnaire dans la paroisse de Coulon. La maison fut, en effet, environnée à l'improviste, les portes brisées, l'intérieur saccagé, puis l'exécution achevée, les révoltés, étonnés de leur audace, à la porte de Montfort, prirent le parti de se disperser à nouveau.

A ce moment même, le tocsin convoquait la Municipalité, et la garde nationale, sous les armes, se préparait à marcher vers Coulon. Mais le Conseil de la Commune comprit qu'il n'était pas en force pour attaquer les réfractaires et préféra envoyer des délégués qui se rendirent chez François Bougeard et firent l'office de médiateurs. Bougeard, après de longs

---

<sup>93</sup> A partir de septembre 1792, Roullé cessa de prendre le titre de curé de Saint-Jean et prit celui de curé de Montfort (Voir Archives).

pourparlers, s'engagea à faire cesser les attroupements et à user de toute son influence pour y réussir, si le Conseil communal voulait à son tour oublier ce qui s'était passé et laisser en paix les principaux meneurs.

La Municipalité accepta, pour l'instant, ces conditions, et la campagne de Montfort rentra dans la tranquillité. Mais cette paix ne pouvait être de longue durée. Le Conseil de la Commune le comprit, et, pour faire face aux éventualités, il demanda une nouvelle compagnie de soldats, puis nomma un Comité de Salut public, dit Comité des Cinq, dont firent partie les citoyens Sequenville, Lemarchand, Juguet, Lesné et Lebreton (6 mai).

A peine ces derniers étaient-ils entrés en fonctions, que les paroisses de Talensac et de Breteil se soulevaient de nouveau et menaçaient de marcher contre "l'infâme district, cause unique, disait-on, de la misère qui régnait dans le pays. On résolut alors de frapper un grand coup. La troupe, logée à l'hôpital, se joignit à la garde nationale, en attendant l'arrivée de nouveaux renforts demandés à la garnison de Rennes. D'autres gardes nationaux, venus de Saint-Méen et de Montauban, se rassemblèrent sous le commandement du capitaine Nourry, et la première attaque eut lieu contre la paroisse de Breteil. Les réfractaires, surpris à leur tour à l'improviste, se débandèrent et se dispersèrent dans toutes les directions. Alors la troupe se dirigea vers Coulon et poursuivit les émeutiers dans la forêt elle-même, et après une lutte acharnée, dans laquelle le commandant Nourry fut blessé, mit en fuite les révoltés et ramena à Montfort un grand nombre de prisonniers.

Afin de terroriser l'émeute et d'empêcher le retour de ces scènes attristantes, le district fit arrêter les principaux chefs de ces familles qui défendaient ainsi leurs principes et leur religion ; il exerça une surveillance active sur les parents d'émigrés ou de prêtres insermentés, surtout dans la paroisse de Talensac, et finit bientôt par en faire enfermer un certain nombre à la maison d'arrêt.

De plus, pour se conformer à la loi, on résolut d'abolir tout ce qui rappelait le culte chrétien : mes cloches furent enlevées des trois paroisses, et sur la motion d'un membre du Comité, on décréta que les croix, statues et autres insignes de la superstition seraient arrachés et disparaîtraient à tout jamais dans la ville de Montfort. Toute fonction ecclésiastique fut interdite<sup>94</sup>, les églises fermées, les anciens prieurés aliénés, le presbytère Saint-Nicolas transformé en école de filles, celui de Saint-Jean affecté à l'école des garçons, les rues elles-mêmes furent débaptisées et les registres communaux, en racontant ces "exécutions" dans le style ridiculement emphatique de l'époque, ne parlent plus que du "faubourg Jean, de la rue Nicolas", de la "ci-devant abbaye Jacques". Montfort-la-Cane lui-même perd son nom consacré par les siècles et prend dès lors le titre pompeux et prétentieux de Montfort-la-Montagne<sup>95</sup>.

Ainsi, tout ce qui rappelait l'ancien régime, et surtout le culte religieux, était anéanti ; et pourtant les hommes de l'époque comprenaient qu'il y avait un vice dans leur système : aussi leur grande préoccupation fut-elle de remplacer la religion qu'ils avaient abolie. Ils savaient -

---

<sup>94</sup> L'église Saint-Nicolas servit de magasin de salpêtres et du fourrage. Le traitement du curé intrus fut supprimé le 10 nivôse an II.

<sup>95</sup> Tout ce qui précède est extrait des archives officielles.

car ils étaient intelligents - l'immense action que le christianisme avait eue sur les habitudes de la nation et ils résolurent de le remplacer en l'imitant. Il fallait pour cela un culte, des temples, des cérémonies, des pontifes ; on les inventa et aussitôt on se mit à l'oeuvre.

A Montfort, on laissa de côté les anciennes églises, dont on n'osait s'emparer ouvertement, et ce fut la chapelle de l'hospice qui fut choisie comme temple décadaire et dédiée à l'Etre Suprême. L'appareil du culte était simple et en harmonie avec les principes du jour, mais il était imposant. L'autel du Christ avait été remplacé par l'autel de la Patrie, décoré d'emblèmes civiques, et à la place du crucifix, disent les registres municipaux, on voyait briller "le bonnet rouge de la Liberté"<sup>96</sup>. Chaque décadi, on s'y réunissait, et l'un des officiers municipaux lisait la Déclaration des Droits de l'Homme ou le résumé des lois nouvellement promulguées, puis on entonnait les chants patriotiques qui avaient remplacé les hymnes de la religion. Toutefois, à Montfort comme ailleurs, le vide des fêtes décadaires se fit bientôt sentir, et les discours ennuyeux ou les rapports des nouveaux pontifes n'intéressaient guère les rares auditeurs. Aussi le citoyen Robiquet s'en plaignait-il amèrement et ne cessait d'encourager les membres de la Municipalité à montrer l'exemple et à se rendre les premiers aux réunions de l'hôpital<sup>97</sup>.

Les officiers municipaux étaient, en effet, les prêtres du nouveau culte, et le citoyen Coqué, président du Comité, était le grand pontife de la nouvelle religion. Il en était en même temps le grand orateur, et avait fait élever dans la chapelle une tribune spéciale, afin "de dominer l'auditoire", et de verser sur lui les flots de son éloquence, dont certaines phrases sont restées longtemps populaires à Montfort.

Il faudrait pouvoir lire, comme nous l'avons fait, ces discours emphatiques, ampoulés, prétentieux, pour apprécier à leur juste valeur les hommes de cette époque ; et ce n'est pas sans une certaine amertume qu'on entende l'éloge du 21 janvier tomber des lèvres mêmes qui, peu de mois auparavant, célébraient en termes pompeux la gloire du "meilleur des rois".

Mais ces apostrophes véhémentes, ces tirades enflammées, ce décor, ne suffisaient plus à enthousiasmer la population de Montfort. La décade n'avait qu'un petit nombre de fervents. On comprit qu'il fallait aller jusqu'au bout et imiter complètement la religion qu'on avait voulu abolir. De là ces fêtes civiques partout employées comme instrument de régénération. Aussi, comme nous l'avons dit, en lisant les manuscrits, les cahiers et les actes de cette période, il semble que la vie humaine n'était qu'une suite de fêtes et que l'âge d'or était revenu sur la terre. Les procès-verbaux de la commune de Montfort ne parlent qu'en termes émus de ces fêtes civiques, qui faisaient, disent-ils, verser à tous nos concitoyens des larmes d'attendrissement et de bonheur. "Quel beau jour, s'écrie Robiquet, que la fête de l'agriculture, dans laquelle les laboureurs de Coulon, d'Iffendic et des environs, tenant leur instrument de travail enguirlandés de rubans tricolores, se montrent au premier rang et chantent les bienfaits de la Révolution". La fête funèbre, la fête des morts, est elle-même présidée par le citoyen Coqué, qui officie devant l'autel tendu de noir et orné du bonnet de la liberté. Une note plus gaie se fait entendre au sujet de la fête des époux, célébrée sur la place du Champ. Là se présentent deux jeunes gens dont nous ignorons les noms : ils ont juré haine à la superstition,

---

<sup>96</sup> Rapport du citoyen Robiquet, procureur de Montfort.

<sup>97</sup> Voir les cahiers municipaux.

ils veulent l'union libre cimentée par l'Amour et la Liberté ; on les couronne de fleurs, on entonne des chants patriotiques, et on reconduit en triomphe, à travers les rues de Montfort, les deux nouveaux époux, dont le bonheur n'a guère duré plus longtemps, sans doute, que les fleurs dont ils étaient couronnés<sup>98</sup>.

Toutefois, cet enthousiasme semble un peu de commande. La Municipalité le constate elle-même avec tristesse. Les chants de joie ont pour écho les cris des malheureux qui hurlent leur faim. A Montfort même règnent la misère, la délation, la haine et surtout la terreur. Les membres du comité révolutionnaire sont les premiers à l'avouer, car, au demeurant, ils sont presque tous d'honnêtes gens et de braves citoyens. Mais il est évident qu'ils agissent sous l'empire de la peur. On les a choisis parce qu'ils sont les plus instruits, et ils n'ont pas osé refuser le fardeau qu'on a mis sur leurs épaules tremblantes. Une fois élus, ils doivent malgré eux exécuter les décrets. S'ils le font, ils se créent beaucoup d'ennemis ; s'ils refusent, ils ont la prison en perspective. Aussi, comme le disait un membre du comité des Cinq de Montfort, c'était "un bien funeste présent". Personne n'avait envie de se mettre en lumière et de tenir des registres qui pouvaient un jour devenir compromettants. L'un après l'autre, ils refusaient "cet honneur," si bien qu'on était obligé de recourir à un moine taré, à l'ancien prieur de l'abbaye Jean Voillerault, qui fut nommé officier public et greffier principal du district.

C'est ce qui explique pourquoi le maire, l'agent national et les officiers municipaux n'acceptaient leurs charges que parce qu'ils y étaient forcés. D'ailleurs, leur ferveur révolutionnaire était assez médiocre. Défenseurs de l'ancien régime, instruits, polis et corrects, ils se sentaient mal à l'aise dans ce milieu où périssait le citoyen Coqué, où trônait le détroqué Voillerault, et dont le procureur Robiquet était le plus bel ornement. A chaque instant, ils cherchaient à "s'évader" et "sollicitaient" leur démission. C'est ainsi que le citoyen Brager, forcé de prononcer l'éloge du 21 janvier, demanda à être déchargé de cet "honneur" sous prétexte "qu'il ignorait l'éloquence", et l'agent national, Pierre Guicheteau, démissionnait à son tour en alléguant l'émigration de son frère Dominique, dont "la conduite lui imposait ce douloureux mais nécessaire sacrifice à la Loi, à la Patrie et à la Liberté"<sup>99</sup>.

Bref, il était temps qu'un gouvernement plus régulier fit cesser l'anarchie, et, pour emprunter une phrase célèbre, vint rassurer les bons et faire trembler les méchants.

La chute de Robespierre venait de mettre fin au régime de la Terreur, et ce fut avec un visible soulagement que le président du district annonça "l'heureuse nouvelle" aux habitants de Montfort. Toutefois, l'esprit de la Convention subsistait toujours, ses défenseurs ne cessaient de dominer dans les petites villes où le règne des potentats sans-culottes n'était pas encore terminé. Sans doute les exaltés, ignorants ou grossiers, comme Robiquet, les meneurs dont le

---

<sup>98</sup> Voir cahiers de la Municipalité.

<sup>99</sup> D'ailleurs, à ce moment, tous les anciens défenseurs du précédent régime étaient devenus suspects, malgré les gages qu'ils avaient pu donner à la Révolution. Le citoyen Doré était forcé lui aussi de "s'évader". Les citoyens Juguet et Sequenville, anciens membres du Comité du Salut Public, étaient dénoncés comme réactionnaires et mis en état d'arrestation sur l'ordre du Comité Révolutionnaire. L'ancien prieur Voillerault, malgré son apostasie, dut démissionner le 15 messidor an III, parce qu'il avait appartenu jadis au clergé. Son attitude ne pouvait lui faire pardonner ce crime. On peut, du reste, consulter sur ce point non seulement les cahiers municipaux de Montfort, mais les actes du Tribunal révolutionnaire. (Voir les dénonciations faites au tribunal du district, archives départementales).

métier était de dénoncer ou de terroriser, disparaissaient peu à peu ; les modérés, anciens partisans de la Constitution, ou vieux débris de la Communauté, revenaient au pouvoir avec le citoyen Doré et commençaient à manifester leurs tendances. Mais, en réalité, les lois de la Convention nationale subsistaient dans leur intégrité.

Le nouveau conseil Municipal, présidé par le maire Allais, avait peur d'être soupçonné de modérantisme et continuait à rechercher, dans les environs, les anti-révolutionnaires et les réfractaires, contre lesquels la peine de mort était prononcée. C'est ainsi qu'entre autres fut arrêté en 1797 Jean-Baptiste Bougeard, ancien vicaire d'Iffendic, qui exerçait en secret le ministère dans la campagne de Montfort, et qui fut condamné à la déportation<sup>100</sup>.

Toutefois, les esprits s'apaisaient, et le directoire de Montfort fermait volontiers les yeux quand il croyait pouvoir échapper sans péril aux dénonciations des terroristes. L'ancien recteur de Saint-Nicolas, Pierre Busnel, grâce à cette complicité tacite, put reparaître au milieu de ses ouailles, et Jean Coqué, Recteur de Romillé, natif de Montfort, reçut un certificat de civisme qui lui permit d'exercer plus librement son ministère.

Bien plus, le 21 juin 1797 on autorisa la réouverture de l'église Saint-Jean afin, dit le rapport, de la donner aux "prêtres, conformistes ou non, qui seraient tentés de reprendre les fonctions du culte, après leur soumission aux lois de la République."

Mais, malgré cette tolérance, on tenait à ne pas trop brusquer le retour aux idées de liberté : la loi était claire et il fallait "juger haine aux tyrans" sous peine d'être écarté des fonctions publiques ou exilé. On exigea même ce serment de la nouvelle institutrice communale qui, sans doute, connaissait beaucoup mieux les difficultés de l'orthographe que les arcanes de la Constitution de l'an III.

Mais, il faut bien le dire, l'esprit sectaire diminuait visiblement : on ne songeait plus guère au temple de la Raison : la déesse ne réunissait plus qu'un maigre troupeau de fidèles adorateurs : les fêtes de l'hôpital devenaient rares, et la décade était oubliée. La Municipalité, en 1798, s'en plaignait, sans doute pour la forme, elle avait beau essayer encore "de régulariser" le culte officiel, elle sentait que ses efforts étaient inutiles et que les cérémonies des anciens jours tombaient sous le poids du ridicule et du mépris public.

D'ailleurs, à ce moment, la guerre civile était presque éteinte, et pour emprunter l'ancien langage du temps de Robespierre, "les brigands de la campagne de Montfort" avaient cessé leur tentative d'insurrection. Tout semblait à la paix ; si bien que le district résolut d'enlever les portes de la ville, "débris d'un âge abhorré, disait-il, et qui n'avaient été conservées que pour défendre la cité, mais qui devenaient inutiles sous une ère de paix, de bonheur et de prospérité."<sup>101</sup>

---

<sup>100</sup> Jean-Baptiste Bougeard, né à Iffendic le 30 octobre 1763, après avoir échappé pendant quatre ans à la persécution, fut trahi par un citoyen à qui il avait fait beaucoup de bien. Arrêté à la ferme du Vaus-à-Velin, il fut conduit à Montfort, puis à Rennes, et condamné à la déportation. Embarqué le 12 mars 1797 sur la Carente, puis sur la Décade, il fut conduit à Cayenne, et ensuite dans le désert de Konanama, où il expira à l'âge de trente-quatre ans, le 22 septembre 1798.

<sup>101</sup> Archives communales.

En faisant la part qui convient dans ses phrases déclamatoires, il est certain que le pays commençait à respirer et que tout faisait prévoir un temps de calme et de tranquillité. C'est à ce moment que d'ailleurs la Constitution de l'an VIII venait réorganiser l'administration, et que Montfort, déjà chef-lieu d'un District, devint une sous-préfecture du département d'Ille-et-Vilaine. Le citoyen Maudet fut le premier investi de ces fonctions ; l'ancien échevin Lemarchand fut élu maire, et ses collègues Chevallier, Jean Juguet, Pierre Doré devinrent président ou juges du nouveau tribunal civil. A son tour, le Concordat, restaura le culte religieux. On supprima définitivement Saint-Nicolas et Coulon, mais l'église de Saint-Jean fut conservée et demeura le siège du doyenné de Montfort, dont le premier titulaire fut un émigré, précédemment recteur de Bécherel.

Dès lors, l'ère de la Révolution était terminée à Montfort.

Il faut l'avouer, c'était le triomphe des idées et des hommes de l'ancienne Communauté de ville dont nous avons raconté l'histoire. C'était la réalisation complète de la fameuse phrase de Sieyès : "Qu'est-ce que le Tiers-Etat aujourd'hui ? Rien. Que veut-il être ? Quelque chose." A Montfort, en 1800, non seulement il était devenu quelque chose, mais il était tout. Pendant deux siècles, il avait combattu le bon combat pour réclamer son indépendance, et maintenant, après dix ans de terribles épreuves, il avait la fortune, la gloire, l'autorité. La Révolution lui avait tout laissé, et lui seul réellement en avait profité. Le quatrième Etat : la classe populaire, avait au contraire peu gagné à cette transformation. En lisant les noms des laboureurs, des ouvriers, des commerçants de Montfort avant 1789, on les retrouve encore en 1800 dans la même situation, n'ayant rien de plus, ni une place, ni une parcelle de fortune, ni un pouce de territoire.

Mais les anciens échevins, les notables de la Communauté, qui avaient failli sombrer dans la terrible tourmente malgré les gages qu'ils avaient dû donner aux idées du jour, étaient sortis triomphants de la lutte et avaient réussi au-delà de leurs espérances. Longtemps ils avaient en vain demandé le maintien de leurs anciens privilèges réclamer leur place au soleil et lutté avec une persévérance digne d'éloges. La Révolution, qu'ils avaient appelée de tous leurs vœux et qui avait emporté tous les anciens privilèges, leur avait donné en retour la fortune et les honneurs, et si parfois elle avait eu pour eux de terribles menaces, elle s'était terminée dans un sourire. Aujourd'hui, ils avaient acquis une partie des biens de l'abbaye, des prieurés de Saint-Jean, Saint-Nicolas, Saint-Lazare, de Coulon et des Ursulines, et avec la fortune ils avaient échangé l'humble fauteuil de l'ancienne Communauté de ville contre les places moins périlleuses que leur offrait le nouveau régime. Ils s'y étaient installés, s'y trouvaient à l'aise et ne demandaient qu'à y demeurer toujours. Aussi on comprend avec quel bonheur ils saluèrent l'ère qui s'ouvrait et consacrait leurs acquisitions, maintenant leurs droits en leur conférant des honneurs inespérés.

On s'explique l'enthousiasme avec lequel Maudet proclama l'avènement de Napoléon, et sans doute ce fut sans surprise que les habitants de Montfort entendirent les mêmes voix qui avaient successivement chanté le meilleur des rois, applaudi à la mort de Louis XVI, acclamé Robespierre et salué sa chute, chanter de nouveau, avec la même conviction et le même aimable sourire, le "grand homme qui venait sauver la France et de régénérer la Patrie."

C'était vraiment la fin de la Révolution dans notre pays : Montfort-la-Montagne disparaissait et Montfort-sur-Meu entraît à son tour dans l'histoire.

En 1793, un cultivateur de Coulon rencontra près de l'église un farouche révolutionnaire : "Regarde ton clocher, lui dit celui-ci ; bientôt il n'en restera pas une pierre, pas même le souvenir." - "Soit, abats-le, si tu le veux, répondit le paysan en montrant sa poitrine ; là, du moins, son souvenir restera, et tu ne l'en arracheras jamais."

La Révolution, en effet, n'a pas épargné nos clochers, ni les vieux souvenirs de Montfort. Ils ont disparu l'un après l'autre, et en maints endroits, depuis longtemps, la charrue a passé sur leurs ruines. Mais les hommes de l'époque ont disparu plus vite encore : l'oubli est descendu sur leurs tombes, et le temps, qui efface tout, emportera bientôt leurs noms et jusqu'à leur souvenir. Au contraire, ceux du vieux Saint-Jean, de Saint-Nicolas et de Coulon demeurent toujours. Les révolutions, qui transforment tout, ont eu beau faire, elles n'ont pas réussi à faire oublier ces gloires du passé qui restent là, elles aussi, vivantes encore dans la mémoire de notre cœur et que nul n'effacera jamais.

## **Chapitre IX.**

### **Montfort-sur-Meu.**

On demandait, un jour, au fils d'un littérateur distingué, d'écrire, comme il savait le faire, la vie de son illustre père : "Je connais assez mon père, répondit le jeune homme, pour en bien parler ; je l'aime trop pour en parler avec impartialité."

Volontiers, si cela m'était permis, j'emprunterais cette réponse pour l'appliquer à ma ville natale, au moment où je devrais aborder la période actuelle de l'histoire de Montfort.

Car celui qui écrit ces lignes ne comprend que trop, lui aussi, qu'il ne saurait être ni panégyriste ni pamphlétaire : les hommes et les choses sont encore trop près de nous et nous sommes trop connus pour que nous puissions en parler avec l'impartialité absolue que demande l'histoire vraiment digne de ce nom. Aussi on comprendra facilement notre réserve et on nous saura gré, peut-être, de laisser à d'autres le soin de compléter ce petit livre et de juger nos contemporains. Nous avons décrit avec bonheur le vieux Montfort, mais Montfort-sur-Meu appartient aux écrivains futurs<sup>102</sup>. Plaise à Dieu que les chroniqueurs à venir n'aient pas trop de tristes pages à joindre à celles-ci et que notre cité soit désormais calme et heureuse comme le sont tous les peuples qui n'ont pas d'histoire.

Si l'ancien Montfort féodal a disparu, nous pouvons dire aussi que Montfort-sur-Meu a bien changé depuis le commencement du 19<sup>ème</sup> siècle. Sa physionomie s'est complètement modifiée : la petite ville basse, sombre, boueuse, avec ses fossés profonds, ses maisons tristes et sans air, n'existe plus.

---

<sup>102</sup> Mentionnons seulement, pour mémoire, l'occupation de Montfort par les prussiens en 1815, et les fêtes splendides célébrées en 1888 à l'occasion de la béatification du père Montfort.

La motte<sup>103</sup> féodale ne se mire plus dans les eaux de l'étang, elle a été aplanie, et sur son emplacement s'élève aujourd'hui l'église paroissiale. Les vieux fossés ont été comblés et remplacés par des jardins et de jolies promenades où les marronniers marient leur feuillage à la verdure plus gaie des tilleuls. Le tribunal, la halle, et plusieurs autres monuments nouveaux ont été construits ; la cité s'est étendue spécialement du côté de la gare et s'est vraiment embellie<sup>104</sup> Tous les amis du progrès et du bien-être y applaudiront, comme nous, de grand cœur. Mais les rêveurs et les poètes se surprendront encore à songer au vieux Montfort, à ses tours crénelées, témoins des prouesses des chevaliers, à ses antiques remparts qui faisaient l'orgueil de la cité, à cette motte féodale qu'animèrent si longtemps les jeux de nos pères, à cette célèbre église Saint-Nicolas dans laquelle la foule se pressait pour contempler le "miracle" de la Cane. Eux aussi, comme les pêcheurs de la ville d'Is, dont parle la légende bretonne, bien souvent, au milieu de la calme vallée du Meu, à travers le frémissement des feuilles, ils s'imagineront entendre les voix lointaines du vieux Montfort apportées par la brise du soir. Et s'ils écoutent, aux dernières heures du jour, la petite cloche de l'ancien hôpital, ils croiront entendre encore, comme un écho affaibli du passé, les cloches argentines du vieux Saint-Nicolas, qui feront revivre pour eux tous les souvenirs de l'antique Montfort à jamais disparu.

## **Deuxième partie.**

### **Les souvenirs.**

#### **Hier et aujourd'hui.**

"Tous ces vieux souvenirs dormant au fond de nous que ce lieu nous rappelle et qu'il nous rend plus doux." Lamartine.

C'est surtout avec les yeux du cœur que l'on revoit le pays natal ; c'est aussi avec le cœur que l'écrivain aime à en parler et à le décrire. L'historien laisse alors, volontiers, sa plume grave et sévère pour prendre le pinceau du poète ; il se plaît à embellir et comme à ensoleiller ces lieux si chers qui furent les témoins de ses joies, de ses douleurs ou de son amour.

On a beau les avoir quittés depuis longtemps, le charme dure toujours ; plus les années s'avancent, plus les cheveux blanchissent, plus aussi on sent, comme un souffle jeune et vivifiant, passer dans l'âme le souvenir et l'image du pays. Et quand on peut le revoir, non seulement avec le cœur, mais encore avec l'intelligence ; quand l'histoire elle-même nous guide et vient éclairer d'une lumière plus vive ces monuments, ces collines qui ne disent rien à d'autres, il semble que toutes les visions d'autrefois se raniment et prennent une nouvelle vie : on dirait que le passé se réveille et que les morts eux-mêmes parlent dans leurs tombeaux. Comme on l'a si bien dit, on se sent presque leur contemporain, on croit entendre le murmure de leurs voix lointaines, et malgré soi on est tenté de leur répondre et de leur parler tout haut.

---

<sup>103</sup> La motte fut détruite en 1846, et ses débris servirent à combler les anciens fossés de la ville.

<sup>104</sup> Le tribunal, d'abord installé dans l'ancien couvent des Ursulines, a été transféré depuis sur la place. La sous-préfecture est située sur la même place, dans l'ancien hôtel de la famille Juguet. La halle fut achevée en 1867, sur les plans de l'architecte Beziers-Lafosse. L'église paroissiale terminée en 1851, par l'architecte Langlois. La chapelle Saint-Joseph et le nouveau bâtiment de l'hôpital, dus l'un et l'autre à la générosité de la famille Barbotin, datent également de la même époque.

Nous n'avons qu'un seul regret en écrivant ces lignes, c'est de ne pas avoir un pinceau assez sûr, une plume assez délicate pour faire revivre, comme nous le voudrions, tous ces vieux monuments et pour en raconter l'histoire.

Si, toutefois, le lecteur veut bien nous suivre, quelques instants, à travers ces rues ou ces paysages qui lui semblent indifférents, peut-être il pourra, comme nous, s'y complaire et y découvrir des gloires qu'il ne connaissait guère et des grandeurs qu'il ne soupçonnait pas. Puissent ceux qui ont la mémoire du cœur en garder du moins le souvenir.

## **Chapitre I.**

### **La paroisse Saint-Jean.**

Au nord-ouest de Montfort, sur le plateau qui domine les fraîches prairies et la vallée du Garun, entre le nouveau cimetière et l'ancien logis prioral, s'élève, aujourd'hui, une charmante chapelle dédiée à saint Joseph. C'est sur son emplacement que se trouvait jadis l'église Saint-Jean, dont nous avons déjà vu l'origine, et qui était la principale paroisse de Montfort.

D'après les traditions locales, le roi Judicaël en fut le fondateur. Les historiens modernes, sans doute mieux informés, ont contesté cette assertion ; mais, du moins, il paraît certain que cette église avait une très haute antiquité, et qu'elle fut longtemps exempte de toute domination séculière, en vertu d'une charte octroyée par les rois bretons aux moines de Saint-Méen. Raoul de Montfort ne voulut pas reconnaître ce privilège, surtout pour un prieuré qui se trouvait à la porte de son château. Il saisit le temporel des moines et commit de nombreux dégâts dans l'église. Mais à la suite de l'excommunication qu'il encourut, il reconnut ses torts et se contenta dès lors d'être le simple prééminencier de la paroisse.

Jusqu'à la fin du 13<sup>ème</sup> siècle, Saint-Jean fut à la fois église paroissiale et priorale, et ce fut seulement en 1290 qu'avec l'agrément des bénédictins on nomma un prêtre séculier, chargé, comme recteur, de l'administration spirituelle.

Le prieur avait sa demeure près de l'église, avec les jardins et prairies avoisinant l'étang, mais ses revenus étaient si minimes qu'au 17<sup>ème</sup> siècle ils ne dépassaient pas 100 livres. Quant au recteur, il était en même temps doyen de Montfort<sup>105</sup> ; mais cet honneur, dit un historien, ne l'enrichissait guère. Aussi en 1707 l'évêque de Saint-Malo se décida-t-il à unir la cure au prieuré, et, à la suite de la résignation de Henri Hindré, le recteur fut, depuis cette époque<sup>106</sup>, prieur de Saint-Jean.

L'abbé de Saint-Méen signa le décret d'union le 12 novembre 1707, et un prêtre séculier, Jean Bregère, prit possession du logis prioral, qui devint alors le presbytère et conserve encore la même destination.

---

<sup>105</sup> Ce doyenné comprenait les paroisses de Saint-Méen, Coulon, Saint-Nicolas, Saint-Malon, Iffendic, Monterfil, Saint-Maugan, Saint-Gonlay, Gaël, Montauban, Le Crouais, Saint-Onen, Miniac, Pleumeleuc, Talensac, Bédée, Clayes, Breteil, Trémoré, Quédillac, Romillé, Concoret, Irodouër, Bois-Gervilly, Saint-Léry. Le doyenné actuel correspond seulement au canton de Montfort.

<sup>106</sup> La paroisse Saint-Jean comptait alors trois cents âmes, et par suite du décret d'union, le recteur jouissait d'un revenu de six cents livres. (Voir anciens registres de Saint-Malo - archives de Montfort).

Le dernier recteur de Saint-Jean fut Jean Guillouet, qui refusa de prêter serment et préféra s'exiler au mois de septembre 1792. La Municipalité lui donna comme successeur le curé constitutionnel Roullé<sup>107</sup>, qui fut solennellement installé, le mois suivant, comme doyen de Montfort-la-Montagne. Mais bientôt, le culte religieux lui-même fut supprimé, Roullé cessa ses fonctions, son presbytère devint la maison d'un instituteur communal, et l'église désaffectée fut mise à la disposition de la ville. Saint-Jean fut, toutefois, respecté pendant la tourmente révolutionnaire et ne fut pas souillé comme la chapelle de l'hôpital qui servit alors de temple décadaire<sup>108</sup>. A la restauration du culte, cette église fut conservée à l'exclusion des deux autres et devint par là-même l'unique paroisse de Montfort, en même temps que le chef-lieu du doyenné<sup>109</sup>.

L'église Saint-Jean était, d'ailleurs, peu remarquable au point de vue architectural et n'offrait guère d'intérêt que par les souvenirs religieux qu'elle rappelait : la prédication de saint Vincent Ferrier en 1417 et le baptême du Bienheureux Montfort, qui y prêcha lui-même une mission célèbre en 1706<sup>110</sup>.

Devenue insuffisante pour la population et vouée, du reste, à une ruine prochaine, elle fut démolie en 1851, et sur son emplacement on éleva la chapelle Saint-Joseph, due à la générosité de la famille Barbotin. Ce gracieux édifice, qui sert aujourd'hui aux œuvres paroissiales, renferme un charmant groupe de Valentin représentant la mort de saint Joseph, les tombeaux des deux fondatrices, et ceux de Mathurin Bedel et Pierre Gaudin, les deux derniers curés du vieux Saint-Jean. Malgré les pieux plaidoyers faits, naguère, en faveur de l'installation, dans cette chapelle, d'un pèlerinage à Louis Grignon, la victoire reste définitivement acquise à Saint-Lazare qui demeure, par excellence, le sanctuaire privilégié des dévots au Bienheureux Montfort.

En face de cette chapelle, et de l'autre côté de la rue, on remarque les murs d'un vaste enclos se prolongeant jusqu'à un vieux monument, noir et triste, qui a tout l'aspect extérieur d'un monastère et fut effectivement un couvent d'Ursulines au 17<sup>ème</sup> siècle. La fondation de cette maison [Ursulines] avait été autorisée par le duc de la Trémouille pour recevoir les bénédictines de Saint-Malo, à la condition expresse que les armes du seigneur seraient placées en supériorité dans la chapelle que devaient construire les nouvelles religieuses<sup>111</sup>.

Quelques jours après, le 13 mars 1639, la Communauté de Ville consentit, à son tour, à recevoir cette congrégation, mais demanda que le couvent projeté fût bâti en dehors de l'enceinte de la cité et que l'on y établît une école spéciale pour les externes, ainsi qu'un pensionnat pour les jeunes filles. Le 27 mai suivant, l'évêque de Saint-Malo approuva le contrat, et deux mois plus tard les bénédictines s'engagèrent à envoyer à Montfort sept

---

<sup>107</sup> Archives municipales, cahiers de 1792. La Municipalité se plaignait alors amèrement de ne pouvoir trouver de successeur à l'abbé Guillouet. Pendant ce temps les fonctions curiales furent exercées par le prieur de l'abbaye, Jean Voillerault, moine apostat. De plus, l'abbé Lemoine, aumônier des Ursulines, et le recteur de Saint-Nicolas, exercèrent le ministère dans cette paroisse. (Voir Archives municipales, année 1791).

<sup>108</sup> Voir chap. VIII, 1<sup>ère</sup> partie et chap. II, 2<sup>ème</sup> partie.

<sup>109</sup> Outre le territoire de Saint-Nicolas et de Coulon, la nouvelle paroisse comprit aussi la section de l'Abbaye, qui fut détachée de la commune de Bédée en 1829.

<sup>110</sup> Consulter sur ce point l'histoire du Bienheureux Montfort.

<sup>111</sup> Contrat du 6 mars 1639. (Archiv. dép. et municip.).

religieuses, auxquelles elles assurèrent une pension de six cents livres, plus quatre mille livres de meubles et trois mille livres d'argent pour construire le monastère.

La Communauté de Montfort suscita-t-elle des difficultés dont ne parlent pas les archives ; les religieuses trouvèrent-elles trop lourdes les charges qu'on leur avait imposées ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'elles cédèrent leurs droits aux Ursulines, qui acceptèrent et vinrent s'établir à Montfort à la fin de 1639. Elles bâtirent, sous le nom de la Sainte-Famille, le couvent que l'on remarque aujourd'hui. En 1707 leur supérieure acheta les champs voisins pour agrandir la maison et fit construire une petite chapelle bénite à cette époque par l'évêque de Saint-Malo et qui fut démolie à la Révolution<sup>112</sup>.

En 1792, les Ursulines furent chassées de leur monastère, leur aumônier s'exila à Jersey, la maison fut affectée aux différents services du tribunal civil, et le reste, vendu nationalement, fut acheté par quelques familles du pays. Aujourd'hui, le sombre couvent est occupé par un hôtel, la justice de paix, l'école communale, et plus rien ne rappelle sa pieuse et primitive destination. Quant à nous, c'est avec une joie mêlée de tristesse que nous songeons toujours à ce vieux monastère ; nous aimons à le revoir, comme on revoit encore avec bonheur l'image lointaine, les traits à demi effacés de ce qu'on a aimé. En le regardant, nous croyons voir passer devant nous toutes ces années d'enfance dont le souvenir nous revient avec la douceur et la mélancolie d'une apparition. Car c'est dans cette maison que fut élevée toute notre génération, et que se sont éveillées nos intelligences, heureuses alors, malgré tout, avec leurs naïfs espoirs et leurs illusions trop tôt envolées. C'est là encore que se réfugient nos plus sereines pensées quand elles veulent retrouver un peu de cette rosée du matin et de ces sourires qui ne furent jamais plus doux et plus beaux qu'à l'aurore de la vie.

Après avoir dépassé l'ancien monastère, puis la sous-préfecture et le tribunal civil, on aperçoit l'église Saint-Jean, devenue l'unique église paroissiale de Montfort<sup>113</sup>. Elle a été bâtie sur l'emplacement de l'ancienne motte, si longtemps égayée par les jeux bruyants de nos pères, la vieille butte féodale sous laquelle, dit la légende, les seigneurs du pays avaient enfoui des trésors immenses que nos contemporains cherchèrent vainement quand ils voulurent édifier le nouveau Saint-Jean. Ce monument, construit dans le style de la Renaissance, ne se ressent que trop de l'époque qui l'a vu ériger. Il est orné intérieurement de fresques et de jolis vitraux ; on y remarque aussi les sculptures de la chaire et des stalles, la statue de Saint-Jean, oeuvre de Barré, celle de Louis Grignon, de Resnays, et les retables des autels latéraux, dont l'un notamment reproduit plusieurs scènes de l'histoire de la Cane. Toutefois, tel qu'il est, cet édifice ne présente aucun caractère architectural, et, au premier aspect, on ne soupçonnerait guère le gracieux effet que produit son intérieur.

Tout à côté, voyez-vous cette grosse tour crénelée, dont la construction remonte à l'année 1389. C'est, sans contredit le plus ancien monument de Montfort. Longtemps il servit de caserne royale et fut le point de mire des canons des Ligueurs ; peut-être même fut il le séjour de l'infortunée jeune fille dont on nous a raconté la légende. Aujourd'hui ce ne sont plus des

---

<sup>112</sup> Archiv. dép. et communales.

<sup>113</sup> Elle fut construite par MM. Langlois, architecte, et Peschard, entrepreneur. Commencée en 1848, elle fut livrée au culte en 1851.

prisonniers de ce genre qu'on enferme dans ces froides et sombres murailles qui inspirent la terreur. Et les malheureux qui, du haut de la vieille tour, regardent le charmant paysage que contemplait la pauvre enfant de Saint-Nicolas, seraient bien surpris s'ils apprenaient que ces murs, derrière lesquels ils gémissent tristement, servirent autrefois de prison à l'innocence et à la vertu.

Cette tour est elle-même reliée par des débris de remparts à la porte de l'Horloge, qui fut, pendant plusieurs siècles, le siège de la Communauté de Ville et sert encore aux délibérations du Conseil Municipal. Bientôt sans doute, elle disparaîtra, et avec elle aussi disparaîtront les naïves légendes, les doux et vieux souvenirs du passé. Certes, nous nous rangeons volontiers à l'avis de ceux qui veulent régulariser la cité, mais nous serions heureux de les voir trouver un moyen de servir l'intérêt général et de conserver, en même temps, ce vieux monument, qui fut si longtemps le témoin des luttes de nos pères. N'achevons pas les vieillards sous prétexte qu'ils gênent leurs enfants.

Laissons debout encore la vieille porte de Saint-Nicolas, laissons-la se couronner encore de cette verdure et de ces fleurs qui semblent rajeunir son front et la consoler de toutes ses gloires à jamais envolées.

Pour nous, ce n'est pas sans émotion que nous saluons ces ruines d'un autre âge et que nous songeons à ce vieux faubourg Saint-Jean<sup>114</sup> dans lequel s'écoulèrent nos plus belles années. C'est toujours avec une douce joie que nous aimons à écouter là l'écho lointain de nos jours d'enfance, à nous rappeler tant de souvenirs qui gardent toujours pour nous leur poésie, leur charme et leur fraîcheur. Et en écrivant ces lignes, nous croyons éprouver encore toutes les impressions de nos beaux jours, ces chères impressions si fugitives, dit-on, mais qui laissent dans le cœur de l'homme des traces que le temps ne saurait effacer.

## **Chapitre II.**

### **Le faubourg Saint-Nicolas.**

Ce faubourg, le plus intéressant de Montfort, formait jadis à lui seul la petite paroisse du même nom. Il ne comprenait, avant la Révolution, qu'une partie de la rue actuelle ; il était borné au midi et à l'ouest par la paroisse Saint-Jean, au nord et à l'est par celle de Bédée, qui s'étendait alors jusqu'à la ville elle-même. Bas et humide, ce faubourg a conservé, jusqu'à la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, une partie de sa physionomie du Moyen-âge. Mais des

---

<sup>114</sup> Une foire célèbre et populaire encore de nos jours se tenait le jour de la fête patronale, entre le cimetière et l'ancienne église Saint-Jean. Elle donnait lieu à de grandes réjouissances et à une singulière coutume que nous tenons à rappeler en terminant ce chapitre. "Le seigneur de Tréguil, dit un ancien aveu, doit à l'issue des vespres de la feste Saint-Jean-Baptiste, chacun par an, à la passée et entrée du cimetière, un chapeau de fleurs de cherfeil sauvage, sous peine de saisie, dont les officiers du seigneur de Montfort lui doibvent décharge, et de là est porté par lesdits officiers sur la Motte-aux-Mariées, près la contrescarpe des fossés du Pas d'Ane de ladite ville de Montfort, pour en manière accoustumée y être donné par le procureur fiscal dudit seigneur aux mains de chaque mariée des trois forsbourgs et paroisse, d'an en an, et doibvent lesdites mariées, après s'être saisies dudit chapeau, danser et chanter leur chanson, et doibvent baiser ledit seigneur ou son procureur à peine de soixante sols d'amende qui est sur le champ ordonné. Et ledit seigneur est obligé de leur fournir un feu de cent fagots en bourrées qui se consomment à la fin ; relaissé est ledit chapeau à la dernière mariée ou à celle que juge à propos ledit seigneur ou son procureur fiscal. (Déclaration de la baronnie de Montfort en 1682).

embellissements successifs ont fait disparaître ces vieilles maisons, jadis semblables à des voisines médisantes se penchant l'une vers l'autre, et aujourd'hui le noir et triste faubourg a fait place à une voie plus large, plus remplie d'air et de soleil.

Au milieu de la rue Saint-Nicolas, on rencontre une petite place qui porte encore le nom de Cimetière Saint-Nicolas<sup>115</sup> et près de laquelle on remarque aussi un vieux donjon presbytéral bâti en 1636. Au fond de cette place, à peu près à l'endroit où s'élève la maison d'un ancien maire de Montfort, se trouvaient le prieuré et l'église paroissiale que le "miracle" de la Cane a rendu si célèbre dans notre pays.

Cette église, d'abord simple chapelle, ne fut érigée en paroisse que plusieurs siècles après Saint-Jean.

Le Garun servait alors de limite à la paroisse de Bédée, et les habitants qui se réfugièrent à l'ombre du nouveau château de Montfort durent nécessairement construire leur demeure - de ce côté - sur le territoire de cette dernière<sup>116</sup>. D'après un archéologue contemporain, la chapelle de ces nouveaux venus fut construite vers 1105, mais les anciens aveux sont muets sur ce point, et ce n'est que vers l'an 1150 qu'il en est fait mention, pour la première fois, dans les actes de Saint-Melaine, sous le nom de "chapelle Saint-Nicolas"<sup>117</sup>. Elle était alors desservie par les moines qui possédaient la paroisse de Bédée et bâtirent un petit prieuré avec le consentement du baron de Montfort. De longues contestations s'élevèrent d'ailleurs, à cette époque, au sujet des moines de Saint-Melaine, et ce ne fut qu'en 1187 que ceux-ci furent définitivement confirmés dans toutes leurs possessions par le pape et l'évêque de Saint-Malo.

Bientôt la chapelle primitive fut érigée en église paroissiale et continua d'être desservie par le prieur de Saint-Nicolas. Des vieilles chartes rapportent que, vers ce temps, de vives discussions eurent lieu entre ce dernier et plusieurs seigneurs du voisinage. Ceux-ci envahirent l'église en 1275 et ravagèrent le prieuré. Mais ils furent condamnés à payer une forte somme, à faire amende honorable et à réparer tous les dégâts qu'ils avaient causés<sup>118</sup>.

Ce fut seulement au 14<sup>ème</sup> siècle qu'on nomma des prêtres séculiers pour l'administration spirituelle, et le premier recteur connu fut Jean Le Lyonnais, qui prêta serment entre les mains de l'abbé de Saint-Melaine en 1468. Le prieur se réserva le temporel et s'engagea dès lors à fournir un somme de trois cents livres au clergé paroissial. Depuis cette époque, il y eut à la fois, dans la paroisse, un prieur et un recteur, et plus tard un vicaire, mais le prieur conserva, comme par le passé, la supériorité et le titre de curé primitif.

Ce prieur résidait dans le manoir attenant au chœur même de l'église, et possédait les vastes jardins qu'on a, depuis ce temps, transformés en parc ou en prairies, et qui longent les rives du Meu et du Garun. Il avait, en outre, droit de moyenne justice dans le faubourg, et y faisait

---

<sup>115</sup> Il est fait mention, dès l'an 1256, du cimetière Saint-Nicolas (Charte de Saint-Melaine, Arch. départ. 1H28). Au 16<sup>ème</sup> siècle, cette place portait également le nom de place du Cimetière. "La place qui est au-devant l'église appelée ordinairement cimetière" dit un procès-verbal de 1739.

<sup>116</sup> Nous avons raconté cette fondation, chap. IV, 1<sup>ère</sup> partie.

<sup>117</sup> "Ecclesiam de Bedesq, et capellam Sancti Nicholas de Montis fortis". (Cartulaire de Saint-Melaine, 185).

<sup>118</sup> Cartulaire de Saint-Melaine, titre de l'an 1275 - F. Oresve, p. 254.

tenir une foire célèbre qui s'est conservée jusqu'à nos jours<sup>119</sup>. Ses revenus étaient considérables, mais il avait un certain nombre de charges<sup>120</sup> et devait, outre l'entretien du clergé, fournir la subsistance d'un maître d'école et nourrir le prédicateur qui prêchait le Carême et les fêtes de la paroisse. Quand il cessa de résider habituellement à Montfort, il fut obligé d'y avoir un chapelain, qui logeait au prieuré et distribuait les aumônes en son nom. Le dernier prieur fut le bénédictin Laurent Gallais, et le dernier recteur Pierre Busnel, qui gouverna la paroisse jusqu'à la Révolution. Ce recteur accueillit d'abord avec un certain enthousiasme le nouvel ordre des choses et fut même chargé par la municipalité de prendre soin de l'église Saint-Jean<sup>121</sup> en 1791 ; mais, peu de temps après, Pierre Busnel refusa de prêter le serment exigé par la loi et préféra s'exiler à Jersey avec l'abbé Lemoine, aumônier des Ursulines de Montfort.

La paroisse Saint-Nicolas, qui fut alors supprimée<sup>122</sup>, était en réalité la plus intéressante et la plus fréquentée de Montfort. Indépendamment du célèbre pèlerinage de la Cane, elle était par elle-même l'édifice religieux le plus remarquable de la cité, et à ce titre méritait d'être conservée, au moins comme souvenir historique<sup>123</sup>. Les acquéreurs en décidèrent autrement. L'église, vendue comme bien national et achetée par le citoyen Guicheteau, ancien "agent national", fut démolie avec le prieuré pendant l'année 1800. Depuis lors, il ne reste plus de traces du vieux prieuré de Saint-Nicolas, qui a été transformé en vastes jardins, et l'étranger chercherait en vain la place qu'occupait le sanctuaire si vénéré et qui fut si longtemps la gloire de Montfort<sup>124</sup>.

A côté de l'ancienne église et du prieuré lui-même s'élève l'hôpital de la ville, agrandi et restauré grâce à la générosité délicate et intelligente d'une bienfaitrice des pauvres, à qui l'on doit le beau monument de la rue Saint-Nicolas. L'abbé Oresve dit qu'on ignore absolument l'origine de cette maison. Cependant, les traditions locales nous permettent de croire qu'elle fut fondée au 14<sup>ème</sup> siècle pour loger les pèlerins qui se rendaient à Saint-Méen. Plus tard on y ajouta une salle destinée à recevoir les infirmes et les indigents de Montfort, et dans la suite, perdant son caractère primitif, cet établissement devint simplement l'hospice des trois paroisses de la ville. Il était alors dirigé par un bureau composé de recteurs, prêtres et principaux notables de Montfort, sous la présidence du sénéchal<sup>125</sup>. Aucune congrégation religieuse ne s'occupait à cette époque d'une façon spéciale du soin des malades : aussi la maison était-elle confiée à un simple gardien, qui appelait à son aide quelques âmes dévouées du faubourg. Au 17<sup>ème</sup> siècle, dit M. G. de Corson, l'hôpital avait cinq cents livres de revenus et renfermait douze lits. De plus, le gardien était encore tenu d'offrir un sol aux pèlerins de

---

<sup>119</sup> Le 6 décembre, foire dite de Saint-Nicolas.

<sup>120</sup> Les revenus du prieur montaient à trois mille livres, d'après un aveu de 1729. Le recteur en recevait trois cents et le vicaire cent cinquante.

<sup>121</sup> Voir Archives municipales, procès-verbaux de 1791.

<sup>122</sup> L'église fut déclarée bien national et fermée définitivement en 1792. Le logis presbytéral devint une maison d'école en 1793.

<sup>123</sup> Voir chap. V, description de cette église.

<sup>124</sup> Il serait à souhaiter qu'une plaque commémorative rappelât en ce lieu l'existence de l'ancienne église Saint-Nicolas, comme on le fait dans beaucoup de villes pour perpétuer le souvenir d'un grand homme ou d'un événement historique. Nous soumettons cette réflexion à l'intelligence du Conseil Municipal.

<sup>125</sup> Lettre à l'intendant de Bretagne, 1719.

Saint-Méen, de les nourrir, de les coucher à leur passage et de secourir gratuitement les indigents de Montfort.

Vers le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, le Parlement exigea que la somme fournie par le recteur de Saint-Nicolas pour soulager les pauvres à domicile fût désormais affectée directement à l'hôpital. Cet arrêt, daté du mois de juillet 1744, portait en outre que le bureau serait composé du sénéchal, du procureur fiscal, d'un recteur de Montfort siégeant alternativement, d'un échevin et d'un notable de Saint-Jean, Saint-Nicolas, Coulon et Bédée<sup>126</sup>.

Or, à cette époque, le vieil hospice était dans un état précaire, et les bâtiments, trop étroits d'ailleurs, tombaient en ruines. Aussi un recteur de Coulon, Mathurin Dousseau, se chargea de les reconstruire ; il fit restaurer à ses frais l'aile orientale, bâtit la chapelle actuelle<sup>127</sup> et légua à l'hôpital toute sa fortune. Un édit royal de 1776 confirma cette fondation. En retour, le recteur de Coulon demanda et obtint que cet établissement fût désormais dirigé par une congrégation religieuse, et il appela les Sœurs de la Sagesse<sup>128</sup>, qui prirent aussitôt possession de la maison.

Cette restauration, qui avait si bien réussi, inspira au généreux prêtre la pensée d'adjoindre à l'hôpital une œuvre d'un autre genre. Il voulut bâtir une maison de missionnaires chargés d'évangéliser le diocèse<sup>129</sup> de Saint-Malo. Mais l'évêque engagea le vénérable recteur à fonder tout simplement une maison de retraite, et Mathurin Dousseau se rendit à son avis. Quelques prêtres séculiers y furent appelés, et le recteur de Bédée, J. du Boishamon, en fut le premier supérieur, fonctions qu'il transmit bientôt au fondateur lui-même, qui dirigea la nouvelle oeuvre jusqu'à la période de la Révolution.

Nous ne saurions trop signaler à la reconnaissance publique le nom de cet homme de bien, qui prodigua sans compter sa fortune et ses talents pour ses concitoyens, et qui vraiment se sacrifia lui-même pour sa ville natale. Mathurin Dousseau, aujourd'hui bien ignoré à Montfort, mérite cependant de n'être pas oublié : il fit le bien sans recherche de lui-même, avec ce dévouement persistant qui est la marque des grandes âmes, avec cette générosité délicate et oublieuse d'elle-même qui est la plus belle efflorescence de la charité.

Depuis ce temps, l'oeuvre de l'abbé Dousseau n'a cessé de prospérer. Chassées pendant la Révolution<sup>130</sup>, les Sœurs de la Sagesse sont rentrées dans leur établissement. La maison de retraite subsiste encore, l'hôpital a été agrandi et embelli, la chapelle, après avoir servi de temple de l'Être Suprême a été rendue au culte et restaurée, et les religieuses qu'avaient appelées M. Dousseau continuent de donner aux malheureux le pain du corps, aux petits celui de l'intelligence, et à tous, ce qui vaut mieux encore, le pain délicieux de l'espérance et de la consolation dont l'humanité souffrante aura toujours besoin ici-bas.

---

<sup>126</sup> Cette paroisse avait droit à un lit.

<sup>127</sup> L'ancienne chapelle avait été élevée par les seigneurs de Montfort, dont les armoiries étaient peintes sur la principale verrière. (Arch. départementales C 1269).

<sup>128</sup> Cette congrégation était l'oeuvre du Bienheureux Grignon de Montfort.

<sup>129</sup> Montfort faisait alors partie du diocèse de Saint-Malo.

<sup>130</sup> En 1792 et les années suivantes, une partie de l'hôpital servit au logement des troupes. La chapelle fut désaffectée et devint un temple décadaire, puis le temple spécial de l'Être Suprême. Consulter sur ce point le chap. VIII de la première partie.

Aujourd'hui, le vieux faubourg s'est agrandi à son tour et a forcé la paroisse de Bédée de reculer ses limites au-delà de la gare. De belles constructions ont remplacé les sombres masures d'autrefois. La rue s'est étendue du côté du nord, coquette, spacieuse, égayée par les fleurs du square et les arbres verts du boulevard Carnot. L'ancien Saint-Nicolas a complètement disparu, et l'étang ne baigne plus de ses eaux claires les jardins de la rue et les murs du prieuré. Seul le vieux donjon du cimetière, contemporain, lui aussi, du pèlerinage de la Cane, semble étonner de se trouver debout encore dans ce petit coin de Montfort, jadis si fréquenté, et que le temps et les hommes ont transformé en sanctuaire mystérieux de l'indifférence et de l'oubli.

### **Chapitre III.**

#### **L'Abbaye Saint-Jacques.**

A l'extrémité de la rue Saint-Nicolas, en face le square de la gare, commence le nouveau boulevard Carnot, qui n'est simplement que le chemin même de l'Abbaye. Après avoir dépassé l'école libre des Frères de Ploërmel, on arrive en pleine campagne, dans la délicieuse vallée du Meu. Au fond se dessine la colline de la Harelle, qui s'abaisse peu à peu vers Coulon, ravissants coteaux de verdure et de bruyère coupés par le rouge pâle de la carrière ; au bas, la rivière se déroule au milieu de vastes et fraîches prairies égayées par le pittoresque moulin si connu des habitants de Montfort. Bientôt la flèche de l'Abbaye se montre au-dessus des belles constructions de la communauté, et au détour apparaît le charmant chalet de l'Aumônerie. Voilà l'Abbaye, le vieux monastère de Saint-Jacques, qui eut, lui aussi, son heure de célébrité.

Le couvent actuel est en grande partie moderne, et il ne reste que peu de chose de l'ancienne maison des génovéfains. On remarque surtout le portail de la chapelle, construite au 14<sup>ème</sup> siècle et consacrée par celui qu'on appelait alors le cardinal de Montfort<sup>131</sup>. De nombreuses voussures ornent ce portail et retombent sur de ravissantes colonnettes sculptées dans le granit. C'est tout ce qui subsiste de l'ancienne église abbatiale, car la nef est aujourd'hui coupée par une simple voûte qui enlève tout son cachet et toute sa valeur au vieux temple du moyen-âge<sup>132</sup>.

S'il est presque impossible de retrouver les traces de l'abbaye primitive, du moins il est facile d'en reconstituer l'histoire, et celle-ci ne manque pas d'intérêt pour nos concitoyens. Ce fut le 1<sup>er</sup> mars 1152 que Guillaume, seigneur de Montfort, plaça la première pierre de l'abbaye. Le terrain qu'il avait choisi sur la rive gauche du Meu dépendait de la paroisse de Bédée, que possédaient alors les moines de Saint-Melaine. Aussi Guillaume fut-il obligé de demander à l'abbé de ce monastère la permission de construire la maison qu'il projetait, et l'abbé accorda l'autorisation à condition que ses droits n'en soient nullement lésés. Le baron de Montfort se

---

<sup>131</sup> Le cardinal Guillaume, fils de Raoul, seigneur de Montfort. Il était évêque de Saint-Malo et cardinal du titre de Saint-Anastasia, mais il se faisait appeler et signait : cardinal de Montfort.

<sup>132</sup> Cet état de choses sera, croyons-nous, modifié par la direction actuelle.

mit à l'œuvre et déclara qu'il donnerait ce couvent à des chanoines réguliers et que Bernard, son chapelain en serait le premier supérieur<sup>133</sup>.

Pour doter la nouvelle abbaye, il accorda un grand nombre de dîmes et de revenus dans la petite ville, ses environs et les paroisses voisines. Plusieurs personnages distingués du pays voulurent coopérer à cette oeuvre et donnèrent également des rentes ou des terres dans les paroisses de Talensac, Breteil, Bédée, Gaël et Montauban<sup>134</sup>. La dotation une fois assurée, on commença l'église abbatiale et quatre ans après, Saint-Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, vint bénir le nouveau monastère et consacra le maître-autel, comme le rappelle la Légende du Bréviaire de Rennes. L'année suivante, Guillaume abdiqua tous ses droits seigneuriaux, revêtit l'habit des chanoines réguliers, et fut enseveli, à sa mort, dans le chœur de l'église qu'il avait construite. L'évêque de Saint-Malo revint, en 1162, bénir le nouveau cimetière et institua comme premier abbé dom Bernard, qui jusqu'à cette époque n'avait porté que le titre de prieur<sup>135</sup>.

L'abbaye était alors richement dotée, comme nous l'avons dit, et possédait des revenus considérables. Sans doute, dans le cours des siècles, elle subit des pertes énormes, mais aux 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> siècles, Saint-Jacques était en pleine prospérité. Les bâtiments claustraux étaient vastes, la chapelle abbatiale richement ornée et restaurée dans le style brillant de l'époque. Les seigneurs de Montfort y avaient leur enfeu, et les vitraux qui représentaient la vie de Saint-Jacques étaient ornés des armes des sires de Gaël-Montfort. En outre, dit un ancien aveu, la salle du chapitre renfermait les tombeaux de plusieurs abbés et celui de la reine de Sicile<sup>136</sup>.

Les chanoines réguliers suivaient alors la règle de l'Abbaye d'Arvaise, en Artois, c'est-à-dire l'une des plus austères de ce temps. Ils étaient habillés de blanc, faisaient maigre toute l'année, ne portaient pas de linge et gardaient le silence le plus absolu. Cette coutume, pour parler le langage de dom Martène, fut suivie rigoureusement pendant trois siècles ; mais là comme dans beaucoup d'autres ordres religieux, la commende apporta bientôt avec elle le relâchement. Les abbés cessèrent de donner l'exemple et de résider dans leurs maisons. Plusieurs familles nobles du pays obtinrent même pour leurs cadets le titre d'abbé de Montfort. Ces commendataires, souvent sans caractère religieux et surtout sans vocation, vivant au loin dans le monde, s'occupant d'aventures joyeuses plus que de piété, laissèrent tomber la règle et la discipline monastiques, qu'ils étaient incapables d'observer eux-mêmes.

Aussi lorsqu'en 1610 Jean de Tanouarn reçut ses lettres d'abbé commendataire, il fut effrayé de la vie peu régulière des moines, chez lesquels la chasse, le jeu et la bonne chère avaient remplacé l'austérité des anciens jours. Pieux et zélé, le nouvel abbé comprit qu'une réforme s'imposait et résolut de se mettre à l'oeuvre. Malheureusement, il trouva les moines peu

---

<sup>133</sup> D. Morice, *Hist. de Bretagne*, I, 614. Cartulaire de Saint-Jacques.

<sup>134</sup> Les prieurés dépendant de l'Abbaye étaient alors : Baulon, Bourg-des-Comptes, Langon, Monterfil, La Nouaye, Romillé, Saint-Gonlay, Saint-Malo, Saint-Maugan, Tréfumel et Saint-Péran.

<sup>135</sup> Les armoiries de l'abbaye étaient "d'azur à une montagne d'or, surmontée de trois coquilles de même rangées en chef", et le sceau, tel qu'il est décrit au commencement du 14<sup>ème</sup> siècle, représente l'évêque Saint-Jacques debout et bénissant deux personnages agenouillés à ses pieds. (Voir Pouillé de Rennes, II, 638.).

<sup>136</sup> Jeanne de Montfort, épouse de René d'Anjou, roi de Sicile. Plusieurs autres personnages du 12<sup>ème</sup> siècle y ont été inhumés. Le dessin de leurs pierres tumulaires nous ont été conservé dans le recueil de Gaignières.

disposés à l'écouter, et pendant quinze ans, avec une rare persévérance, il lutta contre l'esprit mondain des chanoines, qui n'avaient plus de régulier que leur nom et qui aimèrent mieux quitter l'abbaye pour se retirer dans leurs terres ou leurs bénéfices. La crise devint si aiguë que Tanouarn fut obligé de recourir aux prêtres de Montfort pour faire le service de son église. Un pareil état de choses ne pouvait durer plus longtemps, et l'abbé prit alors la résolution de frapper à la porte de communautés étrangères pour y demander des sujets. Mais presque toutes lui firent la même réponse et refusèrent, sous prétexte que les bâtiments étaient trop dégradés, que la situation malsaine et les revenus insuffisants pour faire vivre les chanoines. En effet, à cette époque, l'abbaye avait perdu une partie de sa dotation ; l'abbé lui-même ne possédait plus que deux mille livres, et le reste était insuffisant pour entretenir convenablement le monastère. La situation était fort précaire, et c'était vraiment la ruine morale et matérielle aussi bien que la désolation dans le saint lieu.

Tanouarn ne se découragea pas et finit par être écouté de la congrégation de Sainte-Geneviève. Le 26 août 1636 [Jean de Tanouarn] signa un contrat avec le supérieur, Charles Faure et, par suite, le monastère de Saint-Jacques fut uni à celui de Paris. Des religieux de ce dernier vinrent s'établir à Montfort et remirent en vigueur l'observance régulière, selon les statuts de la congrégation. L'évêque de Saint-Malo approuva cette nouvelle organisation et donna à l'abbé le droit de porter la croix, la crosse, l'anneau et tous les autres insignes de ses prédécesseurs.

L'abbaye de Montfort vécut dès lors dans la paix jusqu'à l'époque de la révolution. Elle fut gouvernée par trente-deux abbés, dont plusieurs devinrent évêques, entre autres Charles Pineau, nommé évêque de Castorie, et Rolland de Neuville, évêque de Léon. Le dernier abbé fut le trop fameux Claude Fauchet, qui prit possession en 1787, embrassa avec ardeur les principes de 1789, fut élu évêque constitutionnel du Calvados, puis député à la Convention, et fut enfin guillotiné à Paris le 13 novembre 1793<sup>137</sup>.

Les bâtiments de l'abbaye furent alors sécularisés et vendus nationalement.

Mais quelques années après, une jeune fille de Hédé, Marie Brémard, de concert avec sa mère Félicité, ancienne Ursuline, résolut d'acheter l'abbaye, qui tombait alors en ruines. Par un contrat signé le 26 septembre 1806, ces deux femmes devinrent propriétaires du couvent et de ses dépendances. Elles en commencèrent aussitôt la restauration, et quelques mois après onze ursulines de Rennes vinrent habiter l'antique abbaye. Elles choisirent pour supérieure la sœur Sainte-Ursule, ancienne religieuse de Hédé depuis 1769. Le 7 septembre 1807, la chapelle fut bénite, et le lendemain Mlle Brémard prononça ses vœux, pendant que les anciennes religieuses renouvelèrent leurs promesses et reprirent l'habit monastique.

---

<sup>137</sup> Nous ne connaissons que deux chanoines de l'abbaye qui aient imité Fauchet dans sa défection. L'un, Charles Retoré, venu depuis seulement un an à Montfort, et qui déclara, le 26 janvier 1791, devant le procureur de la commune de Bédée, qu'il profitait de la liberté que lui accordait la loi pour se retirer dans son pays natal. L'autre Jean Voillerault, prieur de cette même abbaye, né le 15 avril 1731, religieux depuis trente-trois ans, déclara également qu'il quittait la vie religieuse pour vivre désormais à Montfort. Il fut nommé curé intérimaire de Saint-Jean, et en 1793 abandonna toute fonction ecclésiastique pour devenir officier public et greffier du tribunal de Montfort. (Arch. départementales et municipales de Bédée).

La communauté nouvelle, autorisée par une ordonnance royale de 1816, se dévoua à l'instruction des jeunes filles : elle entretient une école gratuite, un pensionnat et un externat. Aujourd'hui, le couvent, restauré et agrandi, est dans un état prospère, et la vieille maison des Génovéfains a retrouvé en partie sa destination primitive. Les religieuses vivent, elles aussi, dans la prière, le silence et le travail ; comme les anciens moines, elles passent leur vie derrière ces grilles qui se sont refermées sur elles, dans ce jardin d'où elles ne peuvent même pas contempler les charmantes rives du Meu qui baigne le monastère. Elles n'entendent pas les rumeurs et les bruits de la ville ; leurs regards ne se reposent plus que sur la verdoyante colline qui domine leur maison, sur les coteaux boisés de la Harelle, qui sont pour elles comme une image de la vie humaine, qu'il faut gravir péniblement pour arriver là-haut.

#### **Chapitre IV.**

##### **Sur la colline. Saint-Lazare et Coulon.**

"Là-haut", ce n'est pas le ciel, mais Saint-Lazare, un petit coin de paradis de la terre. Pour y parvenir<sup>138</sup> de l'Abbaye, il suffit de franchir le Meu sur un pont trop étroit qui rappelle le chemin dont parle l'Evangile, puis gravir le rude et pénible sentier que les vieilles jambes doivent trouver bien long. Mais que l'on est bien payé de ce court moment de peine. Je ne parle pas du panorama qui se déroule du haut de la colline, et devant lequel l'oeil reste ravi. Regardez, plus près de vous.

A gauche, des bois de sapins qui versent leurs ombres sur la vallée ; en face, des champs de blé ou de maïs, puis la lande sauvage toute parsemée de bruyère, contraste de la nature qui fait le charme de ce coteau et lui donne l'aspect le plus grave et le plus souriant.

Au détour du sentier, derrière la ferme, une croix de pierre indique la place où s'élevait naguère encore la rustique demeure de la nourrice du père Montfort. Et là, devant vous, les murs de l'Ermitage. C'est ici Saint-Lazare. Quelle belle nature, en vérité. S'il est vrai que les lieux ont leur prédestination, je n'en connais guère qui produise une impression plus profondément religieuse et plus en harmonie avec l'austère et poétique missionnaire qui l'habite. Et pourtant, au premier instant, on éprouve une sorte de déception. Mais la surprise s'évanouit bien vite en présence du spectacle qui s'offre aux regards. A l'ombre du grand chêne sous lequel reposa Louis Grignon s'élève l'antique ermitage ; derrière lui les constructions récentes d'une oeuvre nouvelle. A côté, la prairie fraîche et étoilée, au milieu de laquelle chante un ruisseau d'eau claire ; tout autour, des allées de charmes environnées de grands bois ; puis l'avenue du Calvaire, d'où l'on découvre une vue ravissante sur la vallée du Meu ; tout au bas, le val Saint-Joseph, si mystérieux et si gai à la fois, au fond duquel la cascade bien connue des petits enfants fait entendre son éternel murmure qui porte à la rêverie. Ici, tout est paix et silence, et ceux qui ont parcouru ce paysage l'ont assurément ressenti : tout inspire cette mélancolie douce et sereine qu'aiment tant ceux qui ont souffert du contact des hommes. La nature mélancolique est le refuge des âmes blessées, et si on ne la rencontrait pas ailleurs, on devrait la chercher à Saint-Lazare, qui fut le refuge du plus méconnu et du plus crucifié de nos compatriotes.

---

<sup>138</sup> Un autre chemin y conduit, à l'extrémité de la rue de Coulon.

Aussi Louis Grignion en est-il le vrai souverain. Saint-Lazare, c'est lui, et tout n'y parle que de lui.

Et pourtant, avant lui, l'Ermitage a eu son histoire, et celle-là ne mérite pas non plus de complètement tomber dans l'oubli.

Au commencement du 12<sup>ème</sup> siècle se répandit en Bretagne une terrible maladie, la lèpre, apportée par les croisés qui revenaient de la terre-sainte. C'est pour soigner ce mal que furent créées les léproseries. Celle de Saint-Lazare fut confiée à des chevaliers hospitaliers, qui soulageaient alors moins avec des remèdes humains qu'avec de bonnes paroles et les tendres soins qu'ils prodiguaient "pour l'amour de Dieu". Aucun paysage, aucune solitude ne pouvaient mieux convenir à des souffre-douleurs. Sur ces hauteurs où l'air est plus pur, le ciel semblait aussi plus près, et les malheureux lépreux avaient besoin de l'un et de l'autre pour se consoler et ne pas tout-à-fait mourir.

Mais bientôt la lèpre commença à disparaître, et cette maison devint un simple prieuré qui dut sembler bien misérable à côté de la splendide abbaye qui s'épanouissait au fond de la vallée. Alors, la nomination du prieur et les prétentions des seigneurs de Montfort donnèrent lieu à de ruineuses contestations, qui devinrent si vives qu'en 1382 le roi fut obligé d'intervenir et d'en écrire directement au pape<sup>139</sup>. Aussi, lorsqu'au 18<sup>ème</sup> siècle Saint-Lazare passa entre les mains de la famille de Cintré, le prieur, Olivier de Berthou, renonça à son bénéfice, devenu trop misérable pour le faire vivre, et avec le consentement de l'acquéreur abandonna ses maigres revenus aux pauvres de Talensac et de Coulon, qui bénirent longtemps sa mémoire. Il faut bien le dire, ces ressources étaient minimes et ne se montaient qu'à 1200 livres, sur lesquelles il fallait prélever l'entretien du recteur de Coulon et le service de cette paroisse. On comprend, par suite, la situation précaire de l'ancienne léproserie. La maison tomba en ruines, et les dépendances ne furent plus qu'une vaste et désolante solitude.

Ce fut cette demeure, abandonnée d'ailleurs depuis un siècle, que choisit en 1706 le père Montfort pour se retirer, à côté de sa vieille nourrice qu'il aimait comme une mère et dont il distinguait le toit de chaume à travers les grands arbres du plateau. Il restaura la chapelle, y plaça une statue de Notre-Dame de la Sagesse, qui donna bientôt son nom à une oeuvre nouvelle. Mais Louis n'y resta que peu de temps, et ce grand méconnu, que ses concitoyens n'avaient pas su apprécier, quitta sa chère retraite, où il ne revint plus jamais. Alors, sur la demande du recteur de Coulon, le nouveau seigneur, Charles Huchet, rendit cette maison à sa destination primitive. Le prieuré fut complètement supprimé et remplacé par un hôpital desservi par les sœurs de la Providence, qui furent chargées de soigner les pauvres des paroisses voisines. Chassées en 1790, elles se réfugièrent dans la paroisse du Verger, et Saint-Lazare fut vendu comme bien national.

Mais en 1853, il fut racheté par les missionnaires diocésains, qui voulurent y fonder une maison de frères coadjuteurs. Ce projet fut abandonné, et, longtemps encore, le vieil ermitage resta presque solitaire. A peine si de loin en loin quelques rares pèlerins venaient visiter la chapelle qui rappelait le souvenir du père Montfort. Mais bientôt la béatification de notre

---

<sup>139</sup> Biblioth. Nation. Blancs Mant. ; F. Oresve, *Hist. de Montfort*, p. 159 ; Dom Morice, II, 435.

compatriote réveilla les échos endormis de Saint-Lazare, et la mélancolique retraite a, depuis ce temps, trouvé de beaux jours. Des fêtes splendides et inoubliables y furent célébrées, des travaux d'embellissement s'y exécutèrent. La maison priorale du 17<sup>ème</sup> siècle, restaurée, devint la demeure des pères de l'Immaculée-Conception, et de vastes constructions ont été élevées pour l'Oeuvre des vocations tardives. Aujourd'hui les pèlerins viennent prier dans la chapelle agrandie ; ils peuvent voir encore la chambre de Louis Grignon, l'autel sur lequel il a célébré la messe, et aussi, dans le chœur un peu sombre de la chapelle, une remarquable pierre tombale d'une bienfaitrice, Estaiice la Testue, fille d'un conseiller au Parlement de Bretagne<sup>140</sup>.

Mais, de nos jours, toutes les ruines de l'ancienne léproserie ont disparu. L'ombre des chevaliers hospitaliers n'erre plus à travers les grands bois, et le souvenir de ce passé lointain est désormais éteint pour toujours. Celui du père Montfort demeure seul au milieu de ce gracieux paysage dont il est la vie et l'honneur. Aussi éprouve-t-on un charme indicible à parcourir ces lieux pleins d'une religieuse poésie, où tout ne parle plus que de lui. Il semble qu'il leur ait laissé quelque chose de lui-même, comme ces fleurs qui communiquent leur parfum à tout ce qu'elles touchent. Et bien souvent, dans l'illusion pieuse que donne la foi, on se surprend à croire qu'il est toujours là, et qu'il revit dans cette solitude encore tut embaumée, elle aussi, du parfum de ses vertus.

Saint-Lazare dépendait jadis de la paroisse de Coulon, et le grand portail de l'ermitage ouvre précisément sur le chemin qui conduit à l'ancienne église. C'est la route des mélancoliques et des rêveurs. Au sommet de l'ancienne voie de Plélan, aujourd'hui aplanie, on rencontre à gauche une avenue de sapins, à l'extrémité de laquelle se dressent les ruines de l'ancien manoir. C'est tout ce qui reste de la vieille paroisse de Coulon.

Ce nom, comme le dit M. Oresve, est bien un nom topographique qui vient de la position même de l'église sur le versant de la colline. Cependant, quelques historiens croient que cette église était primitivement dédiée à saint Coulomb, et les fabriciens du 17<sup>ème</sup> siècle la désignent, en effet, sous ce nom. On ajoute même qu'une dame de Vaucouleurs, qui avait obtenu une grâce insigne par l'intercession de ce saint, vint en pèlerinage à Montfort, et s'étonnant de ne pas trouver la statue de son protecteur, la fit ériger sur le maître-autel, où elle demeura jusqu'à la Révolution<sup>141</sup>. Quoi qu'il en soit, cette paroisse a une origine très ancienne, et elle est désignée dans les actes publics dès l'an 1152. Le prieur de Saint-Lazare y avait la prééminence après le seigneur de Montfort. Mais cette église n'était pas desservie par des moines et le recteur en fut toujours un prêtre séculier. Dédicée à la Sainte-Trinité, elle se composait d'une simple nef qui fut restaurée plusieurs fois, notamment au 17<sup>ème</sup> siècle. Les principaux autels, d'après les aveux de ce temps, étaient ceux de Notre-Dame, Saint-Sauveur, Saint-Joseph et Saint-Roch. C'était la paroisse rurale de Montfort ; elle comptait au siècle dernier environ trois cent cinquante habitants, et le sieur des Grippeaux en était l'un des

---

<sup>140</sup> Cette pierre sépulcrale très curieuse porte, dessinée au simple trait et encadrée dans une ogive trilobée, la figure d'une femme vêtue d'une cote de mailles et d'un manteau, les mains sur la poitrine. Autour de la pierre règne cette inscription : "Ci : est : Estaiice : la Testue : en : Paradis : soit : reçue : L'âme : de : le : c : mise : ou : règne : de : clarté".

<sup>141</sup> Guillotin de Corson, *Pouillé de Rennes*.

prééminenciers. Le dernier recteur fut Mathurin Dousseau, restaurateur de l'hôpital et l'un des bienfaiteurs de la ville de Montfort.

En 1791, l'église de Coulon fut, elle aussi, sécularisée, puis vendue nationalement et, après plusieurs échanges, devint la propriété définitive de la famille Chartier, qui la fit démolir en 1809 et en fit transporter les matériaux dans une avenue, près de la route de Rennes. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un ancien manoir, restauré au 17<sup>ème</sup> siècle, et quelques débris de murs indiquant la place du vieux cimetière. On éprouve là je ne sais quelle impression de tristesse et comme une odeur de sépulture qui se dégage de ce lieu. Il semble qu'autour de ces ruines tout se plaint et tout souffre. Et pourtant, au bas, un petit ruisseau murmure gaiement, les troupeaux de la ferme voisine bondissent et paissent sur l'emplacement de l'église, les fleurs croissent sur les tombes, et dans ce site où tout ne parle que de mort, la nature chante son éternel chant de vie et de résurrection.

## **Chapitre V.**

### **Les environs.**

Légendes et souvenirs<sup>142</sup>. Je ne connais guère de campagne plus ravissante et plus délicieusement variée que celle de Montfort. Ses coteaux boisés, ses vallées fraîches ou sauvages, toujours pittoresques, attirent les promeneurs et ont souvent tenté le pinceau des artistes. Les vieilles légendes qui s'y rattachent ont elles-mêmes fait sourire de bonheur nos âmes d'enfants et charmé nos veillées du soir.

Pour jouir des uns et des autres, il n'est pas nécessaire de gravir la colline de Coulon, de s'enfoncer dans la forêt ou de s'égarer dans les grands bois de Saint-Lazare. Regardez tout près de vous, presque à l'intérieur de la petite cité. Quel panorama souriant que celui qui se déroule sous le regard, en face des moulins de Montfort, vers l'endroit où le Garun mêle ses eaux un peu troubles aux eaux plus claires du Meu, ombragé par les grands arbres de la promenade. A gauche, les prairies étoilées de l'ancien prieuré ; devant vous, le coteau abrupt qui domine le moulin lui-même, les petits îlots que connaissent si bien les enfants du voisinage, puis la colline verdoyante qui remonte en pente douce vers Coulon ; enfin les planches, comme on les nomme, la rustique passerelle contre laquelle viennent se briser les eaux du Meu aux mauvais jours d'hiver. On reste là volontiers, dans une muette rêverie, écoutant le tic-tac du moulin et le bruit monotone de la rivière qui écume. Et cependant ce n'est pas le seul écho qui s'y fait entendre, car dans cette belle nature les souvenirs du passé parlent et chantent aussi à leur manière ; ils la remplissent encore de leurs lointains murmures. Il y a bien longtemps que je les ai entendus pour la première fois, et le vieux manuscrit qui me les a rappelés me permet de redire la légende de la passerelle ou plutôt du gué de saint Judicaël, qu'aujourd'hui presque personne ne connaît plus.

Il y a plus de douze siècles, dans ce paysage même, s'élevait un château qu'habitait fréquemment le roi Judicaël. Or, dit une vieille chronique, un soir d'automne ce prince, revenant de son palais de Boutavent avec sa cavalerie, arriva sur les bords du Meu, pour se

---

<sup>142</sup> Nous avons déjà publié quelques-unes de ces pages dans le *Bulletin religieux* de Rennes.

rendre au castel où il devait passer la nuit. Mais une effroyable tempête avait retardé son retour. Le gué de chariots qu'il traversait jadis à pied sec avait été envahi par les eaux. Judicaël, debout sur la rive, regardait passer et encourageait les soldats, dont les chevaux épouvantés luttèrent avec peine contre le courant de la rivière débordée<sup>143</sup>.

Le roi breton était triste à cette heure. De vagues remords emplissaient son âme. Il se rappelait les heures de joie qu'il avait goûtées dans le jeune monastère de Saint-Méen, les promesses oubliées et tous ses beaux jours que les splendeurs royales ne pourraient effacer. Ces souvenirs, il les sentait vivants encore dans son cœur, après tant d'années d'angoisses et de douloureuses illusions envolées. Et en écoutant dans la nuit le bruit des flots et les cris des soldats, il croyait assister aux luttes incessantes dans lesquelles se débattait sa propre vie. Longtemps il regarda et écouta encore, et quand le dernier soldat fut entré dans la rivière, Judicaël se prit à pleurer.

Or, voilà que près de lui une voix plaintive se fit entendre dans l'obscurité. Le roi se retourna et aperçut, dans un rayon de lumière, la croix qu'il avait fait élever lui-même, au-dessus d'un banc de pierre, comme pour offrir un religieux abri au voyageur égaré. Un lépreux était là, have, décharné, les traits ravagés par le mal impitoyable, et cependant dans cette attitude mélancolique et résignée qui va si bien aux souffre-douleur et aux déshérités de la vie.

"Mon ami, dit le prince, pourquoi êtes-vous ici à cette heure, et dans cette effroyable solitude ? - Seigneur, répondit le lépreux, j'ai imploré en vain la pitié de vos gens, mais le bruit de ma voix s'est perdu, sans doute, dans le bruit des flots, car personne ne m'a secouru."

Alors, dit la légende, Judicaël fut ému de compassion. Il prit le malheureux entre ses bras et, sans craindre la contagion, le fit asseoir sur son cheval, puis il s'élança dans les flots. Lorsqu'après de longs efforts il atteignit l'autre rive, il senti sa monture subitement allégée, et n'entendant plus le souffle dolent et plaintif du pauvre il détourna la tête. Le lépreux avait disparu.

Mais aussitôt, ajoute le vieux manuscrit, une voix se fit entendre dans les airs : "Tu es heureux Judicaël, et, comme tu m'as élevé parmi les hommes, moi aussi je peux t'élever au milieu des anges. Prends courage, et puisque tu n'as pas refusé de me recevoir sous la forme d'un pauvre, je serai près de toi au dernier jour. Souviens-toi qu'un seul acte de charité efface bien des fautes et qu'une seule larme couvre tout, pourvu qu'elle parte du cœur."

Puis la voix se tut. Le roi écouta longtemps encore, mais il n'entendit plus que le vague murmure de la rivière et les cris des soldats qui rentraient au château. Et regardant sur l'autre rive, il n'aperçut que le christ de de pierre, dont le beau visage, éclairé par les étoiles, semblait, de loin, lui sourire et le remercier.

Quelques années après, un religieux mourait dans le monastère de Saint-Méen. C'était Judicaël, le roi breton, qui s'était souvenu de la parole du Christ. Et à l'heure dernière il vit se

---

<sup>143</sup> Cette légende n'est pas, comme on pourrait croire, une imitation de celle de saint Christophe : elle lui est de beaucoup antérieure. Le Cartulaire de Saint-Melaine, Dom Morice, Lebaud citent ce fait, et plusieurs historiens le placent près de Montfort. Un château s'élevait d'ailleurs en cet endroit, et le gué est encore visible devant les moulins.

tendre vers lui la main qu'il avait prise entre les siennes, un soir d'automne, et qui venait lui aider à franchir un passage autrement terrible que le terrible passage du Meu.

Aujourd'hui le château de Judicaël n'existe plus : la croix de pierre ne se dresse plus sur le rivage. Et les promeneurs qui suivent la rustique passerelle, écoutant le tic-tac des moulins et le bruit de la cascade qui chante, ne se doutent guère qu'il y a plus de mille ans un roi breton obtint là son pardon et gagna le paradis, parce que, à l'exemple du samaritain, il secourut un pauvre de la terre en qui il reconnut le sourire et la voix du bon dieu.

En face du gué des moulins, entre la colline et le Meu, commence le petit chemin ombragé qui conduit à l'Abbaye et à la charmante vallée de la Harelle. C'est le chemin de ronde, la promenade favorite des habitants de Montfort. Et certes elle en vaut la peine. Cette succession de fraîches et vastes prairies, de vertes collines, coupées par de grands arbres ravit le regard. Ceux qui disposent d'un temps plus long, les oisifs et les rêveurs, aiment à gravir le coteau, à s'asseoir à l'ombre des bois ou dans le val pittoresque de Saint-Lazare, que nous avons déjà décrit. S'ils le peuvent, qu'ils aillent jusque dans la forêt même, si légendaire et si pleine de souvenirs.

La lisière de cette forêt, Lasnière, était, disent les anciens, le séjour privilégié des fées du bon vieux temps. Demandez-le aux vieillards, et ils vous raconteront qu'elles ont aidé à construire le château de Montfort. On exécutait alors des travaux si gigantesques que le seigneur du pays, découragé, crut un instant qu'il ne pourrait les achever. Mais heureusement il avait, comme en ce temps lointain, une bonne fée pour marraine. Elle était belle, habile, quoique un peu distraite, ce qui ne surprend pas. Chaque soir elle apportait dans les plis de sa longue robe une énorme pierre qu'elle plaçait elle-même, et les travaux, dit-on, avançaient à vue d'œil. Or, un soir d'été, elle traversait rapidement, comme de coutume, la vallée du Meu, quand elle aperçut, vers l'abbaye, la lueur vacillante des cierges dans le jardin du monastère. Les chants qu'elle entendit lui parurent si beaux, qu'elle écouta malgré elle. Rêveuse et distraite, elle voulut voir ; mais, hélas ! Elle s'oublia dans sa contemplation, et... la pierre... s'échappa de sa robe... Depuis lors, nul ne revit plus la petite fée de Lasnière, et ce fut avec peine que l'on acheva les travaux du château. Si vous doutez de la légende, demandez aux anciens de vous la raconter, et ils vous diront gravement que la fameuse pierre était naguère encore visible sur le chemin même de l'abbaye, et ils vous diront gravement que la fameuse pierre était naguère encore visible sur le chemin même de l'abbaye, et ils recommenceront pour vous l'histoire de la fée, qui se perdit, hélas ! Parce qu'elle était fille d'Eve, et qu'elle aussi fut curieuse une fois de trop en sa vie.

D'ailleurs, ces pierres, célèbres dans le pays, ne sont pas seulement légendaires. Les druides en ont élevé de plus sérieuses que les bonnes fées du vieux temps. Ils en ont semé de réelles dans les environs de Montfort, où on les retrouve encore de nos jours. Pour ne citer que le grès Saint-Méen, dans la forêt, cette pierre est tout simplement un reste d'ancien menhir, et vraiment il vaut la peine d'être visité. On lui a donné le nom qu'il porte parce que saint Méen y est venu, jadis, combattre le paganisme. La vieille légende qui s'y rattache confirme cette tradition et mérite elle-même d'être racontée.

" - Vous cueillez l'air, mon bon monsieur." La petite voix qui parlait ainsi, pendant que d'autres voix enfantines chantaient, près de moi, un air connu, fit tomber à la fois mon livre et ma rêverie. J'étais là si bien et si tranquille, pourtant, sur les hauteurs de Talensac, à côté de jolis buissons fleuris qui riaient au soleil.

Depuis longtemps assis sur la pierre légendaire du grès Saint-Méen, tout en feuilletant mes souvenirs, je songeais aussi à ceux du passé aux vieux druides dont les ombres flottantes semblaient errer devant moi, aux mystères sanglants qui avaient souillé cette solitude, aux luttes que saint Méen y avait soutenues contre le paganisme, et en me rappelant la vague légende de cette pierre, je me demandais pourquoi le moine breton avait jeté là sa hache en prononçant la parole si connue dans le pays : "Où ma hache tombera, Méen bâtira."

"Vous veuillez l'air, mon bon monsieur," murmura de nouveau la petite voix. Je me retournai cette fois et reconnus aussitôt la vieille mère Jeanne, portant allègrement ses soixante-dix printemps, et qui venait chercher un peu de bois sec avec ses petits-enfants, pauvres comme elle, et comme le sont tous les siens.

Je n'oublierai pas votre mot, mère Jeanne ; il est charmant. Je cueille l'air comme vous cueillez le bois mort dans la forêt ; mais je cueille aussi les légendes, et je venais ici me rappeler celle du grès Saint-Méen, que j'aimais tant à entendre raconter, cette vieille histoire si étrange qui m'a si souvent bercé à la veillée du soir".

Mère Jeanne, à ces mots, devint triste. Elle se détourna pour essuyer une larme, regarda d'un air craintif l'énorme pierre, comme si elle avait eu peur d'une surprise, puis elle se signa et parut se recueillir, pendant que ses petits-enfants venaient sans façon s'asseoir à mes côtés.

" - Ah ! Si je la connais, cette histoire, mon bon monsieur. Que de fois mon pauvre défunt me l'a racontée, au temps où flambait doucement dans l'âtre un beau feu de bois sec que je n'avais pas la peine de venir chercher si loin. Il aimait tant à la redire, et moi à l'écouter, dans ces belles et chères années où nous rêvions ensemble à la veillée, alors que nous étions si heureux, puisqu'il était jeune et que nous étions deux.

C'est une triste histoire que celle de cette pierre. Jadis elle n'était pas, comme aujourd'hui, à demi enfoncée en terre, mais elle formait la table d'un grand autel sur lequel les païens égorgaient des hommes. Regardez cette petite rigole qui court le long du grès, c'est là que venait couler le sang des victimes. Mon doux Jésus, que de crimes ont été commis en ce lieu, que de cris de douleurs ont répété les échos de la forêt, ma pauvre forêt si terrible autrefois et que, malgré tout, mes vieilles jambes aiment tant à parcourir. Voyez, c'est ici que saint Méen, le bon patron de chez nous, est venu lutter contre ces damnés de l'ancien temps. Il réussit à les mettre en fuite, puis il planta une belle croix sur ce grès où ruisselait jadis le sang des hommes, et où ne coula plus dès lors que le sang du bon Dieu.

Or, un soir d'été, saint Méen avait réuni ses fidèles autour de la pierre, et là il chantait avec eux les cantiques chrétiens qui avaient remplacé les blasphèmes des païens. Tout à coup, le petit troupeau entendit près de lui des cris horribles ; en un instant la forêt s'éclaira de lueurs

affreuses comme celles de l'enfer, et les pauvres chrétiens furent environnés par une bande de forcenés qui poussaient des hurlements de rage.

Le saint, surpris, s'arrêta ; son beau et doux regard se porta vers cette troupe ennemie, puis triste, mais calme comme une victime prête au sacrifice, il demeura agenouillé près de la pierre et continua de prier.

Les païens, en armes, s'avancèrent, et une voix pleine d'insultes et de menaces prononça le nom de Méén. Au son de cette voix bien connue, le moine se retourna et pâlit. Il avait tout compris ; il venait de reconnaître un des siens, un chrétien qu'il avait élevé dans son monastère, nourri de son pain, et qu'il aimait, comme mon vieux cœur de grand-mère aime ses petits-enfants. Alors, une figure sombre et terrible se détacha et s'avança vers l'autel : c'était le renégat qui venait payer son bienfaiteur.

Mais voilà qu'au moment où l'ingrat tenait sa hache, prêt à frapper, il chancela, poussa un cri de douleur et s'affaissa au pied du monument. C'est alors que saint Méén prit l'arme et la jeta dans les airs en prononçant cette parole que vous ne compreniez pas : "Où ma hache tombera, Méén bâtira ; où la pierre croulera, le méchant périra." Epouvantés, les païens s'arrêtèrent. Le visage du saint leur apparut comme illuminé d'un rayon d'en haut : tous s'enfuirent, et depuis ce temps la vieille forêt ne les revit jamais.

Or il arriva une chose étrange et dont le souvenir me fait frémir encore. Pendant de longs jours on aperçut, dans la forêt, un homme au visage effrayant et dont les yeux lançaient des éclairs. C'était l'apostat, rendu à la vie grâce aux prières du saint, et qui revenait là autour de l'autel de pierre qui lui rappelait sa trahison. Conduit par une force invincible, il cherchait en vain l'arme fatale dont il avait voulu frapper le prêtre, puis il creusait au pied du monument avec une fureur qui tenait du délire, et quand, épuisé, il s'arrêtait, inondé de sueur, il regardait alors autour de lui, ignorant ce qu'il était venu faire et ne sachant même plus se souvenir.

Un jour, il comprit que son affreuse besogne allait s'achever. La pierre chancela sur sa base, et le malheureux poussa un cri de joie. L'énorme masse s'ébranla, roula sur elle-même, un nuage de poussière enveloppa tout ce coin de la forêt, puis ce fut un cri terrible et un silence de mort. Quand le nuage fut dissipé, on ne vit plus le vaste autel. Mais le grès était là encore, lourdement enfoncé dans la terre : il avait enseveli le renégat pour toujours.

Et voilà pourquoi la pierre est à demi enfoncée dans le sol ; c'est pour cela qu'en passant ici je me signe pieusement, car ce souvenir me fait peur. Et quand mes petits-enfants viennent avec moi cueillir le bois dans ce coin de la forêt, je leur répète la parole de mon pauvre défunt : "Regardez bien le tombeau de l'ingratitude ; mes enfants, n'outragez jamais ceux qui vous ont fait du bien ; croyez-en mon expérience, cela ne porte jamais bonheur."

En disant ces mots mère Jeanne se leva et se signa de nouveau.

" - Adieu, mon bon monsieur, j'ai beaucoup parlé, et mes vieilles jambes fatiguées auront bien à faire pour suivre les petits enfants."

Et me saluant une dernière fois, elle me laissa tout rêveur sur cette pierre qui me rappelait de tels souvenirs. J'éprouvais à ce moment une impression de poignante tristesse, et, comme mère Jeanne, je crois vraiment que j'avais peur.

Les chants d'oiseaux qui avaient charmé ma rêverie me semblaient lugubres comme des cantiques funèbres, et le souffle du vent qui pleurait dans la forêt paraissait être le gémissement du malheureux enseveli sous le grès Saint-Méen. J'avais hâte de m'enfuir et d'emporter ma légende, plus vite que la pauvre femme n'emportait le bois sec qui allait réchauffer ses membres engourdis. Aujourd'hui encore j'éprouve cette impression en écrivant ces lignes, et si ces pages pénètrent sous le toit de chaume de la pauvre vieille, elle reconnaîtra peut-être j'historie qu'elle m'a si bien racontée et en expliquera mieux que moi la morale à ses petits-enfants, qui la liront pour elle, car, hélas ! Les pauvres yeux éteints de mère Jeanne ne la liront jamais.

La forêt de Montfort, d'ailleurs, rappelle de bien curieuses traditions et aussi de nombreux souvenirs historiques aujourd'hui presque tous oubliés. Elle faisait jadis partie de cette fameuse forêt de Brocéliande qu'ont si souvent chantée les vieux romanciers. Qui ne connaît la légende merveilleuse de la fontaine de Barenton, dont on entendait les mugissements aux approches de l'orage. Quand le seigneur de Montfort venait la visiter, dit la Chronique de Paimpont<sup>144</sup>, et qu'il répandait de l'eau sur la pierre, aussitôt d'épais nuages se formaient au-dessus de la source, la pluie tombait à torrents et ne cessait que lorsque le comte rentrait dans son château<sup>145</sup>. D'ailleurs tout est légendaire et mystérieux dans cette forêt. Il ne fallait pas s'égarer du côté du val périlleux quand on avait manqué à ses promesses, car un cercle invisible enlaçait le malheureux, qui dès lors ne pouvait plus en sortir. La fée Morgane elle-même y habitait et élevait une barrière infranchissable autour de ceux qui avaient la témérité de troubler sa retraite. Aujourd'hui encore, les amateurs de naïves légendes vont dans ces bois à la recherche du tombeau de Merlin, qu'ils ne retrouvent d'ailleurs guère plus qu'on ne pouvait trouver autrefois la prison enchantée dans laquelle sa mie Viviane l'avait enfermée<sup>146</sup>.

A un point de vue plus sérieux, cette forêt a aussi son histoire, et il est certain qu'elle a été un des derniers sanctuaires du druidisme. Les traditions locales et les monuments anciens que l'on retrouve encore confirment cette assertion. Elle fut séparée vers le 8<sup>ème</sup> siècle de la forêt de Paimpont et devint la propriété des seigneurs de Montfort. Ceux-ci donnèrent aux abbés de Saint-Jacques et aux prieurs de Montfort droit d'usage dans la partie qui avoisine Coulon, et tous les habitants de la contrée eurent le droit de pacage moyennant une légère rétribution. Aussi, au moyen-âge, la forêt de Montfort était-elle très peuplée<sup>147</sup> ; des fêtes nombreuses et

---

<sup>144</sup> Charte de Paimpont, par le chanoine Clérence, 1467.

<sup>145</sup> Du Taya, *Brocéliande et ses chevaliers*. En réalité, cette fontaine n'était à l'origine qu'un lieu de pèlerinage pour demander de la pluie. Eon de l'Etoile transforma à sa manière cette tradition. L'imagination des trouvères et la crédulité publique augmentèrent encore ces folies. De là sans doute est sortie la légende de la mystérieuse fontaine.

<sup>146</sup> Nous renvoyons sur ce sujet à un chapitre curieux de la charte de Brécilien, qui a pour titre : " De la décoration de laditte forest et des merveilles estant en icelle".

<sup>147</sup> "En laditte forest, y a grand nombre de gens maisonniers et habitants d'icelle, comme dit est." (Charte de Guy de Laval, chap. IX).

brillantes s'y donnaient, et le fameux Eon de l'Etoile<sup>148</sup> en fit le repaire de ses partisans. Le Chêne au Vendeur surtout était à cette époque un lieu de rendez-vous célèbre : son nom et son histoire sont encore populaires dans tout le pays.

"Celui qui n'a pas vu le Chêne au Vendeur n'a rien vu dans le pays de Montfort, et le promeneur qui n'a pas rêvé à son ombre ne connaît pas la douceur de vivre un jour de printemps." Il avait bien raison de le dire, le sabotier de la forêt, et il l'aimait bien, en effet, son vieux chêne. Car c'était vraiment un beau vieillard, ce chêne royal, toujours vert malgré ses huit cents ans, son large flanc ouvert, sa haute cime ravagée par l'orage, son tronc desséché par le temps et chargé d'inscriptions encore plus que d'années<sup>149</sup>.

Il était, naguère encore, le roi de la forêt, et il avait fière et grande mine aux jours de printemps, alors que ses larges branches se balançaient au souffle du vent et que ces feuilles entrelacées s'épanouissaient comme un immense berceau de verdure qui formait un dôme impénétrable aux rayons du soleil.

Le Chêne au Vendeur était, en toute vérité, l'orgueil du pays, et son nom évoquait en nos âmes naïves d'enfants je ne sais quels troublants souvenirs. Une visite au vieux chêne était pour nous plus qu'une promenade souriante à travers les grands bois, c'était une sorte de pèlerinage mystérieux qui récompensait nos labeurs et faisait époque dans notre vie. Les enfants venaient s'ébattre joyeusement à son ombre, cueillir tout auprès les noisettes et les mûres, grimper sur les hautes branches, et tracer leur petit nom d'écolier inconnu à côté du nom d'un visiteur célèbre ; les anciens, en le revoyant, croyaient entendre là quelque écho lointain du passé, et en relisant leur nom tracé jadis, d'une main enfantine et mal assurée, ils sentaient se rafraîchir leurs vieilles impressions et se réveiller les souvenirs endormis de leurs beaux jours.

Pauvre Chêne au Vendeur, que de fêtes, à la fois joyeuses et tristes, il avait connues autrefois. Tout jeune encore, il avait été l'arbre préféré d'Eon de l'Etoile, dont le souvenir est encore vivant dans le pays de Paimpont. C'est là qu'il y a plus de six cents ans ce "Fils de Dieu" venait organiser ses fêtes sacrilèges et ses redoutables orgies. Il aimait à se montrer sous le feuillage du grand chêne, à se parer de vêtements sacerdotaux, et entouré de ses anges et de ses saints, il passait ses journées en danses infernales et en orgies plus infernales encore.

Lorsque ce fou dangereux eut disparu, les fêtes continuèrent, dit un historien ; les joueurs de hautbois, nombreux dans la forêt, se donnèrent rendez-vous dans ce lieu, et leurs concerts, mêlés aux vagues harmonies des grands bois, entraînaient dans le délirant tourbillon de la danse toute la jeunesse du canton. Les marchands de Montfort, ajoute la tradition, venaient y étaler en foule ; des ventes, des assemblées s'y organisaient, et des jours entiers se passaient en divertissements aussi dangereux que prolongés. Qui dira combien de pauvres cerveaux perdirent là les dernières lueurs de leur raison, autour des tables bruyantes où coulait à flots le cidre de Coulon ; combien de belles et radieuses réputations s'y flétrirent, combien de larmes amères furent versées au lendemain de ces jours pleins de rires joyeux et de folles harmonies.

---

<sup>148</sup> Eon de l'Etoile était un moine de Paimpont qui se fit passer pour fils de Dieu. Il fut enfermé comme hérésiarque ou plutôt comme aliéné dangereux.

<sup>149</sup> Ce chêne avait huit mètres de circonférence à sa base.

Mais voilà que vers le 17<sup>ème</sup> siècle les moines de l'abbaye acquirent la partie de la forêt dans laquelle se trouvait le Chêne au Vendeur. Pour mettre fin aux orgies de l'ancien temps, ils interdirent les assembles profanes et plantèrent une croix de bois à l'ombre du chêne, à la place même où brillait jadis celui qui se disait le juge des vivants et des morts [Eon de l'Etoile]. Dès lors ce fut la fin des antiques réjouissances, des fêtes bruyantes et des folles assemblées.

Or, à cette époque, dit une légende de la forêt, une noce eut lieu dans un village de Coulon. Les jeunes gens du pays s'y réunirent en foule, et plusieurs d'entre eux résolurent de réveiller les fêtes du vieux chêne et de résister aux moines qui avaient eu l'audace de chasser le joyeux démon du plaisir pour mettre à sa place l'austère image du crucifié. Les mères sages et prudentes refuseraient sans doute ; mais avait-on besoin de leurs conseils ? Les moines avaient dressé là la croix du Sauveur : on saurait bien la mettre à l'écart. Les joueurs de hautbois n'oseraient pas y venir, mais il était facile de se passer de leurs accords. Et tous partirent joyeux, à travers les sentiers fleuris de la forêt ; en un instant la croix fut enlevée de la pelouse, les chants se firent entendre, et la danse commença autour du Chêne au Vendeur.

O bonheur ! Voilà qu'au milieu de la fête apparut, tout près du Chêne, un joueur de hautbois inconnu. Son visage était pâle, ses yeux voilés et comme empreints d'une mélancolique tristesse qui contrastait étrangement avec la radieuse beauté de la forêt et les visages épanouis des danseurs.

Mais à ce moment nul n'y prit garde, car tout était au plaisir, et ce fut bientôt autour du chêne une musique folle qui entraîna toute cette jeunesse dans un tourbillon sans fin. Longtemps, l'inférieure sarabande continua, puis peu à peu les voix se turent, le hautbois lui-même ne fit plus entendre ses accords. En vain les danseurs voulurent-ils s'arrêter, il fallut marcher encore ; les heures eurent beau s'écouler, les étoiles s'allumer là-haut, la ronde mystérieuse continua et ne s'arrêta plus.

Ce jour-là, les cloches de Coulon tintaient plus tristement que de coutume. La petite église était en deuil. Des mères pleuraient autour d'un cercueil, et ce cercueil était vide. Et le vieux recteur, d'une voix tremblante, brisée par l'émotion, recommanda l'âme de ceux-là qui, depuis de longs jours, étaient partis là-bas dans la forêt et qui "n'étaient pas revenus".

Depuis ce temps, jamais il n'y eut plus de fêtes joyeuses à l'ombre du Chêne au Vendeur. "Les heures de joie et d'hilarité, dit un auteur, se changèrent pour lui en solitude et en tristesse, et partout dans ce canton retentissaient des gémissements qui faisaient frissonner les plus vaillants." Si quelque jour vous vous égarez dans ce coin de la forêt, à l'heure où les dernières lueurs du soleil achèvent de mourir, peut-être, vous aussi, croirez-vous entendre, à travers le frémissement des feuilles, des sons lugubres apportés par la brise du soir. La légende vous dira que ce sont les cris plaintifs, les déchirements des jeunes gens de Coulon, les prières et les sanglots que font entendre leurs ombres, l'éternel et lugubre gémissement de ceux qui allèrent danser là-bas sous le vieux chêne et qui "ne sont pas revenus".

Ce qui n'est plus revenu surtout, depuis ce temps, ce sont les fêtes du Chêne au Vendeur, les fêtes d'antan qui sont à jamais envolées. Aujourd'hui, les hautbois ne rient plus sous la

feuillée, et le chêne, ravagé par la tempête et le feu, n'est plus, à son tour, que l'ombre de lui-même ; ses visiteurs se font de plus en plus rares ; bientôt il aura disparu, et de toute sa gloire passée il ne restera plus rien... que le souvenir.

Mais, du moins, les voyageurs et les amis de la belle nature se dédommageront amplement en parcourant la pittoresque campagne de Montfort. Les hauteurs de Coulon, les coteaux de la vallée du Meu, les bois de sapin qui dominant cette vallée, en face le château de Tréguil<sup>150</sup>, sont vraiment d'admirables paysages. La vallée de la Poulanière surtout rappelle, en petit, les splendides panoramas de la Suisse. On éprouve un charme réel à contempler, du sommet du rocher voisin, le délicieux vallon qui s'épanouit tout au bas, les bois de Tréguil, les eaux claires du Meu qui se déroulent, comme un sillon de lumière, à travers les grands arbres, et au fond, la cité de Montfort, qui semble perdue au milieu d'un immense bouquet de verdure.

Que de légendes et de vieux souvenirs nous ont rappelés ces paysages. Nous aurions voulu pouvoir recueillir toutes ces humbles fleurs de l'imagination de nos pères, ces naïves traditions qui sont comme le reflet de la pensée et du caractère de notre pays. Mais, pour être complet, il faudrait presque un nouveau volume, et nous craignons déjà d'avoir trop étendu le cadre de celui-ci et de fatiguer ceux qui nous liront.

Pour nous, du moins, nous avons trouvé bien courtes les douces heures que nous a demandées ce travail, et souvent, en nous réfugiant dans les souvenirs du passé, nous avons oublié les tristesses et les amertumes du présent. Puissent ceux qui voudront bien nous lire s'y complaire à leur tour, et comme nous apprendre à mieux connaître leur pays et surtout à le mieux aimer.

## **Appendice. I.**

### **Les seigneurs de Montfort.**

Raoul de Gaël (1091 - 1099), Raoul II (1099 à 1142), Guillaume I (1142 - 1156), Raoul III (1156 - 1162), Geoffroy (1162 - 1181), Guillaume II (1181 - 1235), Josselin de Rohan (1235 - 1253), Alain de la Roche, Guillaume de Lohéac, Alain de Montauban, acquéreurs successifs, Raoul de Gaël, neveu de Guillaume II (1285 - 1300), Raoul V (1300 - 1314), Geoffroy II (1314 - 1329), Raoul VI (1329 - 1347), Raoul VII (1347 - 1393), Raoul VIII (1393 - 1412), Jean de Montfort, devenu Guy XIII de Laval (1412 - 1415), Guy XIV (1415 - 1486), Guy XV (1486 - 1500), Guy XVI (1500 - 1525), Guy XVII (1525 - 1547), François d'Andelot (1547 - 1586), François de Laval (1586 - 1605), Louis de la Trémoille, neveu du précédent (1605 - 1649), Charles de la Trémoille (1672 - 1707), Charles-Louis, son fils (1707 - 1715), Joseph Huchet de Cintré, acquéreur de la seigneurie en 1715, Louis Huchet, Georges Huchet, dépossédé en 1790.

## **II.**

### **Prieurs de Saint-Jean :**

---

<sup>150</sup> Ce château, dont il est question dès 1642, devint en 1715 la propriété de la famille de Cintré, qui le possède encore aujourd'hui.

Jean de Coatrideuc (1557), premier recteur connu, Etienne Gumery (1558), Jean de Saint-Brieuc (1558 - 1589), Pierre James (1589 - 1592), Alain de la Flechaye (1592), nommé recteur en 1593, Jean Grégoire (1593 - 1617), Pierre Régnier (1617), nommé recteur de Saint-Jean en 1623, François Farcy (1623 - 1631), Dom Guynier (1631 - 1638), Barnabé Aubert (1638 - 1639), Jacques Cochery (1639 - 1642), René Aveline (1642 - 1650), Marguerit Gavelin (1650 - 1662), Isidore Huart (1662 - 1679), Henri Hindré, dernier prieur, devenu recteur de Saint-Jean.

### **Recteurs de Saint-Jean :**

Guillaume Eberard, premier recteur connu (1548), Pierre Menet (1562 - 1566), Jean Morel (1566 - 1573), Jean Vigoland (1576 - 1591), Alain de la Flechaye, mort en 1623, Pierre Régnier, d'abord prieur, puis recteur (1623), Olivier Sebille (1631 - 1649), Pierre Hindré 1649 - 1699), Paul Even (1701 - 1705), Jean Brégère (1706 - 1719), Jean Le Breton, recteur et prieur comme ses successeurs (1719 - 1720), Auguste Robinault (1720 - 1727), Michel Daon (1727 - 1740), Mathurin Gouin de Roumilly (1740 - 1757), Jean Baudet (1757 - 1768), Jean Martineau ( 1768 - 1777), Charles de la Goublaye (1777 - 1779), Pierre du Feu (1780 - 1783), Jean Guillouët (1784) dernier recteur de Saint-Jean.

### **Curés-doyens de Saint-Jean :**

Charles Berthault (1803 - 1811), Jean le Breton (1811 - 1812), Jean Hattais (1812 - 1816), Mathurin Bédel (1816 - 1831), Pierre Gaudin (1832 - 1851), Joseph Gautier (1851 - 1870), Jean Delourme (1871 - 1888), Jean Chauvin (1888 - 1892), Henri Brulé (1892 - )

## **III.**

### **Prieurs de Saint-Nicolas :**

Eudon, premier prieur connu, vers 1247, Guy de Délioc, Jean Lamoroux (1296), Pierre de Peillac (1330), Dom Geoffroy Bertrand (1431), Jean du Breuil (1570), Dom René de Channe, nommé par les moines (1570), Jean du Pontavice, nommé par Rome (1570), Jean Esnard (1572), Dom Antoine Pannetier, nommé par Rome cette année, François de Cahideuc (1573), Jean Berneul ((1580 - 1583), Germain du Val (1583 - 1641), Dom Mathieu Jouault (1641 - 1642), Dom Colomban de Trabouillet (1642 - 1645), Dom Isidore Guerly (1645 - 1665), Dom Jacques de la Fosse (1665 - 1672), Dom Etienne de la Fleur (1672 - 1698), Jean Moisan (1698 - 1711), Dom Bernard Porcher (1711 - 1725), Dom Pierre Crochard (1725 - 1729), Dom Bernard Porcher, redevenu prieur (1747), Dom Laurent Gallais, dernier prieur (1747 - 1790).

### **Recteurs de Saint-Nicolas :**

Jean le Lyonnais, premier recteur connu, vers 1468, Jean Belonneau, vers 1500, Guillaume Danet, vers 1540, François Prieur, vers 1550, Jean Gougeon (1554 - 1559), Jean Dupré (1559 - 1562), Jacques Dupont (1562 - 1568), Jean le Borgne (1568 - 1569), Guillaume Henry (1571 - 1573), Pierre Rihaucy (1573 - 1598), Guillaume Boullier (1598 - 1618), Pierre Eustasse (1618 - 1657), Jean Bougret (1657 - 1664), Pierre Bétuel (1664 - 1693), Pierre Polye (1693 -

1713), Jean Régnier (1713 - 1732), Joseph Allain (1732 - 1743), Louis Davy (1743 - 1783), Pierre Busnel, dernier recteur (1783 - 1790).

#### **IV.**

##### **Recteurs de Coulon :**

Julien Jamelot, premier recteur connu (1558), Michel de Romillé (1560 - 1561), Jean le Borgne (1561 - 1571), François Cocherie (1571 - 1577), Guillaume le Nouvel (1577 - 1583), Jean Gornouvel (1583 - 1593), Thomas Pichot (1593 - 1600), Jean Leteslier (1601 - 1666), Raoul Corbes (1666 - 1668), Jean Hervéas (1668 - 1678), Mathurin Menant (1678 - 1703), Guillaume Godet (1703 - 1731), Mathurin Lemoine (1731 - 1763), Mathurin Dousseau, dernier recteur (1763 - 1790).

#### **V.**

##### **Prieurs de Saint-Lazare :**

prieurs commendataires, Jean de Loué (1563), Guillaume Besnoit (mort en 1583), Jean le Breton (mort en 1584), Jean Régnault (1584 - 1585), Jean le Coq (1585 - 1599), Guillaume Bossart (1599 - 1601), Jacques Guilloteau (1601 - 1611), François Chauchart (1611 - 1646), Blaise Bluteau (1646 - 1667), Louis de la Trémoille (1667 - 1680), Gabriel de la Font (1680 - 1696), Jean du Verdier (1696 - 1698), Jacques Bertrand (1699 - 1719), Hyacinthe de Calloët (1720 - 1724), Jean-Olivier Berthou, dernier prieur (1724 - 1756).

#### **VI.**

##### **Abbés de Saint-Jacques :**

Bernard, chapelain, prieur et premier abbé (1162), Jean de Vaunoise, décédé archevêque de Dol (1189), Tual, de Paimpont, refusé par les chanoines, Brécel, (vers 1191), Guillaume de Saint-Maugand (1198), Tual, accepté sur l'ordre du pape (1199 - 1206), Guillaume de Pontpoint (1206 - 1217), Even (1217 - 1219), Robert de Saint-Gonlay (1219), Raoul de Saint-Gonlay (vers 1250), Geoffroy le Maynard (mort le 21 octobre 1296), Jean de Belleville (1296 - 1310), Raoul le Molnier (1310 - 1332), Raoul Dolnoir (1332 - 1360), Raoul Quinou (1360 - 1362), Pierre Adeline (1362 - 1401), Guillaume Guiho (1401 - 1410), Bertrand Harel (1410 - 1440), Raoul Hubert de la Hayrie (1440 - 1463), Jean de la Douesnelière (1463 - 1472), Bertrand de la Douesnelière (1472 - 1484), Briand de la Douesnelière, premier commendataire (1485), Gilles de Québriac (1487 - 1508), Guy de Juigné, évêque de Léon (1509 - 1523), Guillaume de Cacé (1523 - 1535), Charles Pineau (1538 - 1549), Roland de Neuville, mort évêque de Léon (1550 - 1609), Jean de Tanouarn (1609 - 1665), Jean d'Orheil (1665 - 1720), René de Marboeuf (1721 - 1725), Louis de Champlier (1725 - 1786), Claude Fauchet (1787 - 1789).

#### **VII.**

##### **Maires de Montfort :**

H. Doré de la Ricochais (3 janvier 1790), L. Allais (1795), Félix Poignand (2 mars 1798), Lemarchand (12 décembre 1810), Félix Mathurin Poignand (27 novembre 1815), Lemarchand (13 juillet 1816), Félix Mathurin Poignand (10 octobre 1816), Joachim Guynot (6 mars 1822), Félix Ropert (11 mars 1832), Victor Dreuslin (19 juillet 1836), François Maudet (30 août 1840), Emile Guicheteau (3 avril 1853), Ernest Juguet (13 mai 1871), Charles Diéras (25 mai 1884), Ernest Juguet (20 mai 1888), Albert Cottin (15 mai 1892).